

au cœur du social

OPTIONS

ENTREPRISES

**ALERTES SUR LE
CLIMAT SOCIAL ?**

Page 30

CHINE

Yang Yu,
pour l'exemple

Page 46

Jeunesse Made in crises...

Les jeunes affrontent-ils aujourd'hui une situation différente des crises passées ? Peut-on identifier des stratégies de lutte ou de contournement spécifiques à la jeunesse ?

Pages 16 à 27

Résister Proposer S'organiser



Options Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE

Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Gérard
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2012



éditorial

“Définanciariser”

La dégradation de la note de la France par Standard & Poor's torpille la stratégie de communication du président de la République qui avait fait du triple A la colonne vertébrale de sa politique. Le mythe du président protecteur du pays contre les marchés financiers a explosé.

Parce qu'elles décernent des brevets d'ultralibéralisme – Standard & Poor's a adressé un *satisfecit* à la Bce –, les agences de notation, bras armé de la finance, entravent le progrès social et la démocratie. Au moment où pointe la récession, leurs messages ne sont ni techniques ni objectifs, mais politiques. Ils poussent au démantèlement de la fonction publique et de la protection sociale.

A contrario, des réformes sont aujourd'hui nécessaires pour sortir de la crise financière, à commencer par la « définanciarisation » du fonctionnement de l'entreprise, condition de la revalorisation du travail. Ainsi, il faut remettre la finance au service du progrès social, économique et environnemental, et cesser de la considérer comme le seul paramètre pour l'évaluation, pour les choix d'organisation du travail, pour les politiques salariales comme pour les orientations stratégiques.

Dans ce contexte, la reconnaissance des qualifications, le développement des droits démocratiques, pour promouvoir une démarche de management alternatif à la portée des cadres et des techniciens avec leurs syndicats, représentent une base de mobilisation pour des luttes d'ampleur et pour faire pencher la balance, dans les mois à venir.

Le sommet anticrise du 18 janvier atteint les sommets de l'antisocial. C'est le dépôt de bilan de la France que le pouvoir organise, en continuant à remplir le tonneau des Danaïdes des exonérations de cotisations sociales. Son ambition reste la suppression des droits des salariés et le passage en force d'une Tva antisociale et antiéconomique... C'est l'explosion du contrat social qui est l'objectif. Puisque les inégalités capital/travail sont un sujet tabou, le partage de la pénurie au sein du salariat reste sa seule politique.

Le décalage entre motivation individuelle dans le travail et démobilitation collective dans l'entreprise est flagrant. Ce sont les contenus des notions de performance et de compétitivité qui doivent être contestés en faisant sauter le carcan du seul objectif financier et en redonnant légitimité à la démocratie dans l'entreprise et au rôle contributif des salariés.

Sortir de la crise, c'est sortir des gâchis actuels de la jeunesse sacrifiée et de la négation des qualifications et des savoir-faire.

En portant la quête de sens et de finalité du travail des cadres et des techniciens, leurs exigences d'emploi stable, de reconnaissance, de protection sociale solidaire, de management alternatif, l'Ugict-Cgt pointe délibérément des leviers de sortie de crise qui demandent implication individuelle et mouvements collectifs.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Industrie

Cent mille emplois perdus

8 Salaire des cadres Encore en baisse

Enseignants

Peut « mieux faire »

9 Prothèses mammaires Pip

Le scandale de trop

Seniors

Menacés par une impossible recherche d'emploi ?

Syndicalisme

Tous fichés ?

10 Dégradations



12 Tva "sociale"

Un non-sens économique et social

Entretien avec Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, directrice d'Options

14 Etudiants étrangers

Travailler en France, ça se mérite !

15 Salaire minimum

Les intérimaires allemands auront le leur

Economie informelle

Les travailleurs domestiques se mobilisent

Responsabilité sociale

Un syndicat chez Carrefour-Colombie

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

focus

JEUNESSE



Made in crises

Pages 16 à 27 : 85% des étudiants actuels vivent encore chez leurs parents, ce qui n'empêche pas les trois quarts d'entre eux de travailler, au moins ponctuellement : quatre sur dix travaillent même toute l'année. On assiste à une véritable paupérisation de la jeunesse étudiante... Dans un travail portant sur une douzaine de pays, l'Ires montre que la crise combine plusieurs traits spécifiques aux effets de long terme : l'emploi des moins de trente ans « sur-réagit » aux cycles économiques, et ils sont les premiers touchés. En France, 80% des jeunes sont encore dans la « loyauté » ; autrement dit, dans la course au diplôme. Les 20% qui restent sont, eux, dans la « défection » – émigration, suicide –, défection qui ne mène nulle part. Ce sont ceux qui, pour une part, ont pris « la voix » en novembre 2005 ; et demain ?

Table ronde avec Sonia Porot, Azwaw Djebara et Antoine Math.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an) :

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax : 01 48 18 81 09

Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 **Retraite**

Les 18-25 ans en mal de droits



DAREK SZUSTER / MAXPPP

29 **Revendications** Ce que proposent les jeunes

30 **Entreprises**

Alertes sur le climat social?

31 **Réquisitions** L'Oit condamne la France

32 **Bloc-notes** Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



Gael Cornier / MAXPPP

33 **Santé**

De la précarité comme plafond de verre

34 **Sûreté aéroportuaire**

Parfait contre-exemple de dialogue social

droits

35 **Fonction publique d'Etat**

Création du « Cesu garde d'enfants de 3 à 6 ans »

36 **Droit du travail**

Egalité professionnelle : c'est parti !

hors champs

38 **Lyon** Rétrospective

Roger Excoffon, un homme de caractères

39 **Galerie Zürcher** Wang Keping venu de Pékin a choisi de vivre à Paris

40 **Exposition**

Tout sur les sorcières avec ou sans manche à balai



© AGENCE ALBATROS, 2011 / ADAGP, PARIS, 2011

platines

43 **Grandes voix** Netrebko, Gheorghiu et Jaroussky

Karina Gauvin Fête galante

bouteilles

43 **Mondialisation** Chine, nouvel Eldorado ?

lire

44 **Les polars** RETOUR AUX SOURCES Scerbanenco, pape du « giallo »

45 **Les romans** PASTICHE Un stilet pour percer l'outrecuidance

hors champs

46 **Chine**

Yang Yu, pour l'exemple



Guillaume Bonnefont / MAXPPP

48 **Poursuites** Pour rappeler les multinationales au droit

sélection

49 **Les livres du mois**

grilles

50 **Echecs et mots croisés**

à propos

Un président dans le déni électoral

Il paraît que nous sommes en période électorale... On murmure avec insistance que le président en titre serait candidat; la théorie voudrait que cela se traduise par des débats, puis par un bilan et des propositions conclus par un examen contradictoire du premier ainsi que des secondes. Il paraît... En est-on bien sûr? Après tout, peut-être n'est-ce pas le cas. L'élection? Le Président la balaie d'un soupir désabusé: qu'on ne l'ennuie pas avec ces gamineries, par pitié, il travaille, lui, il a une crise à résoudre, lui, alors, pas de temps à perdre avec des retours sur bilan... D'ailleurs, qu'on se le dise, il n'est pas candidat puisqu'il est président. Et puis il n'a pas le temps, la crise toujours, vous comprenez? Ou alors, à la rigueur, candidat naturel, ça serait bien, ça serait, disons, naturel. Une sorte d'ordre établi, loin de cette vaine agitation dont témoignent tous ces gens qui ambitionnent d'occuper sa place. Comme si elle était à prendre! Que des moins expérimentés, moins connus, moins – comment dire? – moins présidents, c'est le mot, aient l'ambition volubile et agitent l'urne à bulletins, ma foi, ça les regarde. Lui, il voit plus loin. Il s'y voit, comme on dit, au prétexte qu'il y est. Ce qui fait que lorsqu'il s'embarque avec Sea France, lorsqu'il vibronne avec

la taxe Tobin, lorsqu'il claironne la Tva sociale, lorsqu'il brosse à grands traits ses visions de l'Éducation nationale, de la politique familiale, de la fonction publique, ce n'est certainement pas pour faire campagne. On est passé de l'hyperprésident au «*for ever president*». Autrement dit, Nicolas Sarkozy, non-candidat en non-campagne, est porteur d'un non-programme, ce qui l'autorise à se présenter en «non périssable». D'où cette frénésie législative destinée à faire que les Français intériorisent l'idée que la présidentielle est une non-élection. Un rendez-vous de pure forme, un rituel désuet, sorte de résidu d'avant-crise, bref: une étrange anomalie à laquelle les Français restent bizarrement attachés. Ce président avait, en son temps, proposé que ses ministres soient évalués. Il avait ensuite, prudemment, abandonné l'idée. Il semble bien qu'il veuille s'y soustraire lui-même. Ainsi voit-on le rendez-vous démocratique le plus important de la Constitution se transformer en son contraire par la grâce manipulatrice d'un gigantesque déni. En bonne logique, cela devrait passionner les psychiatres et agacer les Français. Dans l'immédiat, cela décrédibilise totalement une activité gouvernementale qui ne trouve sa légitimité que dans l'obligation qu'elle a de se soumettre à l'appréciation populaire.

Un fan-club en déni de ré-AAA-lité

En attendant, la vie continue, le business également, et il s'occupe de ses affaires, c'est-à-dire des nôtres. Lesquelles ont amené Standards & Poor's à dégrader la note de la France. L'Hexagone n'est plus AAA, tout juste AA+. Catastrophe? On pourrait le croire si l'on a la mémoire en ordre de marche. La réforme du financement des retraites? C'était pour garder le troisième A, alors consacré par les augures sarkozystes «trésor national». Le pacte avec l'Allemagne? La relance d'une méga-austérité? Le troisième A, encore et toujours, en était la cause et l'objectif. Le 31 décembre encore, dans ses vœux aux Français, Nicolas Sarkozy s'agitait sur le petit écran en même temps que sur le sentier de guerre de crise, mi-Sylvester Stallone, mi-Christian Clavier et, à grands renforts de hurlements et de peintures de guerre, multipliait annonces, vœux, ripostes et projets de contre-attaque! Le tout au cri tonitruant de: «*trois A pour tous, tous pour trois A*». Depuis que cette brillante offensive s'est traduite par une dégradation, la tonalité du discours majoritaire a, elle aussi, baissé d'un ton. Alain Juppé explique, bonhomme, qu'il ne faut pas s'affoler. François Baroin, qui exposait doctement, il y a peu, que «*Nicolas Sarkozy est accroché au AAA de la France de manière totale, il joue sa peau d'une certaine façon. C'est un choix profond. Il ne peut pas se permettre une dégradation*», a subitement vu la lumière et a sobrement commenté la décision de Standards & Poor's par: ce n'est «*pas une catastrophe*». Bref, le fan-club est entré dans une phase de déni, en expliquant à qui veut l'entendre qu'il



ne fallait pas réagir dans l'émotion, l'immédiateté. Ah? Pourtant... Quand on y pense: Standard & Poor's, voilà un délinquant – voleur de A – étranger, et qui plus est, récidiviste... Qu'attend le Président pour faire voter une nouvelle loi? Et que fait la police?

Une police dans le déni de justice



LIONEL VADAM / MAXPPP

Résumons: la police a du pouvoir et doit donc, à ce titre, être surveillée. C'est le rôle de la police des polices. Laquelle a, de ce fait, encore plus de pouvoir et est placée sous très haute surveillance. Gouvernementale. Normal, dans une République qui n'est pas, comme son nom l'indique, un Etat policier. Au vu de l'actualité, pourtant, on hésite. La France n'est certainement pas devenue un Etat policier, mais les dérives policières l'éloignent dangereusement de la norme républicaine. Récemment, la justice a mis au jour un « chantier », c'est-à-dire une machination, montée à l'instigation de la police des polices contre quatre fonctionnaires de police jugés, à tort ou à raison, trop proches de la gauche. Faux en écriture, témoignages dénaturés, écoutes caviardées... Aucun ingrédient ne manque à cette mauvaise série policière. La justice dira – espérons-le, du moins – les tenants et aboutissants de l'affaire. Mais il serait étonnant qu'elle ne conduise pas les juges du côté de ceux qui avaient promis une « République irréprochable » et un « Etat respectable ». Dans un autre registre, pas moins inquiétant, la Ligue des droits de l'homme a poussé un cri d'alarme devant la recrudescence inquiétante de personnes appréhendées décédées dans le cadre de leur interpellation, à Colmar, Strasbourg, Grasse, Clermont-Ferrand... L'association de défense des droits signale que la Commission nationale de déontologie de la sécurité avait conclu, dans l'un de ces cas jugé ces jours-ci, « à un usage excessif de la force et à une prise en charge inhumaine » par des policiers jugés depuis pour « homicide par imprudence ». En ces temps électoraux, il est tendance de se pencher sur les « violences » et la « délinquance »; il faut de toute urgence réaffirmer que la police n'est pas une commodité gouvernementale mais un service public, avec ce que cela suppose de responsabilité et d'honnêteté.

Pierre TARTAKOWSKY

INDUSTRIE CENT MILLE EMPLOIS PERDUS

CENT MILLE: C'EST LE NOMBRE D'EMPLOIS INDUSTRIELS PERDUS EN FRANCE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

Ce chiffre provient du quotidien économique *Les Echos* qui reprend une étude réalisée par l'observatoire Trendeo. Toujours selon cette étude, si la France connaît, durant cette période, un total de 494 créations de sites, ce sont 880 usines qui ont fermé, dont 400 durant la seule année 2009. Le bilan est sévère: le pays compte donc 385 sites industriels en moins en 2011, par rapport à 2009. Il faut y ajouter les chiffres concernant les annonces de réduction d'effectifs: 1 170 au total recensées par l'observatoire depuis le début de la crise.

Cette étude ne fait que confirmer ce que les syndicats, notamment, constatent depuis des années sur le terrain, alertant sans cesse sur l'affaiblissement sans précédent du tissu industriel. D'autant que les perspectives pour 2012 ne sont pas bonnes, en particulier pour certains secteurs comme l'automobile: celui-ci, a compté Trendeo, aurait déjà perdu trente mille postes, toujours au cours des trois dernières années. Seuls les secteurs de l'aéronautique, du luxe ou de l'agroalimentaire s'en sortent plutôt mieux.

C'est dans ce contexte que les cinq cent cinquante salariés du groupe suisse Petroplus sont confrontés à l'arrêt temporaire du site de Petit-Couronne, près de Rouen. «Temporaire» car, au début de janvier, le raffineur européen a justifié cet arrêt par le gel d'une ligne de crédit par les banques l'empêchant de s'approvisionner en brut. Les syndicats de Petroplus ont



JEAN-MARC LOOS / MAXPPP

d'ailleurs demandé à l'Etat d'intervenir afin de débloquer le dossier auprès du consortium de banques concernées, dont trois sont françaises. Mais si un accord de financement a été trouvé quelques jours plus tard, cet accord, à l'heure où nous écrivons, n'évoquait pas l'avenir du site de Petit-Couronne.

L'intersyndicale (Cgt, Cfdt, Cfe-Cgc) de la raffinerie, tout en dénonçant le rôle des banques dans cette affaire, a aussi porté le débat sur un terrain beaucoup plus large: celui des importations à bas prix de produits pétroliers raffinés. Elle a demandé aux pouvoirs publics de prendre des mesures afin que ces produits, fabriqués sans les mêmes contraintes environnementales et sociales, soient taxés. Pour elle, c'est cette concurrence déloyale qui explique en grande partie pourquoi la France ne compte plus, aujourd'hui, que neuf sites de raffinage, contre une vingtaine dans les années 1980.

Christine LABBE

SALAIRE DES CADRES ENCORE EN BAISSSE

Dès 2008, les effets de la crise se sont fait sentir sur la rémunération des salariés. Sur un marché du travail dégradé, les employeurs ont profité d'une situation qui leur était favorable pour conclure les négociations salariales *a minima*; le gouvernement a fait de même, limitant le plus qu'il pouvait la hausse du smic: 1,3% en juillet 2009, après une hausse de 3,2% en 2008. Toutes catégories confondues, révèle l'Insee dans son dernier état sur les rémunérations dans le secteur privé ou semi-public, le salaire moyen a très faiblement progressé en 2009: +1,2% en euros constants, après une hausse de 0,4% seulement en 2008. Si,

dans l'ensemble, les ouvriers paraissent bien s'en sortir avec une progression de leurs rémunérations supérieure à la moyenne (+1,5%), l'explication en est simple: en baissant fortement, les effectifs intérimaires, en premier lieu utilisés pour les emplois non qualifiés, ont fait augmenter le niveau moyen des rémunérations de cette catégorie. Les grands perdants, en revanche, sont les cadres, des salariés dont la part variable constitue un pourcentage important des rémunérations. En 2009, leur salaire a baissé en euros constant de 1,6%. Tous ont été touchés par cette dégradation mais, avant tout, ceux pour lesquels les primes représentent une part importante du salaire: les cadres employés dans les sociétés du secteur financier tout particulièrement, pour lesquels le salaire a baissé de 5,2% en 2009, après une baisse de 4,1% en 2008.

«Pour sortir de cette crise dont les conséquences sociales risquent d'être plus graves encore, il faut produire et répartir autrement les richesses; il faut immédiatement arrêter le programme d'austérité dont le seul objectif est de rassurer les marchés financiers; il faut augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux pour accroître le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, principal moteur de l'activité économique», déclarait la Cgt en août 2011. La revendication reste d'actualité. L'Insee n'a pas encore sorti l'état des rémunérations en 2010 et 2011. Quel pouvoir d'achat auront, demain, les salariés si, en plus d'une nouvelle stagnation, on leur s'impose une augmentation de la Tva, une taxe particulièrement inégalitaire qui réduira encore la croissance et amplifiera la crise? M.H.



OLIVIER CORSANI / MAXPPP

ENSEIGNANTS PEUT "MIEUX FAIRE"

Lors de ses vœux à la communauté éducative, au début janvier, Nicolas Sarkozy s'est félicité du bilan «positif» de son action et a confirmé son programme pour le prochain quinquennat au cas où il serait réélu: il faudra «faire mieux avec les mêmes moyens», a-t-il confirmé, rappelant que le véritable défi de l'Education nationale ne serait pas relevé avec des moyens, mais à condition d'«oser le changement».

Question bilan «positif», les enseignants n'ont qu'à bien se tenir: 14 000 postes de plus seront supprimés à la prochaine rentrée scolaire, ce qui porte le bilan du quinquennat à moins 80 000, sur fond de difficultés à recruter et d'explosion des emplois précaires. Le président de la République n'a par ailleurs rien annoncé de concret concernant la formation des enseignants, bien que le Conseil d'Etat ait récemment annulé l'arrêté qui permet notamment d'affecter les enseignants stagiaires directement en poste à temps

plein... Toujours offensif sur la question du management et attaché au modèle du libéralisme appliqué à tous les secteurs, Nicolas Sarkozy a réaffirmé sa volonté de confier l'évaluation des enseignants – et, à terme, leur recrutement – aux seuls chefs d'établissement. Le dialogue social ne semble, pour sa part, pas plus prévu au programme que ces dernières années. Faute de mieux, la Fsu organise une nouvelle journée nationale d'action dans le secondaire, le 31 janvier. V.G.



JOHANNA LANZEROTTI / MAXPPP

IMMIGRATION: FERMÉTÉ ET FERMETURE

32 912

soit +17,5%: c'est le nombre d'étrangers en situation irrégulière «éloignés» en 2011, c'est le bilan officiel dont s'est satisfait le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, le 10 janvier. Avec ce record, l'objectif de 28 000 expulsions est largement dépassé, ce qui permet au ministre d'en souhaiter 35 000 pour 2012 et d'envisager également une réduction de 10% de l'immigration professionnelle légale. Le nombre de naturalisations a lui aussi chuté de 30%, passant de 94 500 à 66 000. Une politique affichée de «fermeté», pour ne pas dire de «fermeture», qui n'est pas sans lien avec l'échéance électorale et la concurrence sur cette question avec le Front national, mais qui témoigne aussi d'une certaine banalisation des discours et des pratiques xénophobes.

PROTHÈSES MAMMAIRES PIP LE SCANDALE DE TROP



FRANTZ BOUTON / MAXPPP

La justice risque une fois de plus de mettre de longs mois à dénouer la chaîne des (ir)responsabilités ayant permis à un escroc de faire prospérer son entreprise au détriment de la santé publique, et avec l'aval des autorités: quatre à cinq cent mille femmes dans le monde (au moins trente mille en France) se seraient fait implanter des prothèses mammaires Pip (du nom de la société Poly Implant Prothèse) fabriquées avec des silicones non conformes et dangereuses pour la santé. Mais, malgré des accidents avérés depuis 2007, l'alerte de trois chirurgiens lancée en 2008 et la dénonciation d'un ancien salarié, l'Afssaps (Agence de sécurité sanitaire des produits de santé) ne s'est intéressée de près à Pip qu'après le décès d'une porteuse dont la prothèse avait éclaté, suivi de l'ouverture d'une enquête judiciaire...

L'urgence est aujourd'hui au recensement et au retrait de toutes ces prothèses, en partie aux frais de la Sécurité sociale. Dans ce contexte, la Cgt a rappelé que cette affaire, comme celle du Mediator des laboratoires Servier, cache sans doute d'autres scandales tout aussi révoltants, et qu'il serait également urgent de prévenir de nouvelles catastrophes. *«Comme pour le Médiateur, le sang contaminé, l'hormone de croissance, le fil conducteur reste la recherche du profit maximum. [La Cgt] combat cette logique de marchandisation de la santé, du corps, du vivant [...]. Ce sont les renoncements par les gouvernements successifs à développer une véritable politique de santé et de sécurité sociale qui portent les germes de cette effroyable situation, tant humaine que financière.»*

La Confédération rappelle également que ces scandales résultent aussi du silence imposé aux salariés exposés à ces pratiques qui, faute de droits et de protection, préfèrent se soumettre à l'omerta plutôt que risquer leur emploi: *«La fin de la marchandisation de la santé, la reconquête d'une Sécurité sociale de haut niveau, les moyens et l'autorité donnés aux organismes publics de contrôle, l'entrée de la démocratie dans l'entreprise restent des idées et des exigences neuves et impérieuses»*, conclut la Cgt, qui espère qu'un jugement exemplaire permettra d'arrêter que quiconque joue aussi cyniquement avec la vie humaine.

Valérie GÉRAUD

SENIORS MENACÉS PAR UNE IMPOSSIBLE RECHERCHE D'EMPLOI?

Depuis 2009, les modalités d'accès au dispositif de dispense de recherche d'emploi étaient de plus en plus restrictives. Il n'empêche: à sa demande, un demandeur d'emploi de plus de cinquante-cinq ans pouvait, sous certaines conditions, être exempté de l'obligation de recherche active d'emploi. A ce titre, il n'était plus considéré comme demandeur d'emploi ni comptabilisé comme tel dans les listes de Pôle emploi. Mais, s'il était indemnisé par le régime d'assurance chômage ou par le régime de solidarité nationale, il continuait à percevoir son allocation jusqu'à échéance de ses droits. Du passé. Créé en 1984, ce dispositif – qui profitait encore, à la fin 2010, à deux cent soixante-six mille personnes – vient d'être supprimé par le gouvernement. Désormais, les plus de cinquante-cinq ans vont devoir vivre sous la menace d'une radiation en cas de refus de trois offres raisonnables d'emploi. Selon les dernières statistiques du ministère du Travail, le taux de chômage des plus de cinquante ans a battu, sur les douze derniers mois, tous les records: + 15,4%. M.H.



JOEL LE GALL / MAXPPP

SYNDICALISME TOUS FICHÉS?

C'est au nom de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure que Xavier Mathieu, ancien dirigeant syndical de l'usine Continental de Clairoix, était à nouveau, mercredi 4 janvier, devant les juges. Un texte qui, pour cent trente-sept infractions allant du vol au tag, en passant par l'arrachage de cultures Ogm ou l'outrage à agent, prévoit désormais le fichage Adn de toutes les personnes interpellées. En avril 2009, lors du saccage de la préfecture de Compiègne, le militant avait refusé de se soumettre à cette opération. En première instance, les juges lui avaient donné raison, considérant *«inadéquat, non pertinent, inutile et excessif»* le recueil de l'Adn d'un syndicaliste condamné pour des *«faits commis en plein jour, dans le cadre d'une manifestation organisée, dans une démarche parfaitement lisible de combat syndical, et non dans une démarche à vocation purement délinquante et antisociale»*. Le gouvernement avait aussitôt fait appel. Aujourd'hui, le syndicaliste risque de 1 000 à 1 500 euros d'amende. Selon la Cnil, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques contient de plus de 1 200 000 noms: celui de simples citoyens interpellés, de militants associatifs, de syndicalistes, de jeunes des quartiers dans leur très grande majorité, qui ne sont coupables d'aucun délit. Sur ce nombre, seules 285 140 personnes ont été condamnées par la justice. M.H.

De la « catastrophe » au « pas si grave »

Une économie de

Avant qu'elle soit officialisée, l'hypothèse de la perte du triple A était présentée comme une catastrophe nationale. Depuis qu'elle est effective, le chef de l'Etat soutient que cela ne change rien. Et envoie bouler les journalistes qui l'interrogent. AAtterrant.

LES MARCHÉS SONT INGRATS...

Pas même la reconnaissance du ventre ! La dégradation de la note de la France atteste d'un échec. Celui des politiques d'austérité menées en France et en Europe depuis plusieurs années au nom, justement, de l'orthodoxie des agences de notation. S'il est vrai que les marchés ont besoin de confiance et de stabilité, comment penser qu'une austérité de plus en plus drastique puisse y conduire ? Cette stratégie plonge au contraire la zone euro dans une récession dangereuse.

LA SPÉCULATION, GRANDE GAGNANTE ?

Cette dégradation, le sentiment dominant d'avoir une Europe non solidaire, ne prenant pas de décisions fortes qui puissent avoir une capacité d'entraînement et conforter les dettes publiques, risque de relancer les comportements spéculatifs d'agents financiers inquiets devant leurs pertes et impatients de se « refaire », par exemple en spéculant sur un éclatement possible de la zone euro.

Valeur	Dernier	Cours	% var.	% var.	Plus	Plus	Divid.	Code
ACCOR	21,23	21,51	-1,28	-36,23	36,20	21,20	0,62	T
AIR LIQUIDE	8,53	8,53	0,70	-10,50	100,55	10,85	2,35	F
ALCANTARA	2,00	2,00	0,50	-1,20	4,17	2,00	0,10	T
ALSTOM	25,95	25,95	0,04	-27,52	45,32	25,85	0,62	T
ARCELOMITTAL	12,56	12,59	-0,20	-53,41	28,55	12,23	0,16	A
AXA	16,16	16,16	0,00	-1,00	16,16	8,20	0,69	T
BNP PARIBAS	59,93	59,93	0,00	-3,89	59,93	25,22	2,10	T
BOUYGUES	24,43	24,43	1,10	-24,24	35,05	20,88	1,60	T
CAP GEMINI	23,18	23,29	-0,43	-33,62	43,38	23,11	1,00	T
CARREFOUR	15,20	15,20	-0,39	-43,60	31,98	15,15	1,08	T
CREDIT AGRICOLE	4,92	4,92	0,00	-1,00	12,92	4,65	0,45	T
DANONE	42,91	43,00	0,21	-1,00	53,16	42,08	1,30	T
EDF	17,38	17,38	0,00	-1,00	25,39	17,55	0,19	T
ESSILORLUX	17,38	17,38	0,00	-1,00	32,75	17,89	0,58	S
FRANCOIS MAISON	42,42	42,42	0,00	-1,00	57,72	46,60	0,83	T
GDF SUEZ	18,45	18,45	0,00	-1,00	20,05	18,32	0,67	S
LAFARGE	17,75	17,75	0,46	-1,00	27,76	23,57	1,00	T
L'OREAL	18,18	18,18	0,73	-1,00	70,74	18,18	1,80	T
VMH	20,20	20,20	0,46	-1,00	97,67	1,40	S	
MICHELIN	42,42	42,42	0,54	-1,00	42,90	1,78	T	
NATIXIS	3,10	3,10	-3,30	-1,00	2,21	0,23	T	
PERNOD RICARD	56,09	56,09	0,15	-16,00	56,09	0,67	A	
PEUGEOT	16,01	16,01	0,00	-1,00	16,01	1,10	T	
PPR	98,30	98,30	0,00	-1,00	98,30	3,50	T	
PUBLICIS	39,37	39,37	0,00	-1,00	39,37	0,70	T	
RENAULT	16,04	16,04	0,00	-1,00	16,04	0,30	T	
SAINT-GOBAIN	15,15	15,15	0,00	-1,00	15,15	1,15	T	
SANOFI	26,51	26,51	0,45	-2,37	26,51	2,50	T	
SCHNEIDER ELECTRIC	38,21	38,21	1,64	-30,65	38,21	3,20	T	
SOCIETE GENERALE	15,57	15,57	0,87	-60,95	15,57	1,00	T	
STMICROELECTR	4,22	4,22	0,83	-45,06	4,22	0,00	T	
SUEZ ENV.	10,63	10,63	-0,85	-31,78	10,63	0,00	T	
TECHNIP	64,43	64,78	-0,54	-6,76	78,14	53,63	1,45	T
TOTAL	32,32	32,32	0,00	-1,00	32,32	0,00	T	
UNIBAIL-RODAMCO	136,136	136,136	0,00	-1,00	136,136	0,00	T	
VALLOUREC	55,55	55,55	0,00	-1,00	55,55	0,00	T	
VEOLIA ENVIRON.	9,99	9,99	0,00	-1,00	9,99	0,00	T	
VINCI	31,31	31,31	0,00	-1,00	31,31	0,00	T	
VIVENDI	15,15	15,15	0,00	-1,00	15,15	0,00	T	

Cours en euros.

► : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD). * : valeur faisant l'objet d'un contrat d'animation

Plus haut et plus bas : depuis le 1/1/2011. n/d : valeur non disponible. A : acompte, S : solde, T : totalité.

TVA "SOCIALE" : UN NON-SENS



CLAUDE CANDILLE

Alors que le sommet "social" était réuni, la Cgt appelait, le 18 janvier, à une journée d'action interprofessionnelle. Pour refuser notamment l'instauration de la Tva "sociale".

ENTRETIEN

AVEC

MARIE-JOSÉ KOTLICKI

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT,
DIRECTRICE D'"OPTIONS"

Si l'Allemagne a une compétitivité supérieure à la nôtre, notamment dans les secteurs concurrentiels, c'est parce qu'elle combine plusieurs facteurs : une politique nationale industrielle cohérente et forte, la qualité et la « durabilité » de ses produits, et des hauts niveaux de qualification.

(1) Conseil économique, social et environnemental, section des activités économiques, *La Compétitivité, enjeu d'un nouveau modèle de développement* : <www.conseil-economique-et-social.fr>.

– **Options** : *Transférer une grande partie des cotisations sociales vers la consommation pour améliorer la compétitivité des entreprises et financer la protection sociale : c'est sur cette idée que repose l'instauration de la Tva « sociale ». Comment la Cgt et son Ugict l'analysent-elles ?*

– **Marie-José Kotlicki** : La Tva « sociale » est non seulement une mesure anti-sociale mais aussi un non-sens économique. Pourquoi cette question émerge-t-elle à nouveau ? Les logiques de financiarisation à l'œuvre depuis plusieurs années ont provoqué la crise que nous connaissons, conduit à une perte de la capacité industrielle en France et, logiquement, à une perte globale de la compétitivité du pays. Dans ce contexte, la Tva « sociale » servirait à restaurer la compétitivité des entreprises françaises. Mais elle s'inscrit dans une vision étriquée et faussée de la compétitivité, réduite à la seule question de la baisse du coût du travail. Si l'Allemagne a une compétitivité supérieure à la nôtre, notamment dans les secteurs concurrentiels, c'est parce qu'elle combine plusieurs facteurs : une politique nationale industrielle cohérente et forte, la qualité et la « durabilité » de ses produits, et de hauts niveaux de qualification. Au sein du Conseil économique, social et environnemental, nous avons eu un débat, justement, sur la compétitivité de la France ⁽¹⁾. On s'y est battu pour une autre conception de la compétitivité, comprise « *comme la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité* ». C'est la définition d'une compétitivité globale, dans toutes ses dimensions : sociale, économique, environnementale.

– *Justement, dans le débat sur la compétitivité des entreprises françaises, le « coût » du travail est-il réellement en cause ?*

– Pour évaluer sérieusement la compétitivité d'un pays, il est nécessaire de comparer l'évolution du coût salarial horaire à celui de la productivité. Or la France est le premier pays en la matière, avec une productivité horaire du travail qui a continué d'augmenter au cœur de la crise. Ce qui la place, s'agissant du coût du travail corrigé de la productivité, dans une position médiane.

Par ailleurs, la compétitivité d'un pays dépend à la fois du périmètre de son industrie, de sa structure, mais aussi de l'intensité des dépenses de recherche relativement à la valeur ajoutée. Qu'en est-il aujourd'hui ? En 2010, le poids de l'industrie représente 23,7 % du Pib en Allemagne, à peine 12 % en France. C'est dans ce domaine que l'on devrait agir. Du point de vue de la structure de l'industrie, la France se positionne essentiellement sur des industries de basse et moyenne technologie, beaucoup moins (12 %) sur les très hautes technologies. Pour regagner en compétitivité, il faut donc « remonter » en gamme dans l'industrie, ce qui suppose des salaires plus élevés en raison de l'élévation générale des qualifications. On voit bien à quel point il est contre-productif d'en rester au dogme de la « *baisse du coût du travail* ».

Prenons un autre facteur : le volume horaire de travail par salarié. Entre 1995 et 2009, il a plus reculé en Allemagne qu'en France, notamment dans les secteurs les plus concurrentiels, donc exposés aux questions de compétitivité. Enfin, le poids des prélèvements obligatoires serait aussi en cause. Là aussi, comparons ce qui est comparable. Dans un certain nombre d'économies, les prélèvements relatifs aux régimes privés

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

de retraite, santé ou prévoyance, même lorsqu'ils sont obligatoires, ne sont pas compris dans les statistiques de l'Ocde. Exemple aux Pays-Bas où, si l'on prend en compte les cotisations relatives aux régimes privés pour la santé et la retraite, le poids réel des prélèvements sociaux passe de 12,3 % à 35 %, si l'on se base sur le cas d'un salarié célibataire payé au salaire moyen; en France, il est en deçà.

Ajoutons à cela que la Tva « sociale » est censée doper le commerce extérieur. Encore faut-il pouvoir produire pour vendre, alors que la France a beaucoup régressé dans la capacité productive de l'industrie. Des exemples passés nous montrent la force du lien entre commerce extérieur et stratégies industrielles des entreprises. Il fut un temps où Renault produisait plus de 80 % de ses voitures en France. Le commerce extérieur était alors notamment tiré par les très bonnes performances de la balance commerciale dans le secteur de l'automobile. Ce n'est plus le cas, en raison des délocalisations opérées dans les pays à bas coûts.

– La Tva sociale, comme le prétend le gouvernement, ne peut-elle pas être une arme antidélocalisation ?

– Elle est une mesure globale qui va s'appliquer de manière uniforme à tous les secteurs, y compris aux activités peu ou pas « délocalisables ». Il faut au contraire des mesures ciblées dans les secteurs fortement exposés à la concurrence. En outre, il faudrait l'augmenter entre 3,8 et 5 points pour qu'elle soit efficace. On ne le fera pas, au risque de tuer la consommation. En réalité, la Tva sociale s'inscrit dans un train de mesures éculées et déjà recalées. Comme l'a montré la Cour des comptes, il est faux de dire que les dispositifs de baisse des charges ont permis de reconstituer les fonds propres des entreprises, tiré les investissements vers le haut et augmenté l'emploi. C'est même le contraire qui s'est produit. Ce qui a augmenté, c'est la rentabilité financière des entreprises, et notamment les dividendes versés aux actionnaires, puisqu'en Europe la France est désormais en tête dans ce domaine. Citons quelques chiffres : les dispositifs d'exonérations sociales des entreprises sont passés de 2,7 % du Pib à 5,5 % en cinq ans. En 2010, selon les comptes nationaux de la Sécurité sociale, les sociétés non financières françaises ont payé 156,4 milliards d'euros de cotisations

La Cgt va s'exprimer sur le bilan économique et social de Nicolas Sarkozy et sur les mesures annoncées, via notamment une pétition dont la porte d'entrée sera le refus de la Tva sociale.

sociales, contre 308,8 milliards d'euros de charges financières, incluant les intérêts d'emprunts et les dividendes aux actionnaires. Aujourd'hui, la question clé est celle du coût du capital des entreprises.

– La Cgt parle de « Tva antisociale ». Pourquoi ?

– Pour plusieurs raisons. En déstructurant le financement de la protection sociale, en rompant le lien avec le travail, elle percute profondément tout le contrat social. La Tva sociale, si elle était mise en place, ferait dépendre le financement de la protection sociale des aléas et des fluctuations de la consommation. Cela va insécuriser le niveau de protection sociale dans notre pays. Aujourd'hui, l'Etat doit obligatoirement compenser les exonérations de cotisations sociales des entreprises à la Sécurité sociale, ce qu'il ne fait pas en totalité. On ne voit pas comment, dans le contexte de dettes publiques que nous connaissons, il verserait la totalité de la Tva sociale à la Sécurité sociale. En Allemagne, un tiers de la Tva sociale a été utilisé pour réduire le déficit budgétaire. Comme fiscaliste, j'ajouterai une préci-

sion : en France, la plus grande fraude fiscale est celle sur la Tva. Qu'en serait-il d'une Tva « sociale », alors qu'il est hors de question d'intensifier les contrôles dans un contexte de réduction des effectifs de fonctionnaires, notamment des inspecteurs des impôts ?

Deuxièmement, c'est un système qui va engendrer de l'inflation, comme c'est le cas en Allemagne, qui a connu également une amplification des inégalités sociales. L'impact de la Tva sociale sur les ménages du premier décile, les plus bas revenus imposables, y a été supérieur d'environ 30 % à celui du neuvième décile. Certes, les entreprises sont censées répercuter les avantages octroyés sur les prix ; mais elles ne l'ont jamais fait dans le cadre des dispositifs d'exonération ou de baisse précédents de la Tva.

La Tva sociale s'inscrit enfin dans une répartition de la pénurie dans le salariat et dans un mouvement de dégradation constante du pouvoir d'achat, notamment au sein des classes moyennes. Il faut aussi savoir que les cadres du privé sont ceux qui ont le plus perdu de pouvoir d'achat en dix ans, en lien avec l'individualisation des salaires et la hausse des parts variables. La fonction publique n'est pas mieux lotie : le salaire d'un cadre A de la fonction publique d'Etat, au cours de ses premières années, est de 1,15 fois le smic, 1,02 fois le smic pour la catégorie B.

– Dans quel état d'esprit la Cgt se rendait-elle au « sommet social » du 18 janvier ?

– Au cours de ce sommet, on doit nous donner lecture de tout une série de mesures régressives au plan social mais aussi, j'insiste, au plan économique, où il s'agit de diminuer le prix du travail et les droits et les garanties sociales des travailleurs pour relancer la compétitivité des entreprises ⁽²⁾. Nous y opposerons la nécessité de mesures urgentes pour impulser une véritable dynamique industrielle, relancer le pouvoir d'achat, sauvegarder les services publics, à la fois amortisseurs de la crise et garants de la qualité des infrastructures du pays. La Cgt va s'exprimer sur le bilan économique et social de Nicolas Sarkozy et sur les mesures annoncées, via notamment une pétition dont la porte d'entrée sera le refus de la Tva sociale. ▶

Propos recueillis par Christine LABBE

(2) Entretien réalisé le 16 janvier.



YANN FOREX / MAXPPP

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS TRAVAILLER EN FRANCE, ÇA SE MÉRITE!

LA CIRCULAIRE RESTREIGNANT L'ACCÈS AU TRAVAIL DES DIPLÔMÉS ÉTRANGERS EST CORRIGÉE, MAIS LE MESSAGE RESTE LE MÊME : ILS NE SONT PAS LES BIENVENUS, SAUF S'ILS JUSTIFIENT AU MINIMUM D'UN NIVEAU MASTÈRE ET PROUVENT QU'ILS NE PRENNENT PAS LA PLACE D'UN FRANÇAIS...

La « préférence nationale » avant tout. Claude Guéant a reculé par rapport au barrage qu'il voulait imposer aux étudiants étrangers non communautaires demandeurs d'un visa de travail. Mais la circulaire « complémentaire » transmise le 12 janvier aux préfets, qui corrige en partie celle du 31 mai tant décriée, n'en demeure pas moins inspirée par une hostilité de principe à l'idée qu'un jeune étranger puisse consolider sa formation acquise en France par un premier contrat de travail en France.

« *On veut bien les former, mais pas les garder* », c'était l'esprit de la circulaire initiale. Elle incitait les préfets à rejeter les demandes de modification de statut

d'étudiants en fin de cursus qui avaient besoin d'une autorisation de séjour non plus au titre d'étudiants mais de salariés. De fait, depuis juin dernier, des centaines d'étudiants – la plupart diplômés d'une école d'ingénieurs, de commerce, ou de niveau mastère – se sont retrouvés déboutés, malgré des promesses d'embauche ou des contrats déjà en poche, et frappés d'une injonction à quitter le territoire. Depuis, un collectif s'est structuré⁽¹⁾. La solidarité du milieu universitaire a été immédiate, mais également celle de chefs d'entreprises qui ne trouvent pas sur le marché français tous les profils de jeunes diplômés qui correspondent à leurs besoins. Le soutien n'a cessé de prendre de l'ampleur, jusqu'à la récente pétition – « Notre matière grise est de toutes les couleurs » – publiée dans *Le Monde*

du 21 décembre et l'organisation de parrainages d'étudiants menacés d'expulsion engagée le 10 janvier dernier à la Sorbonne. Même dans ses rangs, le gouvernement était interpellé par ceux qui craignent que cette xénophobie revendiquée ne nuise à l'image de la France et à l'attractivité de son système universitaire. « *On s'est plantés* », a lui-même reconnu le ministre de l'Enseignement supérieur, Laurent Wauquiez, sur France 2, le 17 décembre, Claude Guéant concédant juste, lors de ses vœux, qu'il y avait « *malentendu* », ce qui ne l'a pas empêché de réaffirmer que la France n'avait pas besoin d'immigration professionnelle. C'est donc contre la volonté de ce dernier que le gouvernement a fait machine arrière. Comme d'habitude, pas question de faire vivre le dialogue social et de solliciter les acteurs de la communauté éducative, les étudiants ou le monde du travail pour revoir les conditions dans lesquelles les étudiants étrangers diplômés en France pourraient y rester. Les trois ministères concernés (Travail, Intérieur, Enseignement supérieur) ont accepté comme seuls interlocuteurs la Cpu

(1) <www.collectifdu31mai.com>. Le texte de la nouvelle circulaire (trois pages) y est disponible.

(Conférence des présidents d'université) et la Cpge (Conférence des présidents des grandes écoles), très actifs contre la première circulaire Guéant qui risquait de priver les grandes écoles et l'université de nombre de leurs étudiants les plus brillants – les « non-communautaires » représentent parfois jusqu'au quart de leurs effectifs.

La circulaire « complémentaire » du 12 janvier précise donc que seuls les étudiants qui peuvent justifier d'un niveau mastère ou équivalent pourront bénéficier d'une autorisation de séjour de six mois, à compter de la date de délivrance de leur diplôme par le jury. L'autorisation pourra même être validée avant l'obtention du diplôme si elle conditionne la signature d'un contrat, à condition que l'employeur et l'établissement supérieur certifient l'existence de ce contrat. Elle permet ainsi d'annuler les injonctions à quitter le territoire notifiées depuis juin dernier aux étudiants qui avaient vu leur demande de visa de travail rejetée, avaient dû renoncer à leur contrat de travail et se trouvaient menacés d'expulsion.

La circulaire persiste néanmoins à inciter les préfets à la suspicion. Ils devront «faire en sorte que la nécessaire maîtrise de l'immigration professionnelle ne se fasse pas au détriment de l'attractivité du système d'enseignement supérieur, ni des besoins de certaines de nos entreprises en compétences spécifiques de haut niveau», en étant des plus sélectifs. Les visas de travail ne seront délivrés qu'à une élite hyper-compétente, cinq critères forts devant être particulièrement valorisés, notamment «la connaissance approfondie d'un pays, d'une civilisation, d'une langue ou d'une culture étrangère» ou le fait d'avoir accompli tout ou partie de son cursus en France. Par exemple, la France veut bien accepter – faute de mieux – qu'un jeune Chinois surqualifié et francophone de surcroît prête main-forte quelques mois à une entreprise française désireuse de développer ses relations commerciales avec la Chine! Gageons qu'une telle hospitalité va provoquer un afflux d'étudiants étrangers vers la France! Rappelons que, le 6 septembre, une autre circulaire a relevé le niveau de revenu exigible d'un étranger souhaitant étudier en France, l'obligeant à disposer sur un compte en banque de 620 euros par mois de présence envisagé. Autant dire que le mal est fait, d'autant que la situation de nombreux étudiants étrangers n'est pas réglée, notamment ceux qui doivent passer par l'alternance pour accéder à un niveau mastère : les parrainages se poursuivent. ▶

Valérie GÉRAUD

SALAIRE MINIMUM LES INTÉRIMAIRES ALLEMANDS AURONT LE LEUR

A la fin décembre, le conseil des ministres allemand a approuvé un décret instituant un salaire minimum pour tous les intérimaires du pays. Fixé à 7,01 euros de l'heure à l'Est et à 7,89 euros à l'Ouest, ce repère va permettre à quelque neuf cent mille salariés du secteur de profiter d'une protection minimale dont ils étaient exclus jusqu'alors. Longtemps, le système social allemand a fonctionné sur la base d'accords de branche. Si le modèle a permis, pendant des années, de protéger la quasi-totalité de la main-d'œuvre, il a laissé de côté une part grandissante des travailleurs des secteurs où n'existe pas de négociation. Aujourd'hui, 45 % des salariés allemands échappent à la protection de quelque convention collective que ce soit. La fixation de ce plancher va protéger les salariés «de la concurrence à bas coût en provenance de l'étranger», a convenu Ursula von der Leyen, la ministre de l'Emploi du pays.

ÉCONOMIE INFORMELLE LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES SE MOBILISENT

Armés de leur balai, des centaines de travailleurs et travailleuses domestiques ont, le 19 décembre dernier, nettoyé symboliquement la place devant le Parlement européen, à Bruxelles. Cette initiative donnait le coup d'envoi de la campagne mondiale lancée par la Csi, la Ces, le Réseau international des travailleurs et travailleuses domestiques, plusieurs syndicats et Ong pour la reconnaissance des droits du travail dans ce secteur d'activité malmené. Nul ne sait avec certitude combien de femmes et de migrants sont employés au domicile de

particuliers. Plus de cent millions, en tout cas, qui ont bien du mal à faire reconnaître un salaire minimum, des journées de travail de huit heures, une protection sociale et le droit de se syndiquer. Nommée «12 by 12», cette campagne a pour but de convaincre douze premiers pays de voter des lois correctes en faveur des travailleurs domestiques et de ratifier en 2012 la convention C189 de l'Oit sur les travailleuses et travailleurs domestiques.



CH. LEFEBVRE / MAXPPP

RESPONSABILITÉ SOCIALE UN SYNDICAT CHEZ CARREFOUR-COLOMBIE

Il ne fait pas bon défendre les droits des travailleurs en Colombie, un pays qui détient le triste record mondial du nombre de syndicalistes assassinés et où, depuis 1986, au moins 2778 d'entre eux ont été liquidés. C'est là néanmoins que Carrefour vient d'enregistrer son tout dernier syndicat. Après avoir souscrit avec Uni Global Union un accord garantissant sa volonté de respecter les droits syndicaux et la reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs, la multinationale a accepté de soutenir la création d'une organisation de défense des salariés. La structure, lancée le 2 novembre dernier par cent vingt-trois délégués, se propose «d'améliorer les conditions de vie et de travail, de conseiller et de représenter les travailleurs et travailleuses dans les divers conflits qui pourraient survenir dans les relations de travail, et collaborer avec l'entreprise en vue [de la rendre] plus compétitive et socialement responsable».

Jeunesse made in crises

La double vie d'Anouck, 24 ans, en mastère 2

On considère que 85 % des deux millions trois cent mille étudiants actuels vivent encore chez leurs parents, ce qui n'empêche pas les trois quarts d'entre eux de travailler, au moins ponctuellement : quatre sur dix travaillent même toute l'année. Un travail « alimentaire » dans l'énorme majorité des cas : il s'agit de se loger, de se nourrir, de payer ses transports, car leurs familles, affaiblies par la crise, ne peuvent plus les aider, et les aides sociales ne sont pas à la mesure des besoins. A l'entreprise, les stages sont au diapason... On assiste à une véritable paupérisation de la jeunesse étudiante, à laquelle risque de répondre en écho un phénomène de marginalisation sociale.

Europe : jeunesses sous le volcan

Les jeunes affrontent-ils aujourd'hui une situation différente des crises passées ? Dans un travail portant sur les jeunes dans la crise dans une douzaine de pays, en particulier de l'Union européenne, les chercheurs de l'Ires montrent que la crise actuelle combine plusieurs traits spécifiques aux effets de long terme. Le phénomène est bien connu des chercheurs : l'emploi des jeunes « sur-réagit » aux cycles économiques. Parce qu'ils occupent majoritairement des emplois précaires, les moins de trente ans sont les premiers touchés par les crises économiques. Celle amorcée en 2008 confirme la tendance, dans les pays de l'Union européenne comme, d'ailleurs, dans l'ensemble des pays de l'Ocde.

Vers des stratégies de contournement ?

En France, globalement, la jeunesse est encore dans la « loyauté » ; autrement dit, dans la course au diplôme, au prix d'une concurrence effrénée qui mobilise jusqu'aux parents. Cette canalisation fait encore sens, au moins au plan individuel, et concerne 80 % des jeunes. Les 20 % qui restent sont, eux, dans la « défection » – émigration, suicide –, défection qui ne mène nulle part. Ce sont des « Neet », à savoir : ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, bref, nulle part. Cette part augmente et témoigne d'un poids croissant de l'exclusion. Ce sont ceux qui, pour une part, ont pris « la voix » en novembre 2005 ; et demain ? Notre table ronde avec Sonia Porot, déléguée Cgt chez Téléperformance, Azwaw Djebara, vice-président de l'Unef, et Antoine Math, chercheur à l'Ires.

CELIK ERKUL / MAXPPP



SOMMAIRE

ÉTUDIANTS SALARIÉS :
REDOUBLER DE TRAVAIL
POUR DES PRUNES ?
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE DE SERGE
INCERTI-FORMENTINI...
LOGEMENT : CHERCHE
POLITIQUE PUBLIQUE
DÉSÈSPÉRÉMENT
PAGE 21

18-25 ANS : ILS SUBISSENT
LA CRISE DE PLEIN FOUET
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Etudiants salariés : redoubler de travail pour des prunes ?

Pour pouvoir préparer le Capes, elle se limite désormais aux baby-sittings nocturnes : « exit » l'autonomie.

Anouck, vingt-quatre ans, en mastère 2 d'anglais, est retournée vivre chez ses parents, à une heure de Bordeaux. Elle a vécu trois ans au centre-ville, en colocation avec deux amies, ce qui l'obligeait à travailler tout l'été dans un magasin et, le reste de l'année, à s'occuper de deux enfants, de 16 h 30 à 19 h 30. Cela lui a aussi valu un redoublement en licence. Elle n'est pas boursière, ses deux parents travaillent, mais, avec deux autres enfants encore à charge, ils ne peuvent compléter les revenus de leur aînée. Pour pouvoir préparer le Capes, elle se limite désormais aux baby-sittings nocturnes : *exit* l'autonomie. Guillaume, vingt-deux ans, a fini par arrêter ses études au milieu d'une licence de géologie. Elevé par sa mère dans une petite ville de Dordogne, il a dû prendre un mi-temps dans la restauration rapide pour se loger et vivre près de la fac : trop fatigant, pas de temps pour récupérer et se concentrer sur les études. Et puis un demi-smic ne suffit pas pour vivre. Il vit actuellement de petits boulots et cherche une solution :

un contrat d'apprentissage qui lui permettrait de raccrocher à sa filière ; à moins de passer les concours de la fonction publique territoriale, en espérant compléter sa formation une fois fonctionnaire... Alexandra, vingt et un ans, était boursière, ce qui ne lui permettait pas de quitter le domicile de sa mère en banlieue parisienne, mais ces 350 euros mensuels (sur neuf mois) soulageaient le budget familial de ses transports, loisirs, vêtements. Mais son grand frère n'est plus étudiant, donc plus déclaré à charge par sa mère, ce qui rétrograde Alexandra à l'échelon zéro de la bourse, limité à la gratuité des frais de scolarité et de la mutuelle étudiante. Elle a travaillé dans un bar tous les week-ends de septembre et octobre. Mais impossible de continuer à ce rythme en mastère d'histoire. Elle donne tout de même des cours de soutien à des écoliers pour s'assurer un minimum. Eytan, dix-neuf ans, est en classe préparatoire scientifique à Nice. Il était accepté dans de prestigieuses prépas à Paris et Toulouse, mais ses parents n'avaient pas les moyens de lui ...

Etudiants salariés : redoubler de travail pour des prunes ?

- ... payer des études ailleurs. Pour poursuivre son cursus, il lui faut aspirer à l'excellence : intégrer Polytechnique où l'Ecole normale supérieure, les deux seules grandes écoles où les élèves sont salariés. Les autres exigent, rien qu'en droits de scolarité, jusqu'à 36 000 euros pour trois ans (Hec)...

Chaque parcours est unique, mais 85 % des deux millions trois cent mille étudiants actuels vivent encore chez leurs parents, ce qui n'empêche pas les trois quarts d'entre eux de travailler au moins ponctuellement : quatre sur dix travaillent même toute l'année ⁽¹⁾. Un travail « alimentaire » dans l'énorme majorité des cas : il s'agit de se loger, de se nourrir, de payer ses transports, car leurs familles, affaiblies par la crise, ne peuvent plus les aider, et les aides sociales ne sont pas à la mesure des besoins : 20 % seulement des étudiants sont boursiers – touchant un maximum de 4 600 euros par an à l'échelon 6 – ; le logement social étudiant s'avère notoirement insuffisant et vétuste, et les aides au logement sont plutôt modestes par rapport au coût du locatif privé. Quant aux possibilités d'emprunter, elles sont encore très restreintes, et la moitié des deux cent mille prêts accordés chaque année par les banques concerne les étudiants des grandes écoles, jugés potentiellement solvables et intéressants à fidéliser. Un dispositif a été annoncé en 2008 pour inciter les banques à moins de frilosité : l'Etat se portait garant (à hauteur de 70 %) pour des prêts étudiants – ne dépassant généralement pas 10 000 euros. A la fin 2011, il n'avait pas concerné plus de vingt-trois mille six

Pour ces étudiants, il s'agit de se loger, de se nourrir, de payer leurs transports, car leurs familles, affaiblies par la crise, ne peuvent plus les aider, et les aides sociales ne sont pas à la mesure des besoins.

cents étudiants en tout, dont 60 % déclaraient toutefois devoir à ce coup de pouce la poursuite de leurs études. Mais l'objectif était d'au moins quarante mille prêts chaque année...

Les étudiants sont donc contraints de travailler. Il existe quelques rares dispositifs intégrés, qui donnent du sens à leurs premières expériences professionnelles parce qu'ils s'inscrivent dans leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle. Les postes d'Ater dans la recherche et l'enseignement supérieur, ou l'apprentissage, qui s'y est développé et concerne aujourd'hui quelque cent mille étudiants, un nombre modeste, même si 79 % des écoles de commerce et 42 % des écoles d'ingénieurs s'y sont également lancées. Ceux qui s'y engagent y voient à la fois un intérêt financier et professionnel : ils sont exonérés de lourds droits d'inscription, touchent un salaire (de 25 à 75 % du smic) et ouvrent leurs droits à protection sociale, tout en mettant un pied dans une entreprise où ils découvrent un métier et sont susceptibles d'être embauchés. Mais les entreprises ont beau déplorer l'inadéquation des formations à leurs besoins ou le manque de coopération de l'Enseignement supérieur avec le monde du travail, elles restent prudentes dès qu'il s'agit de financement. Les entreprises plébiscitent plus volontiers les stages, au point d'en abuser. On croit le problème réglé par les quelques avancées législatives gagnées de haute lutte par des associations comme Génération précaire, les organisations étudiantes et de salariés – dont l'Ugict –, qui ont été très actives pour que cesse ce travail gratuit. Les stages concernent aujourd'hui des centaines de milliers de postes. Intégrés à de nombreux cursus, ils doivent au minimum être rémunérés au tiers du smic, ouvrir à certains droits sociaux à partir de deux mois et être limités dans le temps : ils sont donc une réalité massive tout en restant une expérience ponctuelle et sans issue pour chacun.

La réalité du travail étudiant est ailleurs : c'est celle des petits boulots précaires, déclassés et mal payés, dans la restauration, le commerce, à des horaires décalés, voire nocturnes. Des temps partiels, au mieux payés au smic horaire et n'assurant pas forcément la validation d'un trimestre de travail (en 2012, il faudra gagner l'équivalent de deux cents heures payées au smic, soit 1 800 euros, pour valider un trimestre à la Cnav). Une préoccupation qui peut paraître annexe quand on vit au jour le jour, mais que les jeunes considèrent comme une reconnaissance minimale du fait qu'ils en bavent et qu'eux aussi aimeraient un jour bénéficier de la solidarité... De plus, toutes les enquêtes montrent que, au-delà de quinze heures de travail hebdomadaires, les étudiants décrochent, même dans les établissements – encore rares – où les horaires et les pratiques sont aménagés : leur taux d'échec est alors supérieur à 43 % de la moyenne. Les étudiants au travail interrogent toute la société. Ils occupent des centaines de milliers de postes



FRÉDÉRIC CIRIOU / MAXPPP



A gauche, une étudiante en sociologie, à droite, en anglais. Les étudiants se paupérisent : cent mille d'entre eux vivraient sous le seuil de pauvreté.

(1) Cf. le rapport du Conseil économique et social (nov. 2007) et l'étude de l'Insee, *Economie et Statistique* n° 422, 2009. Voir aussi les sites de l'Unef, de la Fage, de l'Ugict, de l'Afij et de l'Observatoire de la vie étudiante.

LA RÉALITÉ DU TRAVAIL ÉTUDIANT EST AILLEURS : C'EST CELLE DES PETITS BOULOTS PRÉCAIRES, DÉCLASSÉS ET MAL PAYÉS, DANS LA RESTAURATION, LE COMMERCE, À DES HORAIRES DÉCALÉS, VOIRE NOCTURNES.

qui devraient être proposés à de moins bien lotis qu'eux : six cent quarante mille jeunes âgés de quinze à vingt-quatre ans étaient au chômage en novembre 2011, des jeunes en grande majorité sans aucun diplôme ou qualification. Et le recours abusif des entreprises aux stages leur permet aussi d'utiliser à bas coût des étudiants qui se relaient à des postes qui devraient faire l'objet de Cdi...

Qu'ils travaillent ou pas, les étudiants se paupérisent : cent mille d'entre eux vivraient sous le seuil de pauvreté. Le Secours populaire s'est installé sur le campus de Lille en 2009, et la Fage, en partenariat avec des associations caritatives, développe des lieux d'accueil sur certains campus (déjà Lyon et Nice) baptisés Agora-é, pour distribuer des produits de première nécessité aux plus démunis, après examen de leur dossier. A l'évidence, le système d'aide sociale aux étudiants, constitué d'une multitude de dispositifs nationaux ou locaux, montre son incapacité à faire face à la massification de l'accès à l'enseignement supérieur et aux difficultés

sociales liées à la crise. Il est à revoir de fond en comble, d'autant que la réforme des universités se traduira par une hausse croissante des droits d'accès à l'enseignement supérieur.

Les personnalités politiques, comme les citoyens, devront faire un choix. Ne rien faire sous prétexte que tout le monde en bave ? Un sondage du *Monde* (24 novembre) témoigne que 81 % des Français trouvent les jeunes plus en difficulté que jamais, mais 59 % refusent d'envisager une hausse de leurs impôts pour une vraie politique d'emploi des jeunes. Ne pas soutenir ceux qui font tout pour se former, s'intégrer et contribuer au développement de leur pays ? La revendication d'un statut social et d'une allocation d'autonomie, reconnaissant que la période de formation et d'insertion professionnelle s'allonge, fait son chemin. L'Unef – soutenue notamment par l'Ugict – estime que tout jeune justifiant d'un projet professionnel devrait pouvoir bénéficier d'une aide directe. Elle souligne par exemple qu'il y aurait plus de justice à redistribuer aux étudiants qui en ont vraiment besoin les exonérations fiscales accordées à toutes les familles ayant un étudiant à charge : une somme qui représente deux fois et demie le montant des bourses actuellement versées. Rappelons que, dans la configuration actuelle, la sélection par l'argent fait plus que jamais des ravages. Sinon ? Les jeunes auront toutes les raisons de penser que la société les laisse tomber et d'être en colère... à moins qu'ils continuent, comme ils le font déjà, à quitter la France pour des pays qui investissent sur l'avenir. ▶

Valérie GÉRAUD

biblio

LA MACHINE À TRIER. COMMENT LA FRANCE DIVISE SA JEUNESSE, OLIVIER GALLAND, PIERRE CAHUC, STÉPHANE CARCILLO, ANDRÉ ZYLBERBERG, ÉDITIONS EYROLLES, 2011.

L'EMPLOI DES JEUNES, DOCUMENT D'ÉTUDE, DARES, MINISTÈRE DU TRAVAIL, NOVEMBRE 2011.

LES JEUNES DANS LA CRISE, "CHRONIQUE INTERNATIONALE DE L'IRES", N° 133, À PARAÎTRE.

GÉNÉRATION Y. LES JEUNES ET LES RÉSEAUX SOCIAUX : DE LA DÉRISION À LA SUBVERSION, MONIQUE DAGNAUD, "NOUVEAUX DÉBATS", PRESSES DE SCIENCES PO, 2011.

web

- Le site de l'Ugict-Cgt : <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Jeunes diplômés et stagiaires ».
- Le site de l'Union nationale des étudiants de France : <www.unef.fr>.
- Le site du Centre d'études et de recherches sur les qualifications pour connaître les analyses des enquêtes « Génération » : <www.cereq.fr>. A consulter en particulier *Bref* n° 283, consacré aux jeunes diplômés face à la crise.

EMPLOI

Crise : le diplôme reste un atout

Régulièrement, les études montrent à quel point la situation des jeunes sur le marché du travail est sensible à la conjoncture économique. La crise amorcée en 2008 confirme le phénomène : du premier trimestre 2008 au troisième trimestre 2010, le taux de chômage des 15-24 ans est passé de 17,7 % à 24,2 %, indique un rapport du Coe (Conseil d'orientation pour l'emploi) remis au Premier ministre en 2011. Un rapport qui montre aussi que, quand ces jeunes ont trouvé un emploi, cet emploi est souvent court et parfois de faible qualité. Près des trois quarts des embauches de jeunes de moins de vingt-cinq ans s'effectuent désormais sous la forme de contrats à durée déterminée. En période de

crise, le diplôme reste par ailleurs le meilleur atout pour accéder à l'emploi dans de bonnes conditions. C'est ce que montrent en partie les résultats de l'enquête 2010 sur la génération 2007 réalisée par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). Ainsi, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, 85 % d'entre eux (88 % pour les niveaux mastère) occupaient un emploi en 2010, soit trois ans après leur sortie du système éducatif. Ce taux tombe à seulement 48 % pour les jeunes non diplômés. Enfin, 80 % des diplômés du supérieur sont sur des emplois de cadres ou de professions intermédiaires, une proportion stable par rapport à la génération de 2004.

ÉTUDIANTS

Un accès aux soins de plus en plus difficile

Le 1^{er} décembre dernier, les mutuelles étudiantes et la Cnamts (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) ont signé, au ministère de l'Enseignement supérieur, un accord de financement portant sur la remise de gestion accordée par l'Etat aux mutuelles concernées pour assurer leur mission de service public. Cette remise de gestion a été fixée à 52 euros par étudiant. Elle était d'autant plus demandée que le système était menacé par l'annonce, en septembre 2010, du doublement de la taxe sur les complémentaires santé. A cette époque, la première organisation étudiante, l'Unef, avait aussitôt lancé une pétition exigeant notamment l'exonération de la taxe pour

les étudiants ; cinquante mille d'entre eux l'ont à ce jour signée. Pour l'Unef, justement, l'accord trouvé le 1^{er} décembre est « une première réponse qui doit en appeler d'autres », d'autant qu'il intervient après plusieurs années d'affaiblissement de l'accès aux soins des étudiants. « *Fragilisés par la crise et par un système d'aides sociales obsolète, les étudiants sont de plus en plus nombreux à connaître des difficultés à se soigner*, souligne l'Unef dans un communiqué. *Ce sont chaque année 20 % d'entre eux qui se retrouvent dans l'incapacité financière de bénéficier d'une couverture complémentaire* », et un sur trois renonce à se soigner pour raisons financières.

FINANCES

Les étudiants américains surendettés

Il y a déjà deux ans, une série d'études montrait que les étudiants américains étaient criblés de dettes, sur fond d'augmentation des coûts des études supérieures et d'absence d'épargne familiale. La situation s'est aggravée depuis pour les étudiants qui, en outre, doivent faire face à un marché de l'emploi défavorable. Ainsi, selon la réserve new-yorkaise, la dette issue des prêts bancaires des universitaires attendrait une somme globale de 1 000 milliards de dollars en 2010. Un article publié sur le site Rue89 s'en fait

l'écho : il précise que, en moyenne, les dettes d'un diplômé s'élèvent à 25 000 dollars. Avec d'énormes difficultés à rembourser, d'autant que le système américain contraint les débiteurs à rembourser leur emprunt dès le diplôme obtenu. Ainsi, explique l'auteur de l'article, alors que le taux de chômage outre-Atlantique est proche de 9 %, 8,8 % des étudiants ayant contracté un emprunt se sont retrouvés en défaut de paiement en 2010, contre 6,7 % deux ans plus tôt. A lire sur <www.rue89.com>.



GÉRARD LAUNET / MAXPPP

point de vue

SERGE INCERTI-FORMENTINI

PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION
NATIONALE DU LOGEMENT

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Logement : recherche politique publique désespérément

Aussi graves soient les difficultés des jeunes à trouver un logement, celles-ci ne leur sont pas spécifiques. Ce que vivent les moins de trente ans, explique Serge Incerti-Formentini, n'est que le reflet des conséquences d'un désengagement de l'Etat dans la politique du logement.

«**Que les jeunes aient des difficultés à se loger** est une évidence. Qu'ils soient étudiants ou jeunes travailleurs, les moins de trente ans subissent de plein fouet l'envolée des prix sur le marché immobilier. La situation qui leur est faite est d'autant plus intolérable que, jamais, on ne leur a autant demandé d'étudier et de se former, d'être capables de se mouvoir et de se déplacer en fonction des besoins du marché du travail. Et pourtant, rien n'est fait pour les accompagner. Dans le parc privé, s'ils peuvent prétendre à un logement, ils sont plus nombreux que l'ensemble des ménages à occuper des appartements trop petits (21 % contre 9 %) et, plus que les autres, ils occupent des appartements de qualité médiocre (9 % des moins de trente ans contre 7 % en moyenne dans le reste de la population). Dans le secteur social, rares sont ceux qui parviennent à trouver leur place. Alors qu'en 1988 29 % des jeunes ménages étaient locataires dans le parc social, en 2006 ils n'étaient plus que 19 % à pouvoir y prétendre. Aujourd'hui, seuls 11 % des jeunes bénéficient d'un logement dans le parc Hlm...

» Nul ne peut nier les difficultés qu'affronte la jeunesse. Gare, cependant, à vouloir faire de cette catégorie un cas particulier. La crise actuelle du logement touche la plus grande partie des ménages. Selon les dernières statistiques, il manque en France au moins neuf cent mille logements pour répondre aux besoins sociaux les plus urgents, dont plus de huit cent mille dans le secteur social. Alors que 70 % de la population pourrait prétendre à un appartement dans le parc social, la plus grande majorité en est exclue. Que l'on considère les difficultés dans lesquelles se débattent les familles ou les handicapés, les personnes âgées, les travailleurs de condition modeste et même

les classes moyennes, tous pâtissent de la même logique : cette logique libérale dans laquelle le logement aussi a été entraîné, le transformant en une marchandise comme une autre. Or qui peut se passer d'un toit ? Si tout un chacun peut abandonner l'idée de posséder une voiture ou restreindre son budget "alimentation", nul ne peut se passer d'un logement. En disposer est, au même titre que la santé ou l'éducation, un élément à part entière de la protection sociale ; la condition *sine qua non* pour pouvoir se projeter dans l'avenir, fonder une famille ou travailler.

» Certes, des mesures ont été prises, ces dernières années, pour essayer de colmater les brèches. Mais, faute de s'être attaquée aux véritables sources du mal-logement, aucune, même la loi Dalo, n'a été de nature à résoudre les problèmes. Aujourd'hui encore, 685 000 personnes ne disposent pas de domicile personnel et 85 000 vivent en camping ou dans un *mobil-home* à défaut de disposer de moyens suffisants pour louer.

» Alors que la crise qui s'annonce va encore entamer le pouvoir d'achat des ménages, ce dont a besoin la population, c'est d'une véritable politique publique pour le logement. Une politique qui, de la construction de logements publics à l'arrêt des exonérations fiscales pour l'achat de biens neufs dans des secteurs hautement spéculatifs, renoue avec les outils d'intervention publics. Les dispositifs de financement qui existaient et faisaient leurs preuves doivent être restaurés. Comment accepter que le Livret A, autrefois élément central de la construction d'habitations à loyer modéré, soit devenu un produit financier à la disposition des établissements bancaires ? Les fonds collectés doivent revenir à la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à la demande sociale. De même, le gouvernement doit revenir sur sa décision de vendre les logements Hlm comme sur celle qu'il vient d'annoncer de s'accaparer 3,25 milliards d'euros sur les ressources du 1 % logement afin de financer les agences nationales pour la rénovation urbaine et de l'habitat dont les politiques sont pourtant de sa responsabilité.

» Si les étudiants ou les jeunes travailleurs ne trouvent plus de lieux où se loger, c'est que, depuis des années, les pouvoirs publics ont abandonné toute velléité d'agir. Tous les outils qui étaient à leur disposition ont été bradés. Il est urgent de créer un fonds d'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales pour le foncier, un fonds confié à un établissement public, transparent et géré démocratiquement. Il n'est pas de fatalité à ce que près d'un tiers des jeunes vivent dans des appartements trop petits et mal chauffés. Encore moins que le budget public consacré au logement ne cesse de baisser pour diminuer de 27 % comme au cours de ces douze derniers mois. »

Ils subissent la Crise

Les jeunes affrontent-ils aujourd'hui une situation différente des crises passées? Dans un travail portant sur les jeunes dans la crise dans une douzaine de pays, en particulier de l'Union européenne, les chercheurs de l'Ires montrent que la crise actuelle combine plusieurs traits spécifiques aux effets de long terme.

Le phénomène est bien connu des chercheurs: l'emploi des jeunes «sur-réagit» aux cycles économiques. Parce qu'ils occupent majoritairement des emplois précaires, les moins de trente ans sont les premiers touchés par les crises économiques. Celle amorcée en 2008 confirme la tendance, dans les pays de l'Union européenne comme, d'ailleurs, dans l'ensemble des pays de l'Ocde. Entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2010, le taux de chômage des 15-24 ans a augmenté de près de six points, soit plus du double de celui des adultes. En moyenne, entre 2007 et 2010, un point de baisse du Pib, toujours dans les pays de l'Union européenne, s'est accompagné d'une baisse de 5,9% de l'emploi des jeunes (0,7% de l'emploi total) et d'une hausse de 13,6% de leur chômage.

Que deviendront ces jeunes au moment du retour de la croissance? Des crises passées, les chercheurs tirent deux enseignements. Si les jeunes constituent, d'une part, la première «variable d'ajustement» en temps de crise, ils sont aussi les premiers à retrouver du travail après. Si les plus diplômés d'entre eux connaissent à cette occasion un chômage d'insertion, le reclassement professionnel, d'autre part, finira pas intervenir à plus ou moins long terme. C'est ce qu'a montré, notamment, le travail mené par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) dans le cadre des enquêtes «Génération». Pour la génération de 2004, par exemple, arrivée sur le marché du travail dans un contexte économique lui-même très difficile, les conditions d'emploi se sont améliorées et les statuts se sont stabilisés – en particulier pour les titulaires d'un bac plus deux – entre la première embauche et l'emploi occupé après trois ans de vie active. Ce schéma peut-il se reproduire?

Des diplômés moins protecteurs

A bien des égards, le travail réalisé par les chercheurs de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), à travers l'examen de la situation des jeunes dans une douzaine de pays, montre que la crise actuelle combine plusieurs traits spécifiques⁽¹⁾. Premièrement en raison de son ampleur, de son enracinement et de son caractère global: «Commencée par un choc externe, elle est maintenant relayée par des cures d'austérité sans précédent et dont on ne voit guère la fin», soulignent Antoine Math et Frédéric Lerais, les deux chercheurs de l'Ires. Autre singularité inédite, du moins en Europe: alors que, jusqu'à présent, les périodes de conjoncture très dégradées se traduisaient par une baisse simultanée de l'emploi des jeunes et des seniors, tel



n'est pas le cas aujourd'hui, en lien notamment avec le recul de l'âge de départ à la retraite. On note aujourd'hui, au contraire, une hausse du taux d'activité des plus de cinquante-cinq ans dans l'Union européenne, susceptible, à court terme, «d'engendrer des effets de substitution». Troisième trait spécifique, enfin: un contexte marqué par l'élévation générale des niveaux d'éducation. Rappelant qu'au moins 40% des 30-34 ans devront avoir obtenu un diplôme

(1) «Les Jeunes dans la crise», numéro spécial de *Chronique internationale*, Ires, n° 133, à paraître. A consulter également: le rapport sur l'emploi des jeunes, Bit, août 2010; et *Montée du chômage des jeunes dans la crise*, direction de l'emploi de l'Ocde, avril 2010.

de plein fouet



AM / COLOURPRESS.COM / MAXPPP

Une évolution inquiétante à double titre : elle est révélatrice d'une situation extrêmement mal vécue et d'une absence de perspective dans les pays les plus endettés. Elle est annonciatrice d'un affaiblissement de la base productive des pays concernés qui pourrait s'avérer durable.

de l'enseignement supérieur avant la fin de la décennie ⁽²⁾, Antoine Math et Frédéric Lerais précisent que cet essor des études «*semble s'être traduit, dans certains pays, par un processus encore plus sélectif et excluant*», engendrant un fort sentiment de frustration parmi les jeunes. Certes, le diplôme continue d'avoir un effet protecteur face à la crise tout en étant une condition de moins en moins suffisante pour décrocher un travail. En France, par exemple, il reste un atout

(2) Objectif contenu dans la stratégie adoptée par le Conseil européen dite «*Europe 2020*».

indéniable en période de mauvaise conjoncture, voire de récession (*lire page 20*). Mais, dans des pays comme la Grèce, l'Espagne, l'Italie ou le Portugal, le taux de chômage des diplômés du supérieur atteint désormais des niveaux records, montrent les analyses par pays. L'une des conséquences de ce phénomène est l'essor de l'émigration, en particulier des diplômés, dans tous les pays les plus affectés par la crise : l'Irlande, les pays du sud de l'Europe ainsi que les pays d'Europe centrale et orientale. Ainsi, en Grèce, plus de cent mille diplômés du supérieur vivraient désormais à l'étranger et, parmi les jeunes ayant effectué leurs études à l'étranger, seul un sur six est rentré dans son pays. En Italie, soixante mille émigreraient chaque année ; 70 % d'entre eux sont diplômés des universités. «*Cette évolution est inquiétante, à double titre, note l'Ires : elle est révélatrice d'une situation extrêmement mal vécue et d'une absence de perspective dans ces pays ; elle est annonciatrice d'un affaiblissement de la base productive des pays concernés qui pourrait s'avérer durable.*»

Un chômage devenu, pour beaucoup, structurel

Dans ces pays, un autre sujet d'inquiétude apparaît : l'augmentation du chômage de longue durée. Prenons l'exemple de l'Espagne, où le taux de chômage des plus jeunes (15-24 ans) a atteint 46 % au milieu de l'année 2011. Là, le nombre de jeunes qui connaissent le chômage depuis au moins douze mois a été multiplié par six entre 2007 et 2011, à tel point que 42 % des jeunes chômeurs, au lieu de 15 % voilà quatre ans, sont désormais des chômeurs de longue durée. Pour les chercheurs de l'Ires, «*ces changements dans la structure du chômage indiquent la profondeur de la crise : en quatre ans, on est passé d'un chômage des jeunes plutôt frictionnel à un chômage structurel, pour lequel rien n'augure une amélioration rapide*». Différences dans la structure de l'économie, de la formation initiale, des politiques publiques... l'emploi, il est vrai, ne s'est pas «*ajusté*» de la même manière en fonction des pays, la situation des jeunes apparaissant beaucoup plus favorable en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Danemark. S'agissant des comparaisons internationales, «*il faut toutefois pendre garde à une comparaison trop hâtive des chiffres*», souligne le Conseil d'orientation de l'emploi dans son rapport au Premier ministre. En Allemagne, par exemple, cela s'explique par le recours plus répandu à l'alternance ; aux Pays-Bas ou au Danemark, par l'importance du cumul emploi-études qui, mécaniquement, majore le taux d'emploi des jeunes et minore leur taux de chômage. Mais aussi, plus largement, par des «*performances ambiguës*», pour reprendre l'analyse de Marie Wierink, chercheuse associée à l'Ires, dans son article consacré aux Pays-Bas. Ambiguës, car le développement de l'emploi des jeunes s'y fait au risque de la précarité. ◀

Christine LABBE

Des “stratégies jeunes” dans la crise ?

PARTICIPANTS

SONIA POROT,
DÉLÉGUÉE CGT
DU PERSONNEL CHEZ
TÉLÉPERFORMANCE

AZWAW DJEBARA,
VICE-PRÉSIDENT DE L'UNEF

ANTOINE MATH,
CHERCHEUR À L'IREs

PIERRE TARTAKOWSKY,
“OPTIONS”

Jusqu'à quel point la phase actuelle de la crise redessine-t-elle l'objet social qu'on appelle la jeunesse et ses relations aux autres générations ? Et peut-on identifier des stratégies jeunes face à la crise entre une jeunesse encore dans la loyauté – autrement dit, dans la course au diplôme –, une autre dans la défection et une masse qui « prend la voix », comme en novembre 2005 ?

– **Options:** La phase actuelle de la crise redessine-t-elle l'objet social que l'on appelle la jeunesse et ses relations aux autres générations ?

– **Antoine Math:** Les nouveaux travaux de l'Ires indiquent une crise durable et structurelle dont les jeunes paient le prix fort. La grande récession de 2008-2010 est relayée par des cures d'austérité sans précédent et, surtout, généralisées à tous les pays, ce qui donne un caractère cumulatif. Avec plusieurs singularités concernant, d'abord et pour la première fois en Europe, les taux d'activité des seniors, qui continuent d'augmenter, du fait d'une décennie de réformes visant à encourager l'augmentation du taux d'emploi des seniors et le recul de l'âge de départ à la retraite. Avec, à court terme, une pénalisation des jeunes. Ensuite, et c'est inquiétant, les diplômés, s'ils sont toujours protecteurs et de plus en plus nécessaires, sont de moins en moins suffisants. Bien qu'ils n'aient jamais été aussi déterminants, on assiste d'ailleurs à une montée de défiance à leur égard. En France, cela se traduit par une diminution des taux de scolarisation pour les tranches d'âge de plus de dix-huit ans. Enfin, tout aussi préoccupant, on assiste à une forte émigration des jeunes, surtout les diplômés, dans des pays comme la Grèce, l'Irlande. Les suicides augmentent aussi depuis 2007, après vingt ans de baisse continue dans tous les pays de l'Union européenne. En Grèce, les indicateurs de santé publique et de morbidité se dégradent de façon phénoménale, du fait d'un renoncement aux soins, d'une montée des violences, des suicides, des infections par le Vih. Ces derniers éléments, même lorsqu'ils sont statistiquement négligeables, constituent des éléments d'une tendance lourde.

– **Sonia Porot:** Comme toujours, la situation de la jeunesse renvoie à des réalités sociales transversales et, de ce point de vue, il n'y a pas rupture

avec le reste de la population. Simplement, cette classe d'âge essuie de plein fouet des phénomènes qui s'abattent sur tout le monde : chômage, précarité, déqualifications, tensions sur le logement... Ces questions touchent tout le monde. La grande différence avec les périodes précédentes porte sur l'absence de perspectives, avec moins d'idéaux et de débouchés collectifs. Ce qui influe forcément sur les comportements, les relations au travail, à l'entreprise, y compris à la lutte. Sur certains sites, avec des populations jeunes dont beaucoup vivent encore chez les parents, on voit surgir des formes d'action parfois déconcertantes. Un site lyonnais, par exemple, connaît depuis deux ans une situation de grève permanente parce que les salariés ont décidé d'utiliser ce droit face à des horaires complexes, changeants, décalés... Face à des contrôles très pointilleux sur les retards, ils se déclarent en grève, de même le samedi qui est fréquemment travaillé, ce qui nuit au repos et à la vie sociale. C'est une manière différente d'utiliser le droit de grève, un pied de nez à la précarité et une façon de ridiculiser l'absurdité des procédures. Ce n'est pas négatif, mais ça pêche évidemment du côté collectif et en termes d'avancées sociales... Des situations de ce type semblent parfois faire rupture, mais c'est surtout dans nos têtes. Face à de pratiques jugées inhabituelles, nombre de syndicalistes se bloquent, n'osent pas s'adresser aux jeunes. Et dans un contexte d'insertion difficile, sans stabilité, cette frilosité complique encore davantage l'activité syndicale. Alors que nous avons au contraire intérêt à être très ouverts, à l'écoute.

Confrontés à des emplois de moins en moins intéressants, vidés de leur sens, prescrits et procéduriers, particulièrement chez les cadres, les jeunes salariés cherchent souvent des réponses, encore une fois plus individuelles que collectives, en allant chercher ailleurs un autre poste plus satisfaisant du point de vue du salaire et du

“
FACE À DES
CONTRÔLES
TRÈS POINTILLEUX
SUR LES RETARDS,
LES SALARIÉS
D'UN SITE LYONNAIS
SE DÉCLARENT
EN GRÈVE, DE MÊME
LE SAMEDI QUI
EST FRÉQUEMMENT
TRAVAILLÉ, CE QUI NUIT
AU REPOS ET À LA VIE
SOCIALE. C'EST UNE
MANIÈRE DIFFÉRENTE
D'UTILISER
LE DROIT DE GRÈVE,
UN PIED DE NEZ
À LA PRÉCARITÉ
ET UNE FAÇON
DE RIDICULISER
L'ABSURDITÉ
DES PROCÉDURES.



LA MISE EN REPRÉSENTATION DE « LA » JEUNESSE CORRESPOND TOUJOURS À UN PROJET POLITIQUE. LA PLUPART DU TEMPS, ON RAISONNE D'AILLEURS EN TERMES DE « MOYENNE », INDIFFÉREMMENT À LA TRÈS GRANDE HÉTÉROGÉNÉITÉ.

contenu. Cela procède d'une aspiration positive, et cela doit nous inciter à traiter du contenu du travail. Je travaillais sur un site qui a fermé il y a un an et demi. Les salariés, plutôt jeunes, ont accueilli la fermeture en disant : « *Super, on va avoir l'occasion de partir et de chercher ailleurs avec en plus quelques indemnités.* » Cela se passait fin 2009, avec des suppressions d'emplois partout. On a évidemment discuté avec eux, mis en avant ce qu'ils allaient perdre dans l'affaire, mais on a aussi décidé d'entendre leurs raisons. Ça nous a décidés à revenir sur les vécus au travail, à redécouvrir certaines réalités, phase indispensable pour tenter de penser des perspectives collectives.

– **Azwaw Djebara :** Le ressenti des jeunes est celui d'une dégradation qui s'accroît, suit sa pente. Certes, de conflit en conflit, on parvient à sauvegarder des principes. Mais la réalité, c'est que l'absence de politique sociale aboutit à un modèle de solidarité basé sur la solidarité familiale, à la différence des pays scandinaves qui ont des systèmes de protection très développés pour la jeunesse, même s'ils ne correspondent pas forcément à notre philosophie de la protection sociale. Et c'est évidemment un vecteur d'inégalités, puisque c'est la capacité contributive familiale qui assure la capacité à poursuivre des études dans de bonnes conditions. Cette situation renvoie à un système à bout de souffle, inadapté par rapport à l'explosion sociale du phénomène de la jeunesse. Le système reste

conçu pour une catégorie sociale définie par son âge ; or la jeunesse est devenue une période de la vie qui commence plus tôt, finit plus tard... Déjà archaïque avant la crise, le système d'accueil est bousculé comme jamais ; les capacités contributives familiales sont battues en brèche par la dégradation économique, et un cercle vicieux est enclenché, ce que les jeunes ressentent très bien. Pour eux, la stabilité professionnelle devient une sorte de chimère, d'autant que les discours gouvernementaux encouragent cette vision des choses. Au final, c'est profondément décourageant. Dans un tel contexte, l'espoir est renvoyé soit à un changement politique profond, soit à des réactions au coup par coup, à l'occasion par exemple de mouvements de jeunes forts, sous des formes revendicatives classiques ou « émeutières », comme cela s'est produit en 2005 et 2006.

– **Options :** Les représentations de la jeunesse sont multiples : soit on la présente comme un tout homogène, soit on l'enferme dans des images inquiétantes, comme classe « dangereuse ». Quels sont les enjeux de cette « valse représentation » ?

– **Antoine Math :** La mise en représentation de « la » jeunesse correspond toujours à un projet politique. La plupart du temps, on raisonne d'ailleurs en termes de « moyenne », indifféremment à la très grande hétérogénéité. On la représente depuis longtemps sous les traits de lycéens et d'étudiants, ce qui exclut de fait

TABLE RONDE

Des “stratégies jeunes” dans la crise ?

ON CONSTATE, DANS LES CONFLITS, UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN ET UNE ASPIRATION COMMUNE AUX DROITS, UNE ASPIRATION À LA REPRÉSENTATION, AUSSI, À L'ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS, QU'IL S'AGISSE DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE OU DANS LE MOUVEMENT SYNDICAL.

... une bonne moitié de jeunes qui ne vont pas dans le supérieur et une bonne partie qui n'a eu accès au lycée que relativement récemment. Une telle représentation homogénéisante aboutit à valoriser les fractures intergénérationnelles, alors même que les inégalités au sein de la jeunesse sont bien plus grandes qu'entre générations. Attention, donc, aux discours et aux politiques qui mettent en avant l'opposition entre générations pour mieux masquer l'hétérogénéité sociale et pour mieux en masquer la cause principale : la très forte transmission intergénérationnelle des inégalités. Opposer les jeunes aux anciens permet en outre de légitimer des dispositifs présentés « pour » les jeunes, ce qui était le cas du Cpe, ainsi que tous les dispositifs spécifiques aux jeunes depuis une trentaine d'années. Ensuite, pour d'autres sujets comme les retraites, par exemple, le gouvernement a légitimé la réforme au nom des intérêts de la jeunesse, prétendument pour ne pas lui laisser une facture trop élevée, ce qui ne l'a pas empêché en même temps de contester la légitimité de ces jeunes – lycéens, étudiants, jeunes travailleurs – à pouvoir manifester dans la rue contre une réforme qui va les toucher le plus. Bien évidemment, cette hétérogénéité sociale n'est pas exclusive de luttes et de conflits qui « unifient » face à des effets de déclassement qui touchent tout le monde. A cet égard, la sociologue Cécile Van de Velde se réfère à une grille de lecture qui distingue trois attitudes par rapport aux problèmes sociaux : « loyauté », « défection » ou fuite, et « voice » ou prise de parole. En France, globalement, la jeunesse est encore dans la loyauté ; autrement dit, dans la course au diplôme, au prix d'une concurrence effrénée qui mobilise jusqu'aux parents. Cette canalisation fait encore sens, au moins au plan individuel, et concerne de l'ordre de 80 % des jeunes, ce qui explique en France le faible impact de mouvements comme les « Indignés ». Mais les 20 % qui restent sont, eux, dans la défection ou la fuite hors du système, l'exclusion sociale, voire les comportements asociaux ou suicidaires. Ce sont les « Neet », à savoir : ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (« *not in employment, education or training* »), bref, nulle part. Leur part augmente et témoigne d'un poids croissant de l'exclusion. Ce sont eux, pour une part, qui ont pris « la voix » en novembre 2005.

– **Azwaw Djebara** : L'hétérogénéité sociale de la jeunesse est réelle et peut se manifester



Sonia Porot.

sous des formes explosives ; mais il y a une homogénéité d'aspirations, et c'est là-dessus que s'appuient les organisations porteuses de discours unificateurs. Au printemps 2005, nous avons connu la mobilisation contre la réforme Fillon, suivie en novembre des émeutes dans les banlieues et, deux mois après, on a eu le Cpe. Il s'agissait d'évidence de répondre à ce qui s'était passé dans les banlieues et de donner des réponses aux jeunes des couches populaires pour faciliter l'accès à l'emploi. La mobilisation a pris dans la jeunesse scolarisée, et le gouvernement a immédiatement tenté d'opposer les deux jeunesse, quartiers contre centres-villes. Or on a assisté au contraire à une convergence revendicative, portée par exemple par des associations comme AC le feu. On constate, dans les conflits, une communauté de destin et une aspiration commune aux droits, une aspiration à la représentation, aussi, à l'accès aux responsabilités, qu'il s'agisse de la représentation nationale ou dans le mouvement syndical.

– **Sonia Porot** : La jeunesse n'est certainement pas homogène. Mais elle expérimente du commun, et c'est là-dessus qu'il nous faut travailler, sachant que les classes moyennes se paupérisent et que leurs enfants vivront moins bien que les générations précédentes. On connaît ça dans les entreprises avec des cadres aujourd'hui soumis au même système de contrôle et de rémunération que les salariés qu'ils encadrent. Ces phénomènes se généralisent et, de ce point de vue, les aspirations de la jeunesse n'ont rien de conformiste ; je trouve légitime de vouloir un logement correct, un boulot bien payé, bénéficier des mêmes droits que ceux qui ont été obtenus par les générations précédentes, même si s'en tenir à exiger ses droits est aussi quelque part une façon d'affirmer que si l'avenir est bouché ce n'est pas une raison pour régresser.



Azwaw Djebara.

LE CONFLIT
SUR LE CPE HIER
COMME L'ASPIRATION
À L'AUTONOMIE
AUJOURD'HUI
EXPRIMENT
UNE MÊME
ASPIRATION SIMPLE
DE LA JEUNESSE :
ÊTRE TRAITÉ
SUR UN PIED
D'ÉGALITÉ
AVEC LES AUTRES
MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ,
NE PAS ÊTRE TRAITÉ
À PART.

– Options : La mobilisation contre le Cpe s'était caractérisée comme un moment fort d'expression collective sur des bases revendicatives classiques, syndicales. Comment caractériser les motivations et les formes actuelles d'engagement ?

– **Sonia Porot** : Aujourd'hui, les jeunes sont de plus en plus tôt en contact avec le monde du travail ; dès la classe de quatrième, ils font un stage, même s'il n'est que d'une semaine, et l'apprentissage recouvre des chiffres énormes. Certes, ces jeunes ne sont pas pris en compte dans les effectifs, mais ce sont néanmoins des salariés ; que faisons-nous pour eux, soit 15 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme et qui se retrouvent, la plupart du temps, dans des entreprises sans organisation syndicale, dans l'artisanat et les Pme ? C'est un champ énorme, et les syndicats de salariés passent à côté. C'est d'autant plus dommageable que l'on est devant une sorte de vide social et politique pour la jeunesse. Le Rmi est interdit aux moins de vingt-cinq ans, le Rsa jeunes de la poudre aux yeux... Dans ce contexte de précarité, l'engagement pour les jeunes est réel mais compliqué. Durant le mouvement sur les retraites, on a vu énormément de mobilisation dans les lycées et également énormément de répression. Dans le Val-d'Oise, des lycéens qui avaient fait des *sit-in*, des blocages, rien de méchant, ont dû essayer des tirs de Flash-Ball, une violence policière disproportionnée, au point d'ailleurs que je leur ai conseillé d'arrêter. Dans les Yvelines où j'habite, on a également eu des manifestations de lycéens, très nombreuses, dans des gares, avec des mouvements de foule et des forces de l'ordre nerveuses. Les lycéens étaient plutôt contents que des syndicalistes adultes soient présents, les conseillent, leur parlent en adultes. Là encore, il y a une présence à assumer pour le syndicalisme salarié, sous des formes adaptées, évidemment.

– **Azwaw Djebara** : On enregistre un peu le même état d'esprit chez les étudiants salariés, que l'on retrouve beaucoup dans des entreprises à la McDo, franchisées, de moins de vingt salariés, sans comité d'entreprise et avec un système d'organisation du travail qui contourne la capacité du salariat à se protéger. De surcroît, concilier études et emploi n'a rien d'une partie de plaisir : il n'y a pas de temps alloué aux révisions, les emplois du temps sont contradictoires... Les étudiants sont confrontés aux difficultés classiques du monde de l'emploi combinées avec les contraintes de leurs études et une vraie difficulté à se projeter dans la défense syndicale de leurs droits, et ils ne veulent pas faire de vagues. L'aspiration à l'autonomie, dans ce contexte, exprime plus un sentiment général de ras-le-bol devant les difficultés à construire son parcours de vie. Personne aujourd'hui ne met en cause le droit à l'autonomie des jeunes. Mais cela s'ac-



Antoine Math.

compagne d'une absence de projets pour la jeunesse ; on affiche un principe, mais personne ne propose de pistes pour des politiques publiques. Les jeunes le sentent ; aspirant à l'autonomie et conscients de son caractère aléatoire, ils misent sur leurs propres moyens. La façon dont ceux qui sont dans la scolarité y restent et la prolongent, via une course au diplôme et à la qualification, est un des aspects de ce déficit de croyance dans une résolution collective des problèmes.

– **Antoine Math** : Le conflit sur le Cpe hier comme l'aspiration à l'autonomie aujourd'hui expriment une même aspiration simple de la jeunesse : être traité sur un pied d'égalité avec les autres membres de la société, ne pas être traité à part. Ça se traduit en termes d'égalité de droits : de droit à l'emploi et au même type d'emploi, de droit à un revenu quand on n'a pas un emploi suffisamment rémunérateur, de droit au logement, parce que l'autonomie, ça passe par l'autonomie résidentielle, de droit à mener une vie affective normale, avec projets de couple ou parentaux éventuellement. C'est une aspiration à l'égalité. Une aspiration totalement déniée avec un Rsa jeunes qui touche moins de dix mille bénéficiaires, tant les conditions sont fermées. Les rares dispositifs mis en œuvre, genre Civis et Rca, sont bas de gamme et stigmatisants, pathétiques, avec en toile de fond une certaine nostalgie pour des formes d'encadrement autoritaires et militaires. Reste que les décideurs politiques ont parfaitement bien compris qu'il était devenu risqué d'afficher des mesures « spéciales jeunes » au contenu discriminant, stigmatisant, d'abaissement des droits. Dans la période à venir, au-delà de promesses et d'effets d'annonce, le reproche à faire aux décideurs politiques devra porter plus sur leur inaction que sur leurs actions pour les jeunes. ◀



DAREK SZUSTER / MAXPPP

RETRAITE LES 18-25 ANS EN MAL DE DROITS

TRÈS ATTACHÉS AU SYSTÈME PAR RÉPARTITION, LES JEUNES ONT DE PLUS EN PLUS DE DIFFICULTÉS À ACQUÉRIR DES DROITS À RETRAITE EN DÉBUT DE CARRIÈRE.

« **L**a retraite : une affaire de jeunes ! » Au cœur du mouvement social contre la réforme des retraites, en 2010, l'appel unitaire avait été lancé par dix-huit organisations, en particulier de jeunesse. Presque deux ans plus tard, le Cor (Conseil d'orientation des retraites) a repris ce thème à l'occasion de son colloque annuel afin « d'analyser la situation actuelle et à venir des jeunes générations ainsi que leurs attentes vis-à-vis du système de retraite »⁽¹⁾. Allongement de la durée des études, précarité de l'emploi, pression à la baisse sur les salaires, crise économique... il faut dire que les 18-25 ans ont de bonnes raisons de craindre que leur retraite ne soit pas à la hauteur de celle des générations précédentes. Qu'en est-il exactement ? Comment ont évolué les droits à retraite des jeunes générations ? Quel attachement portent-elles au système par répartition ? En croisant les approches sociale, économique et sociologique, le

débat a permis de mieux cerner la réalité des droits que les jeunes parviennent à acquérir en début de carrière, de mieux connaître aussi leurs aspirations en matière de retraite.

Conditions d'emploi et retraite

En introduction du débat, Hugues de Balathier, secrétaire général du Coe (Conseil d'orientation pour l'emploi), a posé un diagnostic de la situation des jeunes sur le marché du travail, alors que le taux de chômage des 15-25 ans atteint désormais 24,2 %. Que note-t-il ? Avant tout, « des conditions d'insertion professionnelle dégradées des jeunes dans leur ensemble », même si, depuis 1983, les jeunes occupent des emplois de plus en plus qualifiés. Au total, 40 % des jeunes occupent, au moment de l'étude, un emploi de cadre ou de profession intermédiaire ; ils étaient à peine 30 % dans ce cas il y a vingt ans. Une réalité qui n'est pas contradictoire

avec le phénomène de déclassement : en effet, « à diplôme équivalent, l'emploi occupé peut être de moins bonne qualité », a souligné Hugues de Balathier. Parmi les moins de trente ans, un emploi sur quatre est aujourd'hui en contrat à durée déterminée (un sur dix tous âges confondus). Et si le diplôme reste un atout dans la crise (*lire page 20*), l'accès à un emploi durable peut demander plusieurs années : entre deux et quatre ans, quelle que soit d'ailleurs la conjoncture économique. Trois ans après la fin des études, note un rapport du Coe remis au Premier ministre en février 2011, « la proportion des jeunes en emploi qui ont un emploi à durée indéterminée n'est que de 67 % ». Avec des écarts salariaux importants : 1 760 euros de salaire médian pour les diplômés du supérieur, 1 200 euros pour les titulaires du bac ou équivalent, 1 100 euros pour les niveaux Cap-Bep. Entrée plus tardive sur le marché du travail et difficultés d'insertion sont ainsi autant d'éléments défavorables aux jeunes générations, dans un contexte d'allongement de durée de cotisation requise pour partir à la retraite à taux plein. C'est ce qu'a souligné Patrick Aubert, responsable de

la division « Redistribution et politiques sociales » à l'Insee, en notant toutefois « des éléments plus favorables » : participation accrue des femmes au marché du travail, hausse des salaires moyens liée au progrès technologique... Au fil des générations, différentes études montrent au total une diminution des droits acquis en début de carrière. Selon un document de travail de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère en charge de la Santé)⁽²⁾, l'âge de première validation d'un trimestre, entre les générations 1950 et 1970, a augmenté de deux ans, et celui d'une année complète de plus de trois ans. Dans le même temps, si la génération de 1950 devait totaliser 162 trimestres pour obtenir une pension complète, celle de 1970 devra en totaliser 164, selon la législation en vigueur.

Sur l'ensemble de la population, par ailleurs, le nombre de trimestres validés à trente ans décroît régulièrement en fonction des générations, passant de trente-huit trimestres pour ceux nés dans les années 1950 à trente pour ceux nés dans les années 1970. Une baisse, note le document d'étude, qui s'est accompagnée d'un double rapprochement : entre hommes et femmes d'une part, entre catégories socioprofessionnelles d'autre part. Autre élément, enfin, à prendre en compte pour déterminer le montant des pensions et les points acquis dans les régimes complémentaires Agirc et Arrco : le salaire. Dans ce domaine, l'étude met en évidence une chute, avant trente-cinq ans, de la proportion des rémunérations se situant au-dessus du plafond de la Sécurité sociale : elle est passée de 13 % pour la génération 1950 à 7 % pour la génération 1966.

Malgré tout, les plus jeunes se montrent les plus optimistes s'agissant du montant futur des pensions. C'est ce que nous enseigne notamment le baromètre Ifop/Bva pour la Drees, à travers dix vagues d'enquêtes menées de 2000 à 2010. Un optimisme « relatif », a tempéré Patrick Aubert, « au sein d'un pessimisme général, les plus inquiets étant les classes d'âge intermédiaires ». Très attachés au système par répartition, les 18-25 ans se disent enfin davantage prêts à accepter une hausse des cotisations : pour maintenir le niveau des prestations. ▶

Christine LABBE

(1) « Les jeunes et la retraite », colloque du Conseil d'orientation des retraites, 6 décembre 2011.

(2) « Les droits à la retraite des jeunes générations », document accessible à l'adresse suivante : <www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/article200910.pdf>.

REVENDEICATIONS CE QUE PROPOSENT LES JEUNES

LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE SE SONT SENTIES EXCLUES DE LA DERNIÈRE RÉFORME DES RETRAITES... PRETENDUMENT FAITE POUR LA GÉNÉRATION QU'ELLES REPRÉSENTENT.

« **C'**est une réforme que nous devons mener pour les générations futures. » Tel est en substance le message qu'a voulu faire passer le gouvernement au moment de la dernière réforme des retraites. Qu'en pensent donc les premiers concernés ? D'abord qu'ils ont été exclus du débat. « Nous avons eu le sentiment d'avoir été utilisés comme une excuse ou comme un prétexte alors que nous n'avons jamais été consultés », a souligné Stéphane Haar, président de la Joc (Jeunesse ouvrière chrétienne), présent au colloque du Cor (Conseil d'orientation des retraites). Puis que la réforme finalement mise en œuvre n'a fait que fragiliser le système par répartition : si les jeunes y sont attachés, « c'est aussi parce qu'ils savent que, faute de moyens pour capitaliser, c'est leur seule chance d'avoir une retraite correcte », a-t-il encore expliqué, citant les témoignages de jeunes travailleurs, étudiants salariés ou apprentis. Plus que de « technique » en matière de retraite, les organisations de jeunesse ont préféré parler de leur place dans la société : « Nous ne



HUGUES LÉGLISE BATAILLE / MAXPPP

Nous ne demandons qu'une seule chose, c'est faire société avec vous.

demandons qu'une seule chose, c'est faire société avec vous », a lancé Azwaw Djebara, vice-président de l'Unef (Union nationale des étudiants de France). Ce que le président de la Joc a résumé d'une question : « Il ne s'agit pas de se demander comment parvenir à l'équilibre budgétaire des systèmes de retraite, mais quel objectif nous voulons donner au système. » Une invitation, en quelque sorte, à opérer un changement de perspective.

Il faut dire que, depuis trente ans, la jeunesse s'est profondément recomposée. Plus diplômée et plus qualifiée, la France rassemble aujourd'hui deux millions de jeunes dans les universités, contre deux cent mille dans les années 1960. « Nous ne pouvons pas occulter le fait que la formation actuelle des jeunes n'est plus celle des retraités d'aujourd'hui », a insisté Azwaw Djebara. Des jeunes qui, en outre, doivent attendre en moyenne l'âge de vingt-sept ans avant de décrocher leur premier emploi durable. « Face à cette configuration nouvelle, les nouvelles générations vont connaître des difficultés croissantes à répondre aux critères d'accès à une retraite pleine digne de ce nom », a prévenu le vice-président de l'Unef.

Qui a mis au débat deux pistes de réforme : le principe d'une cotisation symbolique, de la même manière que les étudiants ont accès à l'assurance maladie ; la prise en compte de la formation universitaire, mais aussi des stages ou des périodes d'inactivité forcée, dans la validation des droits à retraite. « Ce serait une juste reconnaissance de nos années d'études qui font de nous des salariés plus productifs et qui apportent de la croissance au niveau macroéconomique. » C.L.

ENTREPRISES ALERTE SUR LE CLIMAT SOCIAL ?

DE RÉCENTES ÉTUDES DÉCRIVENT UNE DÉGRADATION DU BIEN-ÊTRE, DE LA SANTÉ, MAIS AUSSI D'UNE SATISFACTION AU TRAVAIL⁽¹⁾. ELLES TÉMOIGNENT DE LA PERSISTANCE D'UNE VOLONTÉ DE RECONNAISSANCE. PAS DUPES, LES SALARIÉS, MAIS... COMBATIFS ?



FREDERIC CIROU / MAXPPP

Passé la trêve des confiseurs, retour au travail... et à la sinistrose. Avec pour décor social une nouvelle hausse historique du chômage sur fond d'appels à la rigueur générale, les négociations salariales annuelles risquent de ressembler à une mascarade dans bien des entreprises, et l'on peut aisément imaginer que nombre de salariés s'estiment déjà heureux de conserver leur emploi. Et pourtant : publié à la mi-décembre, le deuxième baromètre annuel Best (« Bien-Être et satisfaction des salariés au travail ») de l'institut Bva, réalisé en novembre 2011, apporte des nuances à ce supposé fatalisme. Certes, les cinq indicateurs sur lesquels Bva a posé une cinquantaine de questions à 1 857 salariés d'entreprises et de services publics de plus de 200 salariés – contenu du travail, management, lien à l'entreprise, relations avec les collègues, stress – témoignent que le climat s'est dégradé par rapport à l'an dernier : l'indice Best chute de quatre points, de 64 à 60 sur 100. Les salariés reconnaissent même à 78 % que la crise a eu ou aura des conséquences sur leur entreprise, et ils sont tout aussi sceptiques quant à leur capacité à retrouver un

emploi équivalent en cas de licenciement (67 sur 100). Mais cela ne les empêche pas de penser à 75 % qu'ils ne sont pas personnellement menacés dans leur emploi, et 40 % d'entre eux s'attendent même à être augmentés en 2012 !

Des attentes « élevées », voire « irréalistes », souligne l'institut, qui s'inquiète de ce « contexte schizophrénique », d'autant que de nombreux indicateurs indiquent des écarts de positionnement importants entre cadres et ouvriers. Une différence de 11 points sépare les cadres et professions intermédiaires (indice 65 sur 100) des ouvriers (54 points) sur l'ensemble des cinq indicateurs abordés. Pour les ouvriers, le divorce semble consommé : le lien à l'entreprise n'obtient guère un score plus élevé que 46 (56 chez les cadres), et 48 pour le management (58 pour les cadres). Plus exposés au chômage, ils n'espèrent pas pour autant de miracle de leur entreprise ou de son management, et semblent attendre que ça passe ou que ça casse, sans être en mesure de faire une concession de plus compte tenu des efforts déjà consentis. Souffrance, peur, défiance ? Le lien au travail s'en ressent aussi : toutes catégories confondues, il

ne dépasse pas l'indice 56 (51 pour les ouvriers). Ce alors que l'indice « rapport au stress », qui a fait le plus parler de lui ces dernières années, est le seul à « s'améliorer » (à 59 pour les cadres, 63 pour les ouvriers)... Il semble par ailleurs que, même si les cadres s'estiment moins en danger et sont encore disposés à s'investir, ils revendiquent aussi une meilleure reconnaissance de leur investissement... Le contexte semble donc assez tendu et imprévisible...

A défaut d'évoquer plus précisément les termes de la « conflictualité » latente, l'étude « Santé en entreprise », réalisée avant l'été 2011 par l'institut Sociovision pour la mutuelle Malakoff-Médéric, montre également que les salariés résistent aux tensions par le désinvestissement, voire l'absentéisme. Réalisée auprès de trois mille cinq cents salariés du privé, l'enquête souligne que seulement 37 % des interrogés s'estiment fortement engagés dans leur travail, soit une baisse de cinq points en un an. Elle touche toutes les catégories, des cadres aux ouvriers, de même que l'absentéisme : 45 % des salariés seulement (contre 49 % en 2010) n'ont connu aucun jour d'absence ou d'arrêt maladie en 2011 ; 18 % contre 13 % en 2010 ont eu au moins un arrêt de trois jours ou moins. Par ailleurs, les salariés sont plus nombreux à ressentir une perte d'autonomie dans leur travail (79 % contre 74 % en 2011). Plus du tiers déclarent aussi avoir du mal à concilier vie privée et travail, 10 % des femmes avouant consommer des somnifères ou des anxiolytiques, et 7 % des sondés – surtout des hommes – avouant consommer des drogues... L'étude porte sur la perception par les salariés des risques auxquels ils sont confrontés au travail, mais n'évoque que rapidement le manque de communication dans l'entreprise ; et elle aborde encore moins l'action collective comme remède pour sortir de l'isolement, prévenir la souffrance au travail, porter des propositions alternatives susceptibles de permettre aux activités de se développer et aux salariés de retrouver un intérêt et une dignité au travail. Et si 2012 venait rappeler que cette alternative aussi est possible?...

Valérie GÉRAUD

(1) « Quel climat social dans les entreprises en France ? » Enquête Best (Bien-Être et satisfaction des salariés au travail), Vague 2, décembre 2011, <www.bva.fr/administration/data/actualite/actualite_fiche/201/fichier_presentation_best_pour_bva_actu_v237173.pdf>.

« Santé en entreprise », institut Sociovision pour Malakoff-Médéric, avril 2011, <www.ctip.asso.fr/bib/FCkeditor/userfiles/files/101209%20DPVF%20sante%20au%20travail.pdf>.

RÉQUISITIONS L'OIT CONDAMNE LA FRANCE

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DEMANDE AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS
DE NE PLUS RECOURIR UNILATÉRALEMENT
À DES ACTES DE RÉQUISITION.

L'affaire avait fait grand bruit. En 2010, lors du mouvement contre la réforme des retraites, le gouvernement avait usé de l'article L.2215-1 du Code général des collectivités territoriales pour contraindre, par arrêté préfectoral, des grévistes des établissements pétroliers à reprendre le travail. A l'époque, la Fédération de la chimie Cgt et la Confédération avaient, sans succès, engagé de nombreux recours devant les tribunaux afin de contester cet usage rarissime de la loi pour porter atteinte au droit de grève. Le 17 novembre dernier, le Comité de la liberté syndicale de l'Oit leur a donné raison.

Après délibérations, les neuf membres de cette instance composée de représentants des gouvernements, des organisations patronales et des travailleurs membres de l'organisation ont condamné le gouvernement français pour un recours unilatéral et inapproprié aux réquisitions. Dans la décision qu'ils ont rendue ce jour-là, ils ont rappelé ce que la jurisprudence,



maintes fois, a confirmé, à savoir que le secteur pétrolier ne fait pas partie de ceux jugés «essentiels» qui autorisent une restriction de l'exercice plein et entier du droit de grève. Qui plus est, ils ont réclamé de la France qu'elle encadre plus fortement les actes de réquisition, exigeant que, chaque fois que ceux-ci se justifieraient, une procédure soit mise en place permettant aux organisations d'employeurs et de salariés de déterminer dans le périmètre des secteurs non essentiels. Une procédure qui, en cas de désaccord, devra être réglée, ont-ils précisé, par un organisme indépendant, et non par le gouvernement.

Jamais, jusqu'alors, la Cgt n'avait déposé de plainte devant l'Oit. C'était pour elle une première. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Non seulement l'Organisation internationale du travail réaffirme que l'activité économique ne peut être maintenue grâce à des réquisitions, mais elle certifie à nouveau que seuls neuf secteurs d'activité peuvent justifier la mise en place de services minimums. «Il nous revient à présent de mobiliser les éléments positifs des conclusions et de la recommandation, afin de faire casser

de nouveaux actes de réquisitions dans l'hypothèse où ils interviendraient lors de futurs mouvements de grève», déclarait, le 24 novembre, la Cgt.

«Nul doute que la manière dont le gouvernement a géré, le mois dernier, le mouvement des agents de sécurité dans les aéroports suit cette décision», commente aujourd'hui Anne Braun, conseillère confédérale, membre du collectif «Droits, libertés et actions juridiques. Reste que, en choisissant de faire appel aux forces de l'ordre pour remplacer le personnel gréviste, il a sauté un pas dans l'inacceptable, «rappelant ainsi sa conception très particulière du droit de grève», poursuit-elle. Vers une nouvelle plainte de la Cgt pour dénoncer, une fois encore, le mépris caractérisé dont les autorités françaises font preuve à l'égard des droits et des conventions internationales? Le 4 juillet 2008, Nicolas Sarkozy fanfaronnait en assurant: «Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit.» Dans les plus hautes instances internationales, en tout cas, on semble s'inquiéter désormais de la manière dont le gouvernement français gère les mouvements de protestation sociale... ◀

Martine HASSOUN

Essentiels, non essentiels

Selon l'Oit, neuf secteurs d'activité sont essentiels: le secteur hospitalier, les services d'électricité, d'approvisionnement en eau, les services téléphoniques, la police et les forces armées, les services de lutte contre les incendies, les services pénitentiaires, le contrôle aérien, les services de fournitures pour les élèves en âge scolaire et le nettoyage des établissements scolaires. Ceux pour lesquels, selon l'organisation, les éventuelles restrictions constituent des violations graves à la liberté syndicale sont tous les autres: la radio-télévision, les installations pétrolières, les banques, les services postaux, les transports, etc.

UGICT

Calendrier

• **Ugict-Cgt.** La commission exécutive de l'Ugict-Cgt aura lieu le 17 février.

Le prochain conseil national se déroulera les mardi 22 et mercredi 23 mai à Montreuil.

• **Petite enfance.** Le collectif « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » organise, les 27 et 28 janvier 2012, un forum « des pratiques de prévention prévenante pour la petite enfance ». A cette occasion, une cinquantaine d'organismes des secteurs associatif, public et privé exposeront leurs projets et leurs expériences en la matière. Rendez-vous à l'institut de psychologie de Boulogne-Billancourt, université René-Descartes, 71, avenue Edouard-Vaillant. En savoir plus sur le programme à l'adresse suivante : <www.pasde0deconduite.org>.

• **Travail.** Les XIII^{es} Journées internationales de sociologie du travail seront consacrées aux « Mesures et démesures du travail ». Parmi les thèmes qui seront abordés : les tensions et les conflits autour de la mesure du travail ; les pratiques d'évaluation ; l'organisation et les conditions de travail... Ces journées auront lieu à Bruxelles, du 25 au 27 janvier 2012.

• **Meeting.** Le 31 janvier, la Cgt organise un grand meeting national sur les retraites et la reconnaissance de la pénibilité. Il se tiendra au Zénith de Paris à partir de 13 h 30 et sera retransmis en direct sur le site Internet de la Cgt (<www.cgt.fr>).

• **Festival.** Le troisième festival international « Filmer le travail » se tiendra à Poitiers, du 3 au 12 février 2012. En savoir plus sur <<http://2012.filmerletravail.org/>>.

• **Santé.** Nouvelles normes du travail et nouvelles figures des travailleurs/euses : défis pour la santé. Tel est le thème retenu pour le cinquième congrès « Santé dans le monde du travail », qui aura lieu le vendredi 27 avril à Neuchâtel, en Suisse.

Formations

• **Démarche qualité.** Du 15 au 17 février 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage de trois jours consacré à la « démarche qualité », au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette. Au programme de ce stage : présentation de référentiels de démarche qualité (normes Iso, par exemple) ; les changements que cela induit dans la vie de l'entreprise (organisation du travail, formation...) ; les témoignages des acteurs ; la construction d'une démarche revendicative... En savoir plus au 01 48 18 81 25.

• **Retraites.** Du 12 au 16 mars 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage « retraite » au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette. La refonte totale de notre système de retraite est à l'ordre du jour des présidentielles et d'un débat national fixé par la loi au premier semestre 2013 : pour ses défenseurs, un système de retraite, même par répartition, n'a pas à garantir le maintien du niveau de vie à la retraite mais à opérer une « équitable » redistribution de l'argent qu'il encaisse. Mis en œuvre en Suède, un tel système a entraîné une baisse de toutes les retraites de l'ordre de 7 % en 2011. Dans ces conditions, il est indispensable qu'un maximum de militants maîtrisent les nouveaux enjeux de la retraite et les notions de « prestations et cotisations définies ». Inscription auprès de Valérie Specq au 01 48 18 85 06 ou <v.specq@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Travail. En partenariat avec *Alternatives économiques*, la revue *Santé et Travail* a publié un hors-série consacré à « L'état de la France au travail », décliné en cinq chapitres : emploi et chômage ; métiers et conditions de travail ; salaires et protection sociale ; syndicalisme et relations sociales ; le travail en perspectives. En introduction de ce numéro, combinant chiffres clés et analyses, Philippe Askenazy, économiste, directeur de recherche au Cnrs, analyse les grandes phases qui, selon lui, ont structuré la question du travail au cours des dernières décennies. *Santé et Travail*, hors-série, novembre 2011.

Histoire. Dans la revue *L'Histoire*, l'historien Samir Saul revient sur « huit cents ans de faillites d'Etat », pour reprendre le titre de son article. En rappelant que le défaut de paiement des Etats n'est pas chose nouvelle, l'auteur explique pourquoi ils se sont même multipliés au cours du XIX^e siècle. Il démontre également que, si les faillites d'entreprises restent beaucoup plus fréquentes, celles des Etats sont aujourd'hui suffisamment nombreuses pour constituer un phénomène historique à part entière. *L'Histoire*, n° 370, décembre 2011.

Economie. C'est aussi en convoquant l'histoire, de l'Antiquité à nos jours, que l'équipe d'*Alternatives économiques* vient de publier un hors-série sur « La dette et ses crises ». Crise de la dette en 594 avant Jésus-Christ à Athènes, condamnation des dettes publiques par Montesquieu dans *De l'esprit des lois*... une série d'articles nous montre que les dettes et l'incapacité des débiteurs à les rembourser sont une constante de l'histoire. Ce hors-série propose également des fiches thématiques pour comprendre les mécanismes à l'œuvre : quand un Etat est-il trop endetté ? Qui peut faire faillite ? Le rôle ambigu des agences de notation, la dette des ménages... *Alternatives économiques*, hors-série n° 91, 1^{er} trimestre 2012.

Santé. Santé publique et territoires : c'est le thème retenu dans son dernier numéro par la revue de géopolitique *Hérodote*, après le tournant des années 2009-2010, marquées en France par la loi Hpst (hôpital, patients, santé, territoires) et la création des agences régionales de santé. Ce numéro sort de l'Hexagone pour s'intéresser également à la réforme de la santé menée outre-Atlantique ainsi qu'aux inégalités territoriales de santé touchant le Royaume-Uni. Revue *Hérodote*, n° 143, quatrième trimestre 2011. En savoir plus sur <www.herodote.org>.



Gael Cornier / MAXPPP

Comment, mieux organiser la coopération entre professionnels de la santé, équipes médicales et de chercheurs, et salariés de la sous-traitance ?

SANTÉ DE LA PRÉCARITÉ COMME PLAFOND DE VERRE

UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA ZONE DE ROISSY ILLUSTRE L'ÉCART ENTRE RÉALITÉS DU TRAVAIL ET APPROCHES INSTITUTIONNELLES.

Cent mille salariés, plus de sept cents entreprises : la zone aéroportuaire de Roissy et sa sous-traitance constituent un véritable casse-tête pour les syndicalistes et les salariés, singulièrement dans les domaines ô combien sensibles de la santé et des conditions de travail.

Les témoignages, d'abord. Accablants ! Une sorte d'envers du décor ⁽¹⁾, véritable florilège des politiques de déréglementation et de leurs retombées. « *Quand je suis entré dans mes fonctions, on était seize, maintenant on est huit, on a le même travail à faire par roulements d'équipes.* » Ou encore : « *Il faut s'imaginer un mouvement ultrarapide de flux de personnes, de passagers, le fret, les boutiques, la bouffe, le nettoyage, les ouvriers, les flics, la douane, tous les intervenants qui passent tous en même temps... Mais aussi imaginer le kérosène, le carburant de tous les camions qui livrent les plateaux-repas des passa-*

gers. C'est dingue. » Ou encore : « *Il y avait ce produit, Ségur 1000, dès que je le touchais, rien que la bouteille, ça me grattait. Je l'ai dit au Chsct qui a averti la médecine du travail et, depuis, ils l'ont retiré.* » Ces propos – et nombre d'autres – ont été rassemblés grâce à une enquête menée par le cabinet Emergences. C'est autour de ses résultats que l'union locale Cgt de Roissy a choisi d'organiser sa réflexion sur les enjeux de santé et de conditions de travail, en coopération avec l'union régionale Cgt Ile-de-France, dans le cadre du Plan régional de santé, plan qui court jusqu'en 2014.

Qui doit veiller au respect du code du travail ?

La zone est connue comme pathogène, et nombre de ses pathologies s'inscrivent dans la relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants, ces derniers constituant un véritable bouillon de sorcière où restructuration permanente et précarité s'épaulent l'une l'autre pour faire de la santé une sorte d'inaccessible gageure. C'est notamment le cas du secteur du nettoyage, où les entreprises se rachètent

à qui mieux mieux, avec de multiples conséquences. La première, c'est bien évidemment une déstabilisation – le mot est faible – de tout ce qui peut s'apparenter à du dialogue social. La deuxième tient à une particularité juridique du secteur : l'employeur qui rachète une entreprise est tenu de conserver son personnel de façon à pouvoir honorer les commandes. Afin de contourner cet obstacle légal aux licenciements, les employeurs jouent la carte du départ à l'amiable et... en créent les conditions. Pour ne prendre qu'un exemple, un repreneur hérite d'un système de notation du travail à deux étages : bonus et malus. Il s'empresse de rajouter une troisième catégorie : inacceptable. Un papier qui traîne sur le sol des toilettes est, par exemple, jugé « *inacceptable* ». Or un aéroport ne peut jamais, à l'instant T, être nickel partout. Mais des cadres des entreprises donneuses d'ordres passent « *contrôler* », prennent une photo avec leur téléphone portable, l'envoient en direct à l'employeur, lequel la renvoie aux salariés avec la funeste mention « *inacceptable* ». Le « *départ à l'amiable* » n'est plus très loin... Cette surveillance, en temps réel, ne tient évidemment aucun compte du travail réel. L'interdiction de fumer, par exemple, aboutit en théorie à ne plus avoir à se préoccuper des mégots. ...

(1) Nous empruntons ici le titre d'une plaquette réalisée conjointement par l'institut Emergences, l'union régionale Ile-de-France de la Cgt et l'union locale Cgt Roissy sur les conditions de travail des salariés de la propreté et de la sûreté des pistes.

SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE PARFAIT CONTRE-EXEMPLE DE DIALOGUE SOCIAL

... En pratique, elle aboutit à ce qu'il faille aller pêcher ces mégots dans les bouches d'aération, là où ils ont été dissimulés par les « fumeurs délinquants » ; une opération qui prend du temps, lequel, justement est de plus en plus compté au regard d'exigences de performance souvent aussi inaccessibles que les mégots...

Troisième et dernière caractéristique, de loin la plus préoccupante : cette dilution de la responsabilité patronale, combinée à un management autoritaire, neutralise largement les mécanismes légaux et les acteurs institutionnels – inspection du travail, médecine du travail, caisse d'assurance maladie – qui s'appuient sur des textes et non sur des rapports de forces que rendrait possibles la stabilité juridique et effective des acteurs sociaux. Au point d'ailleurs que les interventions, parfois, en viennent à se croiser sans se rencontrer. Comment faire se rencontrer une offre historiquement pensée pour des salariés à statut et une demande émanant de salariés sous pression permanente ? Plusieurs pistes de travail ont émergé du débat pour sortir de « ce monde d'hypocrisies ». La première, c'est que la zone n'est pas hors droit. L'Etat y est représenté par un préfet, essentiellement absorbé par des tâches sécuritaires, mais il serait bon de rappeler que le travail sur cette zone est soumis à agrément préfectoral. Et que cet agrément devrait en bonne logique être suspendu au respect du droit du travail. La deuxième passe par une mise à jour précise et permanente, en lien avec les chercheurs concernés, des listes de produits utilisés. Au regard du nombre conséquent d'accidents du travail qui frappent les intérimaires, il est de même urgent de partir de la liste existante des travaux qui leur sont interdits pour des raisons sanitaires ou de sécurité. Non pour les éliminer du marché du travail, mais pour exiger qu'ils soient requalifiés en Cdi. En troisième lieu, une telle approche nécessite que le syndicalisme n'épouse pas les divisions créées par les employeurs entre différentes entreprises. De ce point de vue, la création d'un Chsct de site permettrait aux élus syndicaux de se présenter en interlocuteur contraignant sur toute la zone de l'aéroport. Ce qui, là encore, renvoie à la responsabilité de cet interlocuteur unique qu'est l'Etat. Enfin, toute démarche d'action de formation demandée dans le domaine de la santé au travail devrait immédiatement protéger le salarié qui en fait la requête et sécuriser son maintien dans l'emploi. ◀

Louis SALLAY

LE CONFLIT SALARIAL DANS LA SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE AURA DURÉ UNE DIZAINE DE JOURS AVANT DE SE SOLDER PAR UN SUCCÈS PARTIEL, JUGÉ LARGEMENT INSUFFISANT PAR LA CGT. ÉCLAIRAGES SUR LE DIALOGUE SOCIAL.

Après onze jours de grève, le patronat et plusieurs syndicats d'agents de sûreté aéroportuaire (FO, Cftc, Unsa) ont signé un accord de sortie de conflit débouchant sur la mise en place d'une prime annuelle de 1 000 euros et l'étalement sur quatre mois de la retenue sur salaire des jours de grève. On est très loin des revendications initiales des grévistes, lesquelles, rappelons-le, incluaient une hausse de 200 euros brut mensuels. La prime obtenue se voit en partie soumise à performance, et des négociations devraient s'ouvrir au premier semestre 2012 pour en fixer les modalités...

Gageons, au vu de ces résultats, que le secteur connaîtra d'autres pics de conflictualité sociale. L'issue du mouvement confirme pour l'heure, si besoin en était, la dureté d'un type de management rendu d'autant plus pénible qu'il est soumis à la double pression des employeurs directs et de leurs donneurs d'ordres. Le traitement

dont ce conflit a fait l'objet, à la fois par nombre de médias et surtout par le gouvernement, jette un éclairage sombre sur ce qu'il est convenu d'appeler – parfois, hélas, par antiphrase – le dialogue social. Les salariés de la sûreté aéroportuaire avaient, en temps voulu et comme la loi leur en fait obligation, déposé un préavis de grève. Durant sept jours, les ministères de tutelle et les employeurs font le mort, ignorant superbement les rappels des organisations syndicales. Une



MARC MENOÛ / MAXPPP

Et d'un coup, le droit de grève se trouve « pris en otage ».

fois la grève déclenchée, les morts se mettent à hurler.

Le gouvernement fait alors son entrée, pour menacer d'encadrer la grève, autrement dit, de la rendre impossible. Pourtant, le transport aérien fonctionne, les avions décollent, bref, rien ne menace le « droit de partir en vacances », généreusement défendu par un président de la République généralement moins sensible aux droits.

Le 22 décembre, la police des frontières et la gendarmerie sont envoyées remplacer des grévistes dans deux terminaux de Roissy. Ainsi, et pour reprendre les termes d'un éditorial du *Monde*, le droit de grève se trouve pris en otage. Un droit constitutionnel qui implique l'interdiction de remplacer des grévistes par des policiers. C'est la loi, du Code du travail à la jurisprudence de la Cour de cassation. L'Oit (Organisation internationale du travail) a déjà eu l'occasion de conforter la démarche et les positions de la Cgt dans ce domaine en demandant récemment à la France d'encadrer sa procédure de réquisition de salariés en mettant en place une concertation avec les représentants patronaux et syndicaux, en proposant de faire trancher les éventuels désaccords par une autorité indépendante. Bref, en revenant aux termes du dialogue social. D'évidence, le choix gouvernemental est ailleurs. C'est un des enseignements de ce conflit. Reste, pour le mouvement syndical, à prendre la mesure du fait que les autres salariés de la zone aéroportuaire n'aient pas particulièrement réagi en voyant utiliser les forces de police à d'autres tâches que les leurs. L.S.

droits

Fonction publique d'Etat

Création du "Cesu garde d'enfants de 3 à 6 ans"

La prestation d'action sociale au profit des agents de l'Etat, relative à la garde de leurs enfants âgés de trois à six ans, s'inscrit dans le cadre de l'action sociale au bénéfice de ces agents, prévue par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et le décret 2006-21 du 6 janvier 2006, relatif à l'action sociale. Afin, notamment, de favoriser le maintien de l'activité professionnelle des parents qui le souhaitent, l'Etat employeur souhaite ainsi aider ses agents à recourir à des dispositifs payants de garde de leurs enfants âgés de trois à six ans, en leur attribuant des chèques emploi-service universel pré-financés (Cesu préfinancés). Une circulaire du 28 novembre 2011 en explique les modalités d'accès ⁽¹⁾. Le Cesu préfinancé est un titre spécial de paiement, créé par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. A noter qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose aux intervenants de l'accepter comme moyen de paiement.

BÉNÉFICIAIRES

Peuvent bénéficier du « Cesu – garde d'enfant trois/six ans », dès lors qu'ils sont rémunérés sur le budget de l'Etat : les fonctionnaires et ouvriers de l'Etat ; les agents non titulaires de droit public ou de droit privé ; les magistrats et les militaires. Cette prestation est accessible aux bénéficiaires définis précédemment, à condition qu'ils remplissent les conditions cumulatives ci-dessous énoncées.

ÂGE DES ENFANTS

Ce droit est ouvert à compter du troisième anniversaire du ou des enfants et jusqu'à leurs cinq ans révolus. Si l'enfant est adopté, ce droit est ouvert à compter de la fin du congé d'adoption, pris du chef d'un ou plusieurs enfants, et jusqu'aux cinq ans révolus du ou des enfants précités. Le montant annuel de l'aide versée par l'Etat est déterminé au prorata du nombre de mois au cours de l'année civile pendant lesquels sont remplies les conditions liées à l'âge de l'enfant. La prestation est due pour tout mois engagé.

CHARGE EFFECTIVE DE L'ENFANT

Le bénéfice de cette prestation ne peut être reconnu à un agent de l'Etat, au titre d'un enfant âgé de trois à six ans, que s'il en supporte seul ou conjointement la charge effective et permanente, au sens

L'Etat employeur souhaite aider ses agents à recourir à des dispositifs payants de garde de leurs enfants âgés de 3 à 6 ans.

Edoardo MARQUÈS

du livre V du Code de la Sécurité sociale. La condition de la charge effective de l'enfant est appréciée à la date de la demande. Les parents, quel que soit leur régime matrimonial, vivant tous deux sous le même toit que leur(s) enfant(s), sont réputés supporter conjointement la charge effective et permanente de celui(ceux)-ci. Dans cette hypothèse, les parents identifient dans la demande de Cesu, qu'ils signent tous les deux, celui d'entre eux, remplissant les autres conditions posées dans la présente circulaire, qui bénéficie de la prestation.

En cas de divorce, de séparation de droit ou de fait des époux, de rupture de parents liés par un pacte civil de solidarité (Pacs) ou de cessation de vie commune de parents concubins, la demande de Cesu, signée des deux parents résidant à deux adresses distinctes, indique celui d'entre eux, remplissant les autres conditions posées dans la présente circulaire, qui accueille principalement l'enfant à son domicile.

En cas de résidence alternée d'un enfant, éventuellement établie par convention homologuée ou par décision du juge aux affaires familiales, les deux parents désignent d'un commun accord celui d'entre eux qui bénéficiera de la prestation.

Si la formalité conjointe prévue ci-dessus ne peut être remplie, la preuve que le demandeur remplit la condition de la charge effective et permanente de l'enfant peut être apportée par la production d'une attestation de la qualité d'allocataire ou de conjoint non séparé d'allocataire d'une prestation familiale, ouverte notamment du chef du ou des enfants au titre duquel ou desquels le bénéfice du Cesu est sollicité. S'ils remplissent chacun les conditions d'obtention et ont demandé le partage des allocations familiales, les deux parents peuvent demander le partage des droits à Cesu au titre d'un enfant.

Ne sont pas considérés comme à charge du parent divorcé ou séparé les enfants pour lesquels le parent doit, par décision de justice, verser une pension alimentaire à l'autre parent (hors résidence alternée) ou à un tiers accueillant.

GARDE DE L'ENFANT À TITRE ONÉREUX DURANT LES HEURES DE TRAVAIL

Pour bénéficier du Cesu, l'agent demandeur doit attester qu'il fait garder son enfant à titre onéreux, durant ses heures de travail ou à l'occasion du congé de maternité ou d'adoption pris du chef d'un autre enfant.

REVENUS

Tout agent remplissant les conditions ci-dessus exposées peut bénéficier du Cesu, quel que soit son revenu. Toutefois, le montant de l'aide accordée par l'Etat est déterminé en fonction du (des) revenu(s) fiscal(aux) de référence (Rfr) et du nombre de parts du (des) foyer(s) fiscal(aux) des personnes ayant la charge effective et permanente de l'enfant et répertoriés dans le logement du demandeur où l'enfant réside à titre principal. Le Rfr à retenir pour le calcul du montant de l'aide est celui de l'année « n-2 » pour toute demande effectuée en année « n ». Le nombre de parts fiscales doit en revanche être apprécié à la date de la demande.

LES ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉMUNÉRÉES

Garde d'enfant(s) à domicile :

Sont éligibles les prestations de garde d'enfant à domicile assurées par les associations et entreprises dotées de l'agrément « qualité » délivré par l'Etat. Le bénéficiaire peut également utiliser les Cesu pour rémunérer un salarié à domicile.

Garde d'enfant(s) hors domicile :

La prestation de garde d'enfant peut être assurée hors domicile par :

- les services et établissements publics ou privés agréés assurant l'accueil collectif ou familial non permanent d'enfants de moins de six ans ;
- les services d'accueil collectif recevant des enfants scolarisés de plus de deux ans, avant et après la classe (dits « garderies périscolaires ») ;
- une association ou une entreprise agréées ;
- un assistant maternel agréé.

Sont exclus du champ des activités pouvant être rémunérées par le Cesu les accueils collectifs à caractère éducatif hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, loisirs... ◀

(1) Circulaire relative à la prestation d'action sociale interministérielle « Cesu – garde d'enfant trois/six ans » du 28 novembre 2011, NOR : MFPP1132349C.

droits

Droit du travail

Egalité professionnelle : c'est parti!

Les entreprises avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2012 pour conclure un accord collectif avec les syndicats représentatifs de salariés ou, à défaut, établir un plan d'action à présenter au comité d'entreprise. Faute d'un accord ou d'un plan en bonne et due forme, l'entreprise est exposée à une pénalité financière qui peut s'ajouter à des sanctions civiles et pénales.

Michel CHAPUIS

Le décret d'application du 7 juillet 2011 de l'article 99 de la loi du 9 novembre 2010 sur les retraites impose que les entreprises de plus de cinquante salariés aient un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou, à défaut, un plan d'action sur l'égalité, au 1^{er} janvier 2012. A défaut, une sanction financière (pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale) sera appliquée par l'Inspection du travail (par le biais des Direccte), après mise en demeure et un délai de six mois pour mise en conformité.

OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS

Dès l'ouverture des négociations, il faut établir un état des lieux des écarts entre femmes et hommes : savoir de quoi l'on part pour définir où l'on va ! Sans un diagnostic précis et complet de la situation initiale, l'accord ou le plan d'action seront très formels et sans effet positif réel pour les femmes de l'entreprise.

Les outils d'analyse et de diagnostic doivent prendre en compte plusieurs données pour être pertinents (à défaut, les discriminations à l'égard des femmes restent cachées) :

- d'une part, une photographie large :
 - l'application de la règle « à travail de valeur égale, salaire égal » (il ne s'agit pas seulement d'examiner les fonctions identiques, mais plus largement les fonctions comparables) ;
 - il s'agit aussi d'examiner la situation des rémunérations des fonctions très féminisées (quels seraient les salaires dans ces emplois s'ils étaient occupés par des hommes ? Quelles sont les compétences et les contraintes dans ces emplois ? Comment ces emplois doivent-ils être évalués dans la grille conventionnelle de classification ?) ;
- d'autre part, un film des évolutions professionnelles : le déroulement de carrière (promotions, durées à chaque étape, etc.) ; il ne s'agit pas seulement d'examiner les situations aujourd'hui, mais également dans le temps).

Un état des lieux objectif et pertinent, débarrassé des stéréotypes sexuels, constitue un préalable incontournable pour aboutir à un accord probant en matière d'égalité de rémunération et, plus largement, d'égalité professionnelle.

(1) Art. L.2323-47 du Code du travail.

(2) Art. L.2323-57 du Code du travail.

(3) Art. L.2242-7 du Code du travail.

DOMAINES MINIMUMS DE L'ACCORD COLLECTIF OU DU PLAN D'ACTION

Les huit domaines d'action prévus par la loi sont limités à deux pour les entreprises de moins de trois cents salariés ⁽¹⁾, et à trois pour les entreprises de plus de trois cents ⁽²⁾.

L'accord ou, à défaut, le plan doit donc porter au strict minimum sur deux ou trois parmi ces domaines suivants : embauche ; formation ; promotion professionnelle ; qualification ; classification ; conditions de travail ; rémunération effective ; articulation activité professionnelle et responsabilité familiale.

L'entreprise risque d'essayer de choisir les thèmes sur lesquels elle est le plus à l'aise, qui ne nécessiteront pas de changement important et surtout pas d'amélioration sensible pour les femmes.

L'accord doit être déposé à la Direccte (qui ne se prononce pas sur la légalité de l'accord...), et le plan d'action doit seulement être adressé à l'inspecteur du travail.

NÉGOCIATION OBLIGATOIRE SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Dans tous les cas, la question de la rémunération devra faire partie des domaines de la négociation. L'employeur doit négocier les mesures pour supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ⁽³⁾. En effet, en ce qui concerne l'égalité des rémunérations (salaires, augmentations individuelles, primes, indemnités, avantages en nature, etc.), la négociation collective aux niveaux des branches et des entreprises « vise à définir et à programmer les mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ».

En particulier, au niveau des entreprises, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (Nao), il est obligatoire de négocier en vue de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (ce qui constitue une obligation de résultat). Un accord d'entreprise,

Bibliographie

- *La Mobilisation du droit pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Emergences, Montreuil, 3^e éd., 2011.
- Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Ed. d'Organisation, février 2012 (24^e édition).
- A consulter : la circulaire ministérielle du 28 octobre 2011 qui indique notamment le schéma de la procédure de mise en œuvre de la pénalité financière : <http://circulaires.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_33991.pdf>.

conclu à l'issue de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires effectifs, ne peut pas être enregistré à la Direccte (l'accord n'est donc pas applicable) si l'employeur n'établit pas avoir négocié de façon sérieuse et loyale l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

CONSULTATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

En matière d'égalité professionnelle, l'employeur doit procéder chaque année à une consultation du comité d'entreprise portant sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise. Le contenu du rapport (rapport de situation comparée – Rsc) :

- comporte une analyse permettant d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, d'effectifs, de formation professionnelle, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de temps de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, etc. ;

- (à défaut d'accord d'entreprise) établit un « plan d'action » destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Après avoir évalué les objectifs fixés et les mesures prises au cours de l'année écoulée, ce plan d'action, fondé sur des « critères clairs, précis et opérationnels », détermine :

- les objectifs de progression prévus pour l'année à venir,
- la définition qualitative et quantitative des actions permettant de les atteindre et l'évaluation de leur coût ; il doit donc prévoir des « objectifs de progression » en vue de supprimer les inégalités constatées,
- des indicateurs chiffrés pour suivre ces objectifs et ces actions.

INFORMATION DANS TOUTE ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Une synthèse de ce plan d'action, comprenant des indicateurs et des objectifs de progression, est portée par l'employeur à la connaissance des salariés, par voie d'affichage sur les lieux de travail et, éventuellement, par tout autre moyen (intranet, etc.).

Elle est également tenue à la disposition de toute personne qui la demande (y compris un syndicat non implanté dans l'entreprise) et publiée sur le site Internet de l'entreprise, lorsqu'il existe.

La synthèse du plan d'action comprend au minimum des indicateurs portant sur la situation respective des femmes et des hommes par rapport :

- au salaire médian ou au salaire moyen ;
- à la durée moyenne entre deux promotions ;
- à l'exercice de fonctions d'encadrement ou décisionnelles.

La synthèse comprend également les objectifs de progression et les actions, accompagnés d'indicateurs chiffrés ⁽⁴⁾.

ENTREPRISES DE PLUS DE TROIS CENTS SALARIÉS À ÉTABLISSEMENTS MULTIPLES

Dans les entreprises de plus de trois cents salariés, la négociation doit avoir lieu au niveau de l'entreprise. L'employeur doit présenter au comité central d'entreprise un rapport de situation comparée, même si des établissements ont moins de trois cents salariés ⁽⁵⁾.

PÉNALITÉ FINANCIÈRE

Les entreprises d'au moins cinquante salariés sont soumises à une pénalité ⁽⁶⁾ : au maximum à 1 % de la masse salariale. Le montant sera déterminé par l'inspection du travail/Direccte en fonction des efforts constatés dans l'entreprise et des motifs éventuels de sa défaillance ; la pénalité pourra être liquidée jusqu'à mise en conformité.

A compter du 1^{er} janvier 2012, cette pénalité sera à la charge des entreprises qui ne sont pas couvertes par un accord relatif à l'égalité professionnelle ou, à défaut d'accord, par les objectifs et les mesures constituant le plan d'action.

Par conséquent, si l'entreprise n'est pas en conformité avec la loi, le syndicat peut utilement s'adresser à l'inspecteur du travail pour qu'il enclenche la procédure à l'égard de l'entreprise. Il contrôlera l'existence d'un accord ou, à défaut, d'un plan d'action et sa conformité avec les exigences légales ⁽⁷⁾.

RESSOURCES POUR LA NÉGOCIATION ET LA CONSULTATION

Dans ces négociations collectives et dans les consultations des institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, Chsct), sont à prendre en compte :

- les demandes des salariées, en les interrogeant sur leurs aspirations professionnelles ;
- le « travail réel » effectué par les salariées, en faisant apparaître le travail « invisible » (« les aptitudes féminines » étant en réalité des compétences à reconnaître en termes de qualification – accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004 étendu). Il est nécessaire de procéder à une évaluation non sexuée (et *a fortiori* non sexiste) des compétences et des contraintes de l'emploi (fonction/poste), notamment dans les professions très féminisées (sanitaire et social, administratif, etc.), sur la base de critères pertinents (multidimensionnalité du poste, présence assurant la sécurité des personnes et des biens, compétences de communication, maîtrise d'outils informatiques, transfert de savoirs aux nouveaux responsables successifs, etc.) ;
- les décisions judiciaires (jurisprudence), des femmes obtenant en justice des alignements de leurs rémunérations sur celles de leurs collègues masculins, des promotions, etc., alors qu'elles n'avaient pas été entendues dans l'entreprise. Ces réparations/sanctions civiles sont à utiliser dans les négociations d'entreprise. ◀

(4) Art. D.2323-9-1 du Code du travail.

(5) Art L.2323-58 du Code du travail.

(6) Art. L.2242-5-1 du Code du travail.

(7) Art. R.2242-3 du Code du travail.

LYON/ RÉTROSPECTIVE

ROGER EXCOFFON UN HOMME DE CARACTÈRES



MARC COMBIER

Roger Excoffon.

Le musée de l'Imprimerie présente la première rétrospective consacrée au graphiste, typographe, designer et publicitaire français Roger Excoffon (1910-1983) depuis celle de la Monnaie de Paris, en 1986. Figure marquante de la communication graphique dans la deuxième partie du xx^e siècle, Excoffon fait désormais partie, en son domaine, du patrimoine national et international. Polices de caractères, logotypes, identités visuelles et campagnes publicitaires lui ont valu, au fil du temps, une reconnaissance mondiale. Maintes distinctions dans le champ des arts visuels lui ont été attribuées, tout au long d'une carrière résolument inventive. L'exposition bénéficie de l'apport de travaux inédits, prêtés par Martine Rosaz-Excoffon, sa fille, avant leur dépôt à l'institut Mémoires de l'édition contemporaine (Imec). Excoffon a contribué à façonner l'image de la France d'après-guerre. S'agissant de typographie, on évoque aussitôt l'Antique Olive, le Choc, le Banco et le Mistral, tous caractères d'une grande inventivité, qui ont ponctué l'ère dite des Trente Glorieuses. La présence de ses typographies dans les livres et les magazines des années 1950 et 1960, ainsi que sur les enseignes commerciales, en témoigne encore. Nombreuses ont été les campagnes publicitaires (pour Bally, Air France, la Sncf, la Caisse d'épargne, Reynolds, etc.) qui ont scandé les étapes de sa création rayonnante. Après une période de relatif déclin, les caractères d'imprimerie de Roger Excoffon reviennent au goût du jour, et de jeunes graphistes leur insufflent une vie neuve, grâce aux possibilités du numérique. Parallèlement à l'exposition, un parcours urbain est proposé afin de découvrir les devantures lyonnaises utilisant ses caractères.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 19 FÉVRIER, AU MUSÉE DE L'IMPRIMERIE DE LYON – 13, RUE DE LA POULLAILLERIE, 69002 LYON, TÉL. : 04 78 37 65 98, <WWW.IMPRIMERIE.LYON.FR>.

PARIS/ THÉÂTRE AUX BOUFFES DU NORD UNE FEMME À LA MER

Claude Baqué a traduit et mis en scène *la Dame de la mer*, d'Henrik Ibsen (1828-1906). Après avoir été créé, les 16 et 17 février, à la Comète (scène nationale à Châlons-en-Champagne), ce spectacle, qui compte neuf comédiens et bénéficie d'une création musicale et de chants composés par l'artiste-interprète Camille, sera au théâtre des Bouffes du Nord à Paris. Que raconte cette pièce complexe que l'on s'accorde parfois à rattacher au courant symboliste? Fille d'un gardien de phare, Ellida a grandi près de la mer. Après la mort du père, la voici mariée au docteur Wangel, plus âgé qu'elle, qui l'a emmenée vivre à l'intérieur d'un fjord loin de la mer. Elle souffre de mélancolie. A la suite de nombreuses péripéties et rencontres, elle choisira de rester avec son mari après que celui-ci aura pourtant accepté de lui rendre sa liberté...

• JUSQU'AU 17 MARS, BOUFFES DU NORD – 37 BIS, BD DE LA CHAPELLE, 75010 PARIS, TÉL. RENS. ET LOC. : 01 46 07 34 50, <WWW.BOUFFESDUNORD.COM>.

SORTIES FILMS

Hugo Cabret

MARTIN SCORSESE (E.-U.)

Le maître américain propose une éblouissante évocation de la vie et de l'œuvre de Georges Méliès, pionnier du cinéma sur lequel il parvint à greffer, à la Belle Époque, la branche d'une inspiration poétique qui depuis n'a produit qu'assez peu de fruits.

Le voyage extraordinaire

SERGE BROMBERG ET ERIC LANGE (FR.)

Autour du même Georges Méliès, voici un brillant documentaire qui accompagne la ressortie en salle, dans ses couleurs d'origine, du fabuleux *Voyage dans la Lune*, qu'il bricola avec toutes les ressources de son imagination farfelue. Le film retrace les péripéties de la restauration de la copie du film retrouvée en Espagne.

Le Havre

AKI KAURISMAKI (FR.)

Max (André Wilms), cireur de chaussures naguère écrivain, recueille et cache un enfant africain sans papiers (Blondin Miguel) dont il va épouser la cause, face au policier (Jean-Pierre Darroussin) chargé de faire appliquer une loi inique. Une fable qui se meut souplement dans les eaux mêlées de la politique et de la poésie.

Louise Wimmer

CYRIL MENNEGUN (FR.)

Une histoire de paupérisation moderne absolue, à travers la figure d'une femme qui doit vivre dans sa voiture en attendant un logement Hlm. La comédienne Corinne Masiero illumine ce film sombre sur la dignité au plus haut prix.

GALERIE ZÜRCHER/ EXPOSITION
WANG KEPING
VENU DE PÉKIN
A CHOISI DE
VIVRE À PARIS



Wang Keping, « Femme debout », 2009-2010, frêne, 92 x 30 x 27 cm.

Le sculpteur Wang Keping (né à Pékin en 1949) est, à la fin des années 1970, l'un des fondateurs du premier groupe d'artistes chinois non officiels (on dit aussi non conformistes) baptisé Xing Xing (les Étoiles). Ses premières œuvres, explicitement politiques, eurent d'emblée un grand retentissement. Le Centre Pompidou les a montrées en 1989. En 1984, l'artiste est expulsé de Chine et choisit la France comme terre d'asile, car elle est d'abord pour lui la patrie de Rodin et Maillol. Son matériau élu est le bois, pas traité à la manière occidentale (soit en « dégageant » la forme), mais au contraire en accompagnant les formes naturelles de l'arbre en utilisant le bois en tant que « matière vivante », en suivant le veinage et les lignes de fente.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 29 FÉVRIER À LA GALERIE ZÜRCHER – 56, RUE CHAPON, 75003 PARIS.

BNF/ MANUSCRIT
TRÉSOR NATIONAL ENLUMINÉ

Le manuscrit exceptionnel de *la Vie de sainte Catherine d'Alexandrie* vient de faire son entrée dans les collections publiques de la Bibliothèque nationale de France. Réalisé à la fin du Moyen Âge pour Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre Edouard IV et épouse de Charles le Téméraire, ce volume enluminé, composé de cinquante-quatre feuillets en parchemin, classé trésor national en 2008, contient la vie de la sainte dans la traduction en français composée par Jean Mélot, chanoine de Lille, ainsi que des miniatures de Simon Marmion. Le manuscrit a été acquis grâce au mécénat (entreprises Aristophil et Septodont, Cercle de la Bnf, entre autres). Le public pourra admirer ce précieux ouvrage à la Bnf à partir du 6 mars prochain, lors de l'exposition « Miniatures flamandes, 1404-1482 », organisée en collaboration avec la Bibliothèque royale de Belgique.

• <WWW.BNF.FR>

PARIS/ ORIENTALISME
LES JUIFS EN PEINTURE



MUSÉE DU LOUVRE / DANIEL ARNAUDET / RMN PARIS

Le désir d'Orient d'artistes du début du XIX^e siècle leur fit découvrir les communautés juives de la Méditerranée. Delacroix et Chassériau, notamment, réalisèrent des esquisses de figures juives, qui nourriront leurs toiles. L'exposition « Les Juifs dans l'orientalisme » montre les œuvres de plus de trente peintres.

• MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME, HÔTEL DE SAINT-AIGNAN – 71, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS.

Théodore Chassériau,
 « Juives d'Alger
 au balcon », 1849.

ATHÉVAINS/ OPÉRA BOUFFE
GOLDONI PLUS HAYDN

Anne-Marie Lazarini a mis en scène *Lo Speziale* (1768), opéra bouffe de Franz Joseph Haydn sur un texte de Carlo Goldoni (1707-1793). L'adaptation musicale est due à Andrée-Claude Brayer qui, également au piano, dirige une formation de cinq instrumentistes (violon, alto, violoncelle, hautbois et cor). Les chanteurs sont Jean-François Chiama (ténor), Karine Godefroy (soprano), Laurent Herbaut (baryton) et Xavier Mauconduit (ténor). Pour Anne-Marie Lazarini, « la pièce est une sorte de tourbillon autour de la jeune Grilletta, convoitée par tous les hommes comme une exquise pâtisserie ». « Le comique, précise-t-elle, naît ici de toutes les répliques dont la vivacité et l'esprit empêchent qu'on s'attarde sur l'in vraisemblance. »

• JUSQU'AU 26 MARS, AU THÉÂTRE ARTISTIC ATHÉVAINS – 45 BIS, RUE RICHARD) LENOIR, 75011, PARIS, TÉL. : 01 43 56 38 32.

EXPOSITION

TOUT SUR LES SORCIÈRES AVEC OU SANS MANCHE À BALAI

À "L'ADRESSE", MUSÉE DE LA POSTE, ON PEUT EXPLORER LES MYTHES ET RÉALITÉS DE L'UNIVERS DE CES FEMMES DONT LA PEUR ET L'IMAGINAIRE FIRENT LONGTEMPS LES SERVANTES DU DIABLE ET DONT LES TRACES SONT LOIN D'ÊTRE TOUTES EFFACÉES ⁽¹⁾.

C'est à une manifestation insolite, d'ordre résolument ethnographique, que nous convie le musée de La Poste, spirituellement nommé L'Adresse, où l'on se penche cette fois sur le thème « Sorcières, mythes et réalités », grâce à Patrick Marchand (docteur en histoire à l'université de Paris Panthéon-Sorbonne), commissaire de l'exposition, laquelle est divisée en quatre grands chapitres : « L'imaginaire de la sorcellerie », « La sorcellerie au cinéma », « La chasse aux sorcières » et « Les pratiques magiques ». On commence par une suite de représentations, pour la plupart picturales, que se firent du sujet les artistes, du XVII^e au XX^e siècle. Cela va, par exemple, de *la Tentation de saint Antoine*, huile sur

toile d'après le Flamand David II Téniers, dit « le jeune » (1610-1690), à *Macbeth et les sorcières* (1855), de Jules-Alexandre Duval Le Camus, une toile savamment académique où les trois sœurs fatales apparaissent dans les airs au-dessus du fier guerrier à cheval. Très suggestive également s'avère *la Leçon avant le sabbat* (1880), de Louis-Maurice Boutet de Monvel, qui sert d'affiche à l'exposition. C'est un mélange de vanité macabre (un crâne au sol) et de nudité de jeune femme à la fois naïve et coquine éduquée par une vieille inquiétante. Plus loin, on remarquera *les Fascinés de la Charité* (1889), de Georges Moreau de Tours, qui donne à voir, à l'époque de Charcot, des femmes en postures d'hystérie. C'est ainsi passer

implicitement de l'état de possession, comme on disait avant, à celui de sujet médical en psychiatrie, ainsi que l'on s'est mis à le dire aux temps modernes. Il est donc facile, à première vue, avec le recul chronologique, d'inscrire l'histoire des sorcières dans un regard progressivement médicalisé.

De fait, en peinture, c'est bien le XIX^e siècle débutant, en ses séquelles romantiques noires, qui semble avoir été le plus fasciné par le thème. En témoigne volontiers *la Ronde du Sabbat* (1828), huile sur toile de Louis

Boulangier, empilement vertical de corps souvent nus figés dans la sarabande frénétique. Et n'est-ce pas un peu plus tard que Jules Michelet se penchera avec délectation sur *la Sorcière*, titre de l'un de ses ouvrages les plus fameux ?

Une contrée où Satan demeurait le maître absolu

Le panorama en peinture trouve son apogée dans la salle circulaire dévolue aux sorcières du Labourd. Ce petit territoire du pays basque, de nos jours intégré à l'arrondissement de Bayonne, fut en 1609 le théâtre d'une des plus cruelles chasses aux sorcières qu'ait connues le sud-ouest de la France. Il s'agissait, pour la plupart, de femmes de marins partis pour Terre-Neuve, auxquelles on imputait des mœurs trop libres. Par décret d'Henri IV, deux magistrats du Parlement de Bordeaux, Pierre de Lancre et Jean d'Espagnet, reçurent mission de purger la contrée où « *Satan demeurait maître absolu* ». Ils n'y allèrent pas de main morte. Le procès dura quatre mois. On ignore le nombre de créatures qui durent monter sur le bûcher, mais on dispose des dépositions de femmes, pour la plupart très jeunes, reconnaissant être allées au sabbat. Marie d'Aguerre (treize ans) raconte qu'il y avait une grande cruche au milieu de l'assemblée d'où sortait le diable en forme de bouc, « *qu'étant sorti il devient si grand qu'il se rend épouvantable et que, le sabbat fini, il rentre dans la cruche* ».

(1) Jusqu'au 31 mars, à L'Adresse, musée de La Poste, 34, bd de Vaugirard, 75015 Paris, <www.ladressedemuseedelaposte.fr>, intéressant catalogue : 24 euros.



José de la Peña, « La Dame de Martiabalsarena danse », 1938.

MUSÉE BASQUE ET DE L'HISTOIRE DE BAYONNE



Marie de Mariagrane (quinze ans) dit être allée au sabbat de Biarritz, "sa grand-mère, sa tante, elle et une autre fille, toutes quatre à la fois montées sur un diable en forme d'âne".

Jean-Claude Aujame, « Les Trois Sorcières », huile sur toile, avant 1957, musée des Beaux-Arts de Rouen.

En 1938, répondant à une commande du directeur du Musée basque, l'artiste espagnol José de La Peña (1888-1961) exécuta dix-huit tableaux d'après les scènes décrites dans le livre de Pierre de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et des démons*. Ces peintures sont remarquables en ce qu'elles illustrent à merveille les déclarations de malheureuses aliénées dans la peur et forcément convaincues de ce qu'on leur reproche. Ainsi est des plus saisissantes la toile intitulée *En route pour le sabbat*, qui illustre fidèlement le propos de Marie de Mariagrane (quinze ans) qui dit qu'elle a été « souvent au sabbat de Biarritz, sa grand-mère, sa tante, elle et une autre fille, toutes quatre à la fois montées sur un diable en forme d'âne ».

Une section est vouée aux af-

fiches de films. On peut y voir celles des *Sorcières de Salem* (1956) avec Yves Montand et Simone Signoret; du *Sorcier du ciel* (1940), qui raconte la vie du curé d'Ars; de la comédie de René Clair *Ma femme est une sorcière* (1942), ...



Georges Méliès, « Méphistophélès », maquette de costume pour le film « La Damnation du docteur Faust », 1904, dessin à l'encre de chine et à la mine de graphite.

- ... de *la Sorcière* de Marco Bellochio (1987), jouée par Béatrice Dalle, ou encore du film documentaire *Heksen*, tourné en 1920, etc. Sont également exposées des maquettes de décors de films du début du xx^e siècle, le *Faust* de Murnau (1926) et *Méphistophélès*, dessiné de la main même de Georges Méliès – qui avait ses studios à Montreuil – pour son film *la Damnation de Faust* (1909).

L'espace historique proprement dit, outre la salle ronde où sont exposées les œuvres plus haut citées de José de La Peña, implique notamment des gravures et livres anciens traitant des plus retentissantes affaires de possession diabolique dans les couvents, essentiellement à Loudun en 1632 et à Louviers au milieu du xvii^e siècle, au cours desquelles furent condamnés des prêtres mis en cause par les religieuses comme agents du Malin. L'inquiétante figure de la Voisin (brûlée en place de Grève le 22 février 1680), vedette de « l'affaire des poisons », chiro-mancienne, avorteuse et organisatrice de messes noires sous le règne de Louis XIV, dont la cour fut alors largement éclaboussée par le scandale, n'est évidemment pas laissée dans l'ombre.

Lorsque le diable ne fait plus vraiment peur

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas le Moyen Age qui fut le plus féroce dans la répression de celles et de ceux (plus rares étant les hommes accusés) à qui l'on imputait des pratiques magiques néfastes, mais le cœur du xvii^e siècle, à la fin duquel, toutefois, les sanctions furent atténuées. L'édit du roi Louis XIV, en 1682, ne condamne plus au bûcher les personnes accusées de sorcellerie. Insensiblement, au fil des siècles, le diable ne fera plus vraiment peur pour devenir un thème quasi exclusivement littéraire, voire un sujet de dérision. Très présent dans l'instruction des procès de l'Ancien Régime, balayé par le siècle des lumières qui ne se pique plus officiellement que de raison, il ne sera plus que rarement invoqué dans les pratiques magiques en vigueur aux xix^e et xx^e siècles, car il ne faut pas croire que le besoin de magie ait déserté la société.

La seconde partie de l'exposition a trait en effet aux pratiques magiques, la plupart du temps réfugiées dans les campagnes. Si, de nos jours, les sorcières ne sont plus inquiétées, car elles ne mettent pas en péril un ordre social largement laïcisé, s'il n'y a plus de démonologues chargés de

L'édit du roi Louis XIV, en 1682, ne condamne plus au bûcher les personnes accusées de sorcellerie.

les traquer, restent les pouvoirs publics, qui peuvent poursuivre les adeptes du satanisme, lequel subsiste malgré tout. Si l'opinion courante réduit la sorcellerie à des pratiques d'envoûtement, de conjuration et d'exorcisme (voir en vitrine un mannequin de prêtre exorciste armé de pied en cap d'accessoires indispensables à sa mission purificatrice), celles-ci n'existeraient pas sans la mentalité magique qui en constitue le terreau et demeure la chose au monde la mieux partagée, pas seulement en Afrique. L'exposition exhibe une foule d'objets (du fer à cheval au joug de bœuf passé au-dessus de la porte et à

la chouette clouée dessus, etc.) détournés de leur fonction initiale pour matérialiser l'univers de ces croyances. Quant au bestiaire, il est connu, du crapaud au serpent, du rat à la chauve-souris, entre autres, il tombe sous le sens. Les végétaux, destinés à la distillation de philtres divers, soit pour guérir soit pour léser, sont largement de la partie. N'existe-t-il pas une véritable pharmacopée de la sorcellerie, laquelle d'ailleurs fit souvent ses preuves dans la recherche médicale? C'est que la sorcellerie plonge ses racines dans le vieux sol païen, dont l'Eglise se fit un certain temps historique l'adversaire irréductible. La sorcellerie avait sa littérature clandestine enfermant ses recettes occultes et ses préceptes secrets, ses *Marteau des sorcières*. L'exposition s'achève sur le très impressionnant attirail symbolique de M^{me} P. Au début du siècle dernier, dans un petit hameau de la Creuse, elle pratiquait d'abondance l'envoûtement et le désenvoûtement. Réputée pour ses services, on l'appelait « la Sorcière ». Elle faisait fabriquer par les artisans du cru des terres cuites à l'effigie du diable. Cela constitue une formidable collection d'art brut d'inspiration puissamment archaïque. ◀

Jean-Pierre LÉONARDINI



Louis Maurice Boutet de Monvel, « La Leçon avant le sabbat », huile sur toile, 1880, Nemours, château-musée.

Netrebko, Gheorghiu et Jaroussky

Elles sont deux actuellement au firmament des *prime donne* : Anna Netrebko et Angela Gheorghiu, et il ne faut pas rater « Live at the Metropolitan » de la première, qui retrace ses dix années de collaboration avec l'opéra de New York. Netrebko y débute dans le magnifique rôle de Natacha de *Guerre et Paix* de Prokofiev sous la conduite de Guerguiev, aux côtés de Dmitri Hvorostovsky (Prince André). Et elle est aussi une Lucia di Lammermoor fabuleuse, de même qu'une dramatique Gilda dans *Rigoletto*. Et c'est l'occasion de la découvrir dans Zerlina de *Don Giovanni*, Juliette de *Roméo et Juliette* de Gounod aux côtés d'Alagna, sous la conduite de Placido Domingo...

Angela Gheorghiu signe, quant à elle, un superbe « Hommage à Maria Callas », dominé par les deux airs de Violetta de *La Traviata* où elle pousse jusqu'au paroxysme sa voix naturellement dramatique, la chargeant d'une multitude de couleurs et d'émotions, sommet d'un récital voué aussi bien aux grands airs italiens (dont *La Walli* de Catalani) que français (*Faust*, *Carmen*, *Samson et Dalila*)... De grands moments de tragédie dans la lignée de La Callas !

Autre voix, désincarnée celle-là, transparente comme du cristal, c'est celle de Philippe Jaroussky, qui s'associe au contre-ténor Max Emmanuel Cencic dans de précieux « Duetti » de compositeurs italiens du XVIII^e siècle, notamment Porpora et Scarlatti.

• ANNA NETREBKO, "LIVE AT THE METROPOLITAN OPERA", UN CD DG, 2002-2010, ENVIRON 13,50 EUROS.

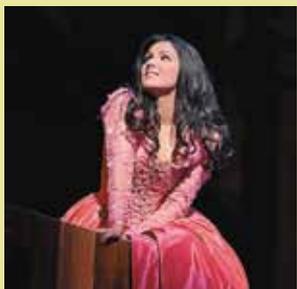
• ANGELA GHEORGHIU, "HOMAGE TO MARIA CALLAS", UN CD EMI CLASSICS, 2010-2011, ENVIRON 17,50 EUROS.

• PHILIPPE JAROUSKY ET MAX EMANUEL CENCIC, "DUETTI", UN CD VIRGIN CLASSICS, 2011, ENVIRON 17 EUROS.

KARINA GAUVIN Fête galante

Tout le charme de la mélodie française dans ce récital signé de la soprano Karina Gauvin accompagnée par le pianiste Marc-André Hamelin. Les fêtes galantes, c'est Verlaine, bien entendu, servi par Fauré et Debussy. Et ce sont aussi les fines *Chansons de Bilitis* de Pierre Louÿs, également mises en musique par Debussy. *Mémoires populaires grecques* de Maurice Ravel, qui ouvrent loin l'horizon, leur font écho, et le joyeux Poulenc suit avec deux petits cycles : les *Trois Poèmes de Louise Lalanne* (alias Apollinaire) et *Métamorphoses* de Louise de Vilmorin, tandis qu'Arthur Honegger évoque, dans *Saluste du Bartas*, le fier Gascon contant fleurette à Marguerite de Navarre. La délicatesse, le charme de Karina Gauvin, captée à l'aube de sa carrière, il y a douze ans, et l'esprit de ce répertoire, tout en légèreté, en humour, en élégance, entre érotisme léger et tendresse.

• KARINA GAUVIN, MARC-ANDRÉ HAMELIN, "FÊTE GALANTE" (FAURÉ, RAVEL, DEBUSSY...), ENREGISTREMENT 1999, UN CD ATMA CLASSIQUE, ENVIRON 13 EUROS.



Anna Netrebko dans le rôle de Juliette de « Roméo et Juliette » de Charles Gounod.

KEN HOWARD / METROPOLITAN OPERA / 2007

EMMA

Les 19 et 20 février ainsi que les 11 et 12 mars, à l'Européen (5, rue Biot, 75017 Paris, tél. et rés. : 01 43 87 97 13), Emma la clown et Catherine Dolto, fille de sa mère, se produiront dans *la Conférence*. Ce « duo improbable, aussi scientifique que jubilatoire, nous dit-on, entre actes manquants et lapsus répétés "ad libido", risque de vous en boucher un coin, et si la clown se risque à la psychanalyse, la thérapeute prend le clown pour sujet d'étude ».

VILLEJUIF

Du 7 au 17 février, au Théâtre Romain-Rolland de Villejuif (18, rue Eugène-Varlin, 94800 Villejuif, <www.tr.fr>), sera présenté *Apprivoiser la panthère*, un spectacle du collectif La Poursuite/Makizart mis en scène par Hala Ghosn. C'est conçu à partir de l'essai de l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf, *les Identités meurtrières*.

JOYCE

C'est gonflé de mettre en scène le chapitre I de *Finnegans Wake*, fracassant chef-d'œuvre d'invention sémantique de l'Irlandais James Joyce (1882-1941). C'est pourtant ce à quoi s'est attelé Antoine Caubet, qui montre jusqu'au 19 février le résultat de sa tentative en forme de gageure au Théâtre de l'Aquarium (La Cartoucherie, route du Champ-de-Manœuvre, 75012 Paris, tél. : 01 43 74 99 61, <www.theatredelaquarium.com>).

Mondialisation Chine, nouvel Eldorado ?

Doit-on se réjouir ou s'inquiéter de l'engouement grandissant des Chinois pour le vin ? Soulignons d'abord qu'ils ont bien progressé dans la conduite de leur propre vignoble planté dans une région au sous-sol prometteur du nord de la Chine. S'ils ne parviennent pas encore à rivaliser avec nos grands crus classés, ils viennent néanmoins de coiffer sur le poteau cinq bordeaux de moins noble prestance dans un concours de dégustation organisé en décembre dernier à Pékin, où ils obtiennent les quatre premières places !

En progression de 110 % sur l'exercice précédent, la Chine est devenue le premier importateur de bordeaux, surtout de grands crus classés qu'ils achètent massivement ou qu'ils contrefont allègrement. C'est en effet en Chine que la fraude est la plus massive. Pour s'en prémunir, plusieurs propriétaires bordelais installent sur la capsule de chaque bouteille une languette scellée réputée inviolable, invention promise à un bel avenir mais inopérante concernant les imitations d'étiquettes très largement répandues. Cette emprise croissante de la Chine sur le marché des grands bordeaux n'est pas sans poser problème : les prix s'envolent, dopés par une demande toujours plus forte de clients fortunés, amateurs de grands vins, mais aussi intéressés par des placements devenus plus performants que la Bourse. Ces vins deviennent ainsi un pur produit spéculatif de plus en plus accessible à l'amateur lambda. Il est enfin permis de s'interroger sur l'influence que pourraient exercer un jour les importateurs chinois, en termes de définition de produits, de caractère des vins, des goûts. Quand on est le plus grand marché, la tentation d'imposer ses choix est forte. Affaire à suivre...

Georges SULIAC

RETOUR AUX SOURCES

Scerbanenco, pape du "giallo"

DEPUIS 2010, FRANÇOIS GUÉRIF, DIRECTEUR DE LA COLLECTION RIVAGES/NOIR, A ENTREPRIS LA RÉÉDITION DE PLUSIEURS TITRES DU ROMANCIER ITALIEN GIORGIO SCERBANENCO DANS UNE TRADUCTION INTÉGRALE ET ENTIÈREMENT NOUVELLE. DÉCOUVERTE !

De quelques festivals

- Bon Rencontre (Lot-et-Garonne) : 10 et 11 mars.
- Lyon : 30, 31 mars et 1^{er} avril.
Romans sélectionnés pour le prix Quais du polar : *Le Bloc* (Jérôme Leroy, Série noire) ; *Les Visages écrasés* (Marin Ledun, Seuil) ; *Le Mur, le Kabyle et le Marin* (Antonin Varenne, Viviane Hamy) ; *Quelque chose pour le week-end* (Sébastien Gendron, Baleine) ; *Adieu* (Jacques Expert, Sonatine) ; *Mélancolie des corbeaux* (Sébastien Rutés, Actes Sud). Le jury sera présidé pour la quatrième année consécutive par Claude Mesplède.
- Toulouse Polars du Sud : du 11 au 14 octobre.
Romans sélectionnés pour le prix Violeta Negra : *L'Appât* (José Carlos Somoza, Actes Sud) ; *L'Hiver du commissaire Ricciardi* (Maurizio de Giovanni, Rivages) ; *La Chambre des merveilles* (Alfonso Mateo Sagasta, Rivages) ; *La Plage des noyés* (Domingo Vilar, Liana Levi) ; *L'Obscure Mémoire des armes* (Ramon Diaz Eterovic, Métailié) ; *D'acier* (Silvia Avallone, Liana Levi). Le lauréat sera désigné par un jury composé du comédien Thomas Chabrol (président) assisté de six personnalités toulousaines.

Je me rappelle le choc qu'engendra chez moi la lecture de mon premier Scerbanenco, vers la fin des années 1960. Publié chez Plon, ce roman, intitulé *A tous les râteliers*, obtenait, quelques mois après sa sortie, le Grand Prix de littérature policière 1968. L'action se déroule dans la ville de Milan ; son protagoniste, un jeune médecin, Duca Lamberti, a été condamné pour avoir pratiqué une euthanasie. Qu'importe aux juges la compassion du praticien pour un vieillard condamné à mourir en souffrant : ils le jugeront sans faire de sentiment. Radié de la profession, l'ex-médecin sera libéré à l'issue d'une peine de trois années d'emprisonnement. Désormais sans emploi, il accepte un poste d'adjoint du commissaire Carrua, ancien collègue et ami de feu le père de Duca. Ce nouveau rôle d'auxiliaire de police chargé de déboucher quelques-uns des éléments les plus gangrenés de la société semble lui convenir tout à fait. Il se révèle sensible, inquiet et a du mal à trancher lorsque les choix sont douloureux. Mais face à la bêtise et au crime, il devient coléreux, peut frapper les suspects, leur tendre des chausse-trappes destinées à les piéger. Ce cycle consacré à Duca Lamberti se compose de six romans, les deux derniers restés inachevés. Pourtant, la courte série a suffi pour bâtir la réputation de Giorgio Scerbanenco, désormais considéré comme le père du roman noir italien. Rien, pourtant, ne le prédestinait à jouer ce rôle, d'autant qu'il mourut un an après avoir reçu le Grand Prix.

Son père, un Ukrainien professeur de grec et de latin, lors d'un voyage d'études à Rome, tombe amoureux d'une jeune Italienne. Il l'épouse, et le couple s'installe à Kiev, ville où naîtra, le 28 juillet 1911, Vladimir Giorgio Scerbanenko. Un patronyme très ukrainien mais que, à l'adolescence, il rendra plus italien que nature en modifiant le « k » en « c ». La vie est difficile en Ukraine et, en 1917, sa mère quitte Kiev pour rejoindre Rome puis Milan avec son rejeton âgé de six ans. En 1927, sa mère décède, faisant de lui un orphelin, car son père est mort (fusillé ?) en 1917, au tout début de la révolution bolchevique. Giorgio n'a aucune qualification, pas le moindre diplôme. Il devient manœuvre, parfois magasinier, parfois balayeur. Souffrant de malnutrition, il est hospitalisé à Sandrigo, près de la frontière suisse, dans un sanatorium. De ce cadre forcé surgira l'évidence : pendant son

séjour, Scerbanenco a écrit six nouvelles dont trois ont été publiées dans la *Rivista di Lecco*. A vingt-deux ans, c'est un inestimable encouragement qui le décide à vivre de sa plume. Il publie d'autres textes dans la revue *Piccola*, dirigée par le célèbre scénariste Cesare Zavattini. C'est le début d'une œuvre qui comptera plus de cinquante romans et trois fois plus encore de contes et de nouvelles. Durant les années 1950, Scerbanenco adopte le pseudonyme d'Adrian, sous lequel il participe activement à la rubrique du « Courrier du cœur » du périodique *Annabella*. Il anime, sous le nom de Valentino, une rubrique identique pour un magazine concurrent.

Auteur de romans sentimentaux, de récits de guerre et d'espionnage, il aborde le genre policier avec une série de six titres dont le protagoniste, Arthur Jelling, est archiviste de la police de Boston. Modeste et timide, cet employé modèle possède de grandes facultés de déduction. Si ses exploits se déroulent à Boston plutôt qu'à Milan, cela tient à une décision de Mussolini qui avait interdit qu'on mette en scène un Italien coupable d'une transgression. Par la suite, il interdit carrément la diffusion des romans policiers en Italie. En 1966, Scerbanenco publie *Vénus privée*. Cette première enquête de Duca Lamberti, sorte de reportage sur la pègre milanaise, sera suivie par *Ils nous trahiront tous* (anciennement *A tous les râteliers*), *Les Enfants du massacre* et *Les Milanais tuent le samedi*, où chaque intrigue, savamment orchestrée, concourt à dresser un saisissant portrait d'une ville gangrenée par la corruption, la prostitution, le gangstérisme.

Ces ouvrages, parus il y a quarante ans et plus, pour les anciens comme pour les nouveaux lecteurs, méritaient bien ces nouvelles traductions signées par deux excellents connaisseurs, le romancier Gérard Lecas et le maître de conférence Laurent Lombard. ◀

Claude MESPLÈDE

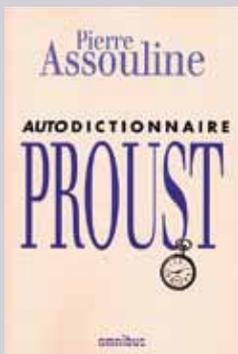
BIBLIOGRAPHIE

- *VÉNUS PRIVÉE*, RIVAGES/NOIR N° 794, 260 PAGES, 8,5 EUROS.
- *ILS NOUS TRAHIRONT TOUS*, RIVAGES/NOIR N° 795, 266 PAGES, 8,5 EUROS.
- *LES ENFANTS DU MASSACRE*, RIVAGES/NOIR N° 843, 254 PAGES, 8,50 EUROS.
- *LES MILANAIS TUENT LE SAMEDI*, RIVAGES/NOIR N° 844, 208 PAGES, 8 EUROS.

PASTICHE

Un stylet pour percer l'outrecuidance

QUAND PATRICK RAMBAUD PRÉTEND AU STATUT DE MORALISTE, PIERRE ASSOULINE CONSERVE LA POSTURE DE L'AMATEUR ÉCLAIRÉ ET PASSIONNÉ.



Les romanciers tuent parfois symboliquement leur héros pour se débarrasser d'un personnage trop envahissant. Patrick Rambaud n'aura pas ce souci : il attend juste le résultat des prochaines élections pour mettre un point final à sa chronique du *Règne de Nicolas I^{er}* dont il entame le pénultième volet, sorte de « relu de presse » de l'année écoulée, saint-simonien dans la forme, voltairien dans l'esprit. Patrick Rambaud ne vise pas le recul de l'historien : il prétend au statut de moraliste en se hissant sur les épaules des histrions de la vie politique aux mœurs courtoises pour regarder avec un peu de hauteur la petitesse de nos grands hommes. Les hommes politiques doivent le honnir ; ils auraient tort : c'est grâce à lui qu'ils entreront dans l'Histoire, de guingois et par la petite porte souvent, mais ils y entreront. En une formule, Rambaud assassine. Mais il immortalise aussi. Outre les savoureuses épithètes homériques présidentielles (« *notre Souverain Sapiens* ») ou « *notre Glaiseux Potentat* »), il sait d'un mot saluer la fin d'une carrière (d'Eric Woerth, duc de Chantilly : « *On le disait habile négociateur car il ne négociait point* ») comme il maîtrise l'art de l'épithaphe politique. De Strauss Khan : « *Sa vie jusqu'alors avait été un roman libertin, il ne le croyait pas achevé, et il avait encore des espérances de jeune homme.* » Si l'Histoire est tragique, l'actualité est drolatique. Ecrire à la manière des moralistes du Grand Siècle pour évoquer le bourdonnement de la vie politique où la course aux privilèges est le *cursum honorum* d'aujourd'hui n'est pas seulement un effet comique. La concision est une réponse au babillage politique et le jeu littéraire un stylet pour percer l'outrecuidance. L'actualité fut bonne fille en livrant son lot d'événements qui ont nourri les intrigues de la vie de la cour : la réforme automnale des retraites, les révolutions printanières, les vacances hivernales de M^{me} Alliot-Marie... mais Rambaud espère qu'il aura des Mémoires courtes et que sa chronique sera celle d'une défaite annoncée. A moins que la future cour du roi François, ex-M. de Hollande, baron de Corrèze et prétendant au trône de France, inspire aussi notre inimitable pasticheur. Les rois changent, les cours demeurent, et les petitesse restent la grande affaire des puissants de ce monde...

Longtemps les critiques se sont levés de bonne heure pour écrire quelque chose de pertinent sur Proust. La recherche d'une « paperole » oubliée – ces longs ajouts qui rendaient fous

les éditeurs de Marcel – ou d'une interprétation négligée reste pour eux une source inépuisable de joutes et de plaisirs. Pierre Assouline, dans son *Autodictionnaire*, ne s'engage pas sur ce terrain littéraire miné. Il conserve la posture de l'amateur éclairé et passionné pour « *sa tentative non exhaustive d'inventaire de la vie et de l'œuvre d'un créateur, appréhendées par le biais de définitions [...] puisé[e]s dans ses propres écrits et propos* ». ... Dans sa foisonnante introduction, il préfère revisiter les chapelles proustiennes plutôt que de s'engager dans leurs querelles. On a tout dit sur Proust. Pierre Assouline part du postulat que Proust a tout dit sur lui-même : il le laisse donc parler de sa vie et de son œuvre. Les entrées sont de Pierre, les définitions de Marcel. Des extraits de *la Recherche* et de sa correspondance viennent nourrir cet autodictionnaire de citations et de réflexions. A propos de *Du côté de chez Swann*, il écrit à un ami : « *Puissiez-vous recevoir bientôt mon livre qui vous prouvera que je n'étais pas le dernier des cons.* » Effectivement le dernier... Pierre Assouline a eu raison : le meilleur moyen de découvrir *la Recherche* reste encore de laisser la « paperole » à Proust lui-même.

En faisant d'Arsène Lupin le roi de l'évasion, Maurice Leblanc se condamna à rester prisonnier à vie de son personnage. Il rêvait d'être Flaubert. Il ne sera que le feuilletoniste inspiré d'une certaine idée du génie français avec ce personnage de cambrioleur qui use des bonnes manières d'un monde révolu mais maîtrise les techniques d'un monde nouveau. Les premières aventures, parues en 1905 dans *Je sais tout*, n'avaient jamais été rééditées. Les Editions Jean-Claude Gawsewitch viennent de les publier dans la mise en page originale pour que le lecteur d'aujourd'hui retrouve le même plaisir que celui de l'époque qui, en suivant les péripéties d'Arsène, avait le sentiment que le xx^e siècle ne serait qu'une source de plaisirs et de liberté. Leblanc était aussi manipulateur que son personnage, en somme... ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- PATRICK RAMBAUD, *CINQUIÈME CHRONIQUE DU RÈGNE DE NICOLAS I^{er}*, GRASSET, 193 PAGES, 14,50 EUROS.
- PIERRE ASSOULINE, *AUTODICTIONNAIRE PROUST*, OMNIBUS, 800 PAGES, 28 EUROS.
- MAURICE LEBLANC, *LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES D'ARSENÈ LUPIN*, EDITIONS JEAN-CLAUDE GAWSEWITCH, 307 PAGES, 29,90 EUROS.

CHINE

Yang Yu, pour l'exemple

UN NOM, UN VISAGE, UNE VOIX SUR LA RÉALITÉ DE DIZAINES DE MILLIONS DE TRAVAILLEURS CHINOIS : CE QU'À OFFERT YANG YU, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER, LORS DE SON PASSAGE À LA CGT.

Une première. La rencontre organisée le 8 décembre dernier par le secteur international confédéral ne l'a pas seulement été pour Yang Yu, toute jeune ouvrière chinoise de l'une des trois cents usines sous-traitantes de la multinationale Mattel. Si, à vingt et un ans tout juste, elle découvrait pour la première fois l'Europe, le monde, la France et la Cgt, pour la dizaine de militants présents, membres de la Fédération de la métallurgie ou de l'énergie, secrétaire général de l'Avenir social ou délégués des structures Cgt sur les territoires, cette réunion a aussi été un événement. Bien sûr, de la Chine les uns et les autres pouvaient déjà en connaître beaucoup : les conditions de travail désastreuses et le poids grandissant des relations commerciales, notamment. Jamais, pourtant, ils n'avaient eu l'occasion de mettre une histoire, une voix, un visage

sur ces centaines de millions de travailleurs qui inquiètent tant l'Europe et le monde.

Jeune, femme, migrante de l'intérieur et à l'usine depuis l'âge de seize ans, Yang Yu leur a présenté toutes les caractéristiques de ce nouveau salariat de l'empire du Milieu qui, dans le sud de ce pays-continent, assure les deux tiers de la production mondiale de chaussures et appareils photos qui sont fabriqués dans le monde... En cette veille de Noël, contactée par Sacom, Ong hongkongaise des droits de l'homme ⁽¹⁾, et invitée par l'association française Peuples solidaires, elle était venue pour témoigner de son quotidien, celui des quatre millions de travailleurs de l'industrie chinoise du jouet. La campagne européenne « C'est pas du jeu » pour le respect des normes internationales du travail dans toutes les entreprises du secteur battait son plein ⁽²⁾. La presse était à l'écoute des informations données contre les pratiques des multinationales du jouet et de la grande distribution usant et abusant de l'indigence de la législation chinoise pour assurer

leur prospérité, piétinant allègrement les codes de bonne conduite qu'elles se sont fixés pour profiter plus encore.

Yang Yu avait eu le courage de démissionner pour venir témoigner des pratiques de ces grandes marques de jouets qui déclarent se soumettre totalement aux législations locales, en réalité les piétinent, poussant « *les ouvriers et les ouvrières [...] à fournir de fausses déclarations sur leurs conditions de travail, chaque fois qu'un inspecteur pointe son nez* », témoignera Debby Chan, représentante de Sacom, présente ce jour-là. Du quotidien des travailleurs chinois du jouet, Yang Yu a donc voulu tout raconter. Parler de ces brimades pour « *passer trop de temps aux toilettes* », de ces horaires de onze à douze heures par jour, six jours sur sept. Dénoncer ces heures supplémentaires interminables, ces rémunérations misérables. « *Cette année, quand tout allait bien, j'ai gagné 318 euros. Mais, en période basse, mon salaire n'a pas dépassé les 153 euros. Je vis actuellement avec ma mère dans un appartement situé sur le toit d'un immeuble, qui coûte 29 euros, eau et électricité inclus. Un appartement normal*

(1) En savoir plus sur Sacom : <<http://sacom.hk/>>. A visiter aussi le site de l'Ong China Labour Watch qui, depuis dix ans, défend les droits des travailleurs chinois : <www.chinalaborwatch.org/aboutus.html>.

(2) Tout sur la campagne « C'est pas du jeu » sur <www.peuples-solidaires.org/c-est-pas-du-jeu/>.



GUILLAUME BONNEFONT / MAXPPP



**Du “turn-over”
aux retours
au village, aux arrêts
de travail ou aux
grèves perlées :
selon l’association
Peuples solidaires,
l’imagination
ne manque plus
aux travailleurs
chinois pour imposer
au pouvoir central
le respect
des droits
fondamentaux
dans le pays.**

dans le même quartier revient environ à 47 euros», a-t-elle expliqué. En juin dernier, Nianzhen Hu, une ouvrière comme elle, elle aussi employée dans une usine sous-traitante de la multinationale du jeu, s’était donné la mort, ne résistant plus aux conditions de travail qui lui étaient imposées.

**Pour solde de tout compte :
0,12 euro par poupée**

Yang Yu était là pour rappeler aux consommateurs de quelle manière les jouets qu’ils achètent sont confectionnés : sans protection sociale aucune et pour 0,12 euro comme solde de tout compte pour chaque poupée Barbie, vendue ensuite en France ou en Europe plus de cent fois plus. Elle s’y est risquée... Courage et détermination pour ne plus perdre sa vie à la gagner. Volonté de se battre, de résister pour imposer le droit et des conditions de travail décentes. Le 8 décembre dernier, les militants de la Cgt présents ont découvert une autre image de la réalité quotidienne chinoise : la manière dont les jeunes, ici aussi, tentent de résister aux contraintes insen-

sées qui leur sont imposées ; parfois en risquant le pire, de plus en plus souvent en imaginant les moyens d’entraver la logique de l’exploitation à laquelle ils sont confrontés. Du *turn-over* aux retours au village, aux arrêts de travail ou aux grèves perlées : selon l’association Peuples solidaires, l’imagination ne manque plus aux travailleurs chinois pour imposer au pouvoir central le respect des droits fondamentaux dans le pays.

Depuis 2009, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 14,8% dans l’empire du Milieu tandis que les salaires, eux, n’ont progressé que de 12% pour les salariés non qualifiés et de 13,4% pour les salariés qualifiés. «*Depuis plusieurs mois, expliquera Mariannick Le Bris, conseillère confédérale à l’espace Europe-International, chargée des relations avec l’Asie et le Pacifique, les travailleurs chinois se mobilisent de plus en plus nombreux, soutenus par ces syndicats indépendants qui se créent un peu partout. Ces structures sont fragiles. Nous devons les aider à se faire reconnaître et défendre leurs droits. La Chine a besoin d’un marché intérieur. C’est par son développement que*

... nous aiderons les travailleurs, là-bas, à améliorer les conditions de travail; de cette manière que nous nous préserverons, ici, du dumping social.»

En prenant exemple sur les solidarités construites en Inde

Longtemps, la Fédération des syndicats de Chine a été l'interlocuteur de la Cgt. Une relation frustrante dans la mesure où cette organisation intègre sa fonction de pont, de relais avec le gouvernement et les employeurs, qui peut être à la fois le représentant du parti communiste et la figure de la direction d'une usine. D'où l'intérêt du dynamisme des Ong de défense des droits de l'homme dans la société civile chinoise d'aujourd'hui, présenté par Debby Chan, jeune militante de Sacom. En racontant son quotidien, Yang Yu a offert à tous une vision concrète et directe de la réalité qui manque trop souvent au syndicalisme pour tisser des solidarités. Aller de l'avant. Développer des contacts sur le terrain. L'objet de la réunion était aussi celui-là. «*Nous avons aussi des expériences sur lesquelles nous appuyer. Les fédérations Cgt de la métallurgie et celle de l'énergie ou encore le comité régional Rhône-Alpes ont déjà tissé des liens là-bas. La manière dont nous avons imaginé des solidarités dans certaines grandes multinationales indiennes en nous appuyant sur des revendications prioritaires comme les salaires, l'organisation du travail ou la formation peuvent nous inspirer*», reprendra Mariannick Le Bris...

De véritables coopérations syndicales verront-elle le jour, demain, avec les salariés chinois? Le 8 décembre, Yang Yu a quitté la Cgt pour achever son périple européen. Questionnée sur son devenir, elle préféra rester prudente. Seule certitude, disait-elle, elle ne reviendrait pas chez Mattel. Sur ce point, elle était décidée. Pour le reste, avant de réaliser son rêve, celui de «*travailler dans la vente*», peut-être allait-elle se faire embaucher dans une usine textile. Une copine à elle lui avait assuré que les conditions de travail étaient meilleures. «*Mais elle n'a pas connu Mattel*», confiait-elle, songeuse. Seule inquiétude véritable pour cette toute jeune femme: que les autorités aient découvert qui se cachait derrière «*Yang Yu*». Par mesure de sécurité, ce nom était un pseudonyme. ▶

Martine HASSOUN

Pour rappeler les multinationales au droit

UN OUTIL À LA DISPOSITION DES SYNDICATS : LE POINT DE CONTACT DE L'OCDE.

On le sait peu, mais quiconque, représentant syndical, militant associatif ou simple citoyen, peut «*déposer une plainte*» devant le point de contact de l'Ocde pour rappeler une multinationale au droit. Seules conditions fixées pour le lancement d'une procédure devant cette instance tripartite rassemblant les syndicats, les entreprises et l'administration: que la

matérialité de la plainte soit exposée et que l'entreprise visée dispose de capitaux français ou que les exactions pointées aient eu lieu sur le sol national... Que le plaignant, bien sûr, fonde sa plainte sur la violation des principes directeurs de l'organisation internationale.

Le champ est vaste. Il couvre les questions sociales, fiscales et environnementales, les relations professionnelles, l'emploi et les droits de l'homme. La dernière révision des principes directeurs a permis de faire reconnaître les droits fondamentaux du travail tels que reconnus par la déclaration de l'Oit. Ces dernières années, témoigne Pierre Coutaz, responsable Cgt au point de contact français, la Cgt a déposé deux plaintes: l'une avec sa Fédération du commerce et le syndicat américain Seiu contre Sodexo pour



VINCENT ISORE / MAXPPP

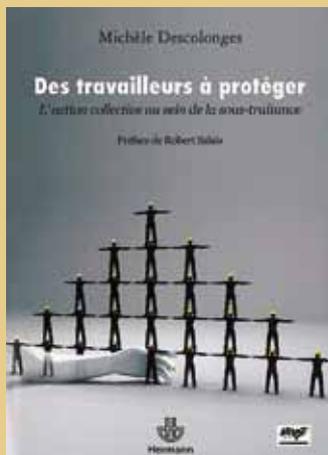
La firme Sodexo s'est vue contrainte d'ouvrir des négociations avec les syndicats français et américains.

non-respect des droits syndicaux aux Etats-Unis, l'autre contre Molex, avec le soutien de sa Fédération de la métallurgie et celui de la Fiom, pour «*irrégularité dans la procédure de fermeture du site*» et «*absence de procédure d'information et de consultation des représentants des salariés*».

L'examen de cette dernière est en cours. Dans l'affaire Sodexo, la multinationale n'a pas attendu l'émission d'un avis définitif pour ouvrir avec les syndicats français et américain ces négociations qu'elle refusait d'ouvrir jusque-là sur la reconnaissance du fait syndical dans ses filiales outre-Atlantique. La raison en est simple: bien que le point de contact n'émette pas de jugement, il donne un avis public. Un avertissement toujours malvenu quand il dénie aux grands groupes leurs responsabilités sociales et environnementales. «*Il est toujours plus difficile pour une multinationale, rappelle Pierre Coutaz, de restaurer les atteintes à son image que de compenser les pertes financières engendrées par des condamnations juridiques.*» ▶

M.H.

SOUS-TRAITANCE SI LOIN, SI PROCHES...



Comment l'action collective est-elle susceptible d'agir sur la protection des salariés les plus exposés, ceux des sous-traitants? Une ambition d'autant plus nécessaire quand les tentatives de réduire les protections du travail et des travailleurs sont légion, quand les sous-traitants sont eux-mêmes fragilisés par une très grande dépendance à leurs donneurs d'ordres et que, sous prétexte du maintien de la compétitivité, beaucoup d'entreprises cherchent à s'affranchir de la législation du travail. Donner la parole à ceux et à celles qui ne l'ont pas habituellement (les femmes, les

travailleurs de pays pauvres...), mais aussi montrer qu'il est possible d'agir, tel est le pari relevé avec succès dans cet ouvrage. S'appuyant sur une série d'entretiens approfondis, sur l'observation directe et sur le dépouillement des données existantes, Michèle Descolonges nous expose les modalités d'organisation de la protection des salariés de sous-traitants d'entreprises aussi importantes que Renault-Dacia, Orange-France Télécom ou encore Puma, dans des pays aussi variés que le Pakistan, la Roumanie, le Mexique, la Corée du Sud ou la France. Les acteurs sociaux et les institutions jouent un rôle non négligeable dans ce combat. Mais c'est d'abord de solidarité entre les travailleurs de pays mis à mal par la mondialisation qu'il est question ici.

DES TRAVAILLEURS À PROTÉGER. L'ACTION COLLECTIVE AU SEIN DE LA SOUS-TRAITANCE, Michèle Descolonges, HERMANN, 24 EUROS.

RECHERCHE PRÉCARITÉ, ÉTAT DES LIEUX

Invisibles et vulnérables, les précaires sont (re)devenus les chevilles ouvrières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les années 2000 ont vu leur nombre exploser: ils représentent désormais un quart des personnels, et la tendance se poursuit. Une enquête nationale menée par le collectif des auteurs de ce livre a mis au jour leurs conditions de travail et de vie. Comme dans d'autres mondes professionnels, la faiblesse des rémunérations et le manque de reconnaissance exacerbent les rapports hiérarchiques, brisent les individus et dégradent la qualité du travail. Les contrats courts entravent l'acquisition de compétences et contraignent une condition fondamentale de l'activité scientifique: disposer de suffisamment de temps pour faire des découvertes sérieuses. La précarisation des personnels des universités et des organismes de recherche disqualifie le secteur tout entier, portant atteinte à la production des connaissances et mettant en péril la transmission des savoirs à des millions d'étudiants.

RECHERCHE PRÉCARISÉE, RECHERCHE ATOMISÉE. PRODUCTION ET TRANSMISSION DES SAVOIRS À L'HEURE DE LA PRÉCARISATION, Collectif Pecres, RAISONS D'AGIR, 8 EUROS.



MIGRANTS PORTRAITS DE GROUPE...

Depuis toujours, des travailleurs venus d'ailleurs se sont installés, au gré des nécessités économiques, dans les régions de France. Qu'ils soient arrivés des proches pays européens, de l'Afrique ou de continents lointains, ils ont uni leurs destins à leur terre d'adoption. Ce livre réunit les portraits de femmes et d'hommes, tous immigrés ou descendants d'immigrés en Midi-Pyrénées, réalisés par les deux photographes spécialisés dans le documentaire que sont Gilles Favier et Sara Jabbar-Allen. De brefs récits de vie accompagnent les images. L'historienne Laure Teulière replace ces témoignages

dans une perspective d'ensemble. Un Dvd rassemble des entretiens radiophoniques. A travers ces parcours individuels et familiaux, c'est presque un siècle d'histoire sociale qui surgit. Sur trois générations, ces paroles et ces visages disent la nécessité d'ancrer l'immigration dans la mémoire collective et de lui rendre sa juste place au sein d'une histoire partagée. Ils nous rappellent aussi que chaque vie est unique et restituent à cette population immigrée l'infinie variation des récits personnels.

TRAVAILLEURS VENUS D'AILLEURS, Photographies de Gilles Favier et Sara Jabbar-Allen, texte de Laure Teulière, ÉDITIONS DU ROUERGUE, 208 PAGES, 30 EUROS.

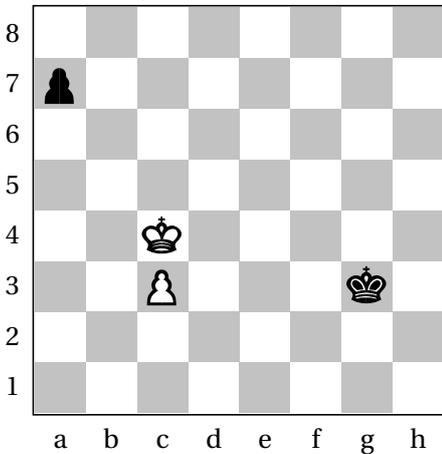
ENTREPRISE LE COÛT DE LA PERFORMANCE

Les suicides successifs survenus depuis quelques années dans de grandes entreprises françaises ont violemment mis en lumière le problème de la souffrance au travail, associé aux techniques de management. Salariés, syndicats et chercheurs pointent du doigt des méthodes déshumanisantes et aliénantes. Cet ouvrage, fondé sur une grande enquête menée dans différentes entreprises comme Ibm ou McKinsey, mais aussi dans plusieurs services publics, révèle une véritable crise du travail. Croisant des témoignages inédits avec l'histoire du management et le travail des chercheurs les plus reconnus, l'auteure va plus loin que cette dénonciation, elle étudie les exemples d'altmanagement et les nouveaux concepts qui permettraient d'instaurer des méthodes de travail plus respectueuses des rythmes humains.

LE LIVRE NOIR DU MANAGEMENT, Isabelle Bourboulon, BAYARD, 19 EUROS.

Tactique

Etude de Skalkica, 1943. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Brûler les ponts

Au combat, comment les guerriers doivent-ils agir lorsque la situation est désespérée ?

« Des soldats qui n'ont d'autre alternative que la mort se battent avec la plus sauvage énergie. N'ayant plus rien à perdre, ils n'ont plus peur, ils serrent les rangs, ils se ruent au combat. Ils sont vigilants sans qu'on les presse, exécutent les tâches sans qu'on leur demande, sont dévoués sans y être contraints, soumis sans qu'ils soient besoin de donner d'ordre... » (Sun Tzu, philosophe et stratège militaire au VI^e siècle avant J.-C.)

Ce qui est valable pour « l'art de la guerre » l'est également pour la stratégie échiquéenne. Lorsque tout est perdu, lorsque l'espoir est infime, il ne reste alors plus qu'une seule option : l'attaque ! Même au plus haut niveau, les retournements de situation dus à une réaction aussi violente que désespérée peuvent survenir. Et parfois avec succès. Admirez le 31^e coup des Noirs !

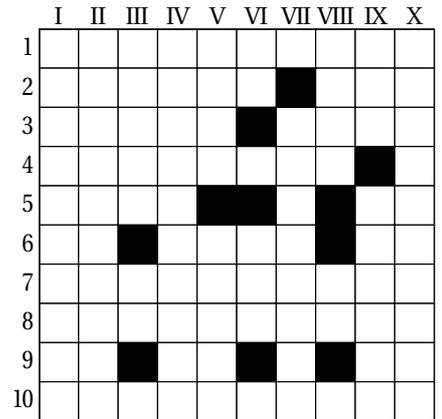
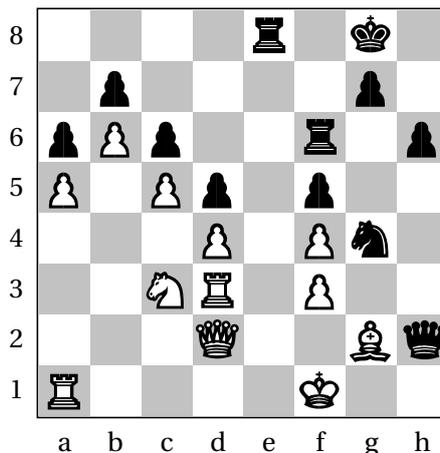
Kramnik V. (2710) – Shirov A. (2705)

Tournoi de Linares, 1994, 12^e ronde, gambit Dame

1. **Cf3** (Kramnik aime parfois commencer une partie avec ce petit coup tranquille), 1... **d5** ; 2. **d4, Ff5** ; 3. **c4, e6** ; 4. **Cc3, c6** ; 5. **Db3, Db6** ; 6. **c5, Dc7** ; 7. **Ff4!, Dc8** (7... **Dxf4?** 8. **Dxb7+-**) ; 8. **e3, Cf6** ; 9. **Da4, Cbd7** ; 10. **b4, a6** ; 11. **h3, Fe7** ; 12. **Db3, 0-0** ; 13. **Fe2, Fe4** ; 14. **0-0, Fxf3** ; 15. **Fxf3, Fd8** ; 16. **a4, Fc7** ; 17. **Fg5, h6** ; 18. **Fxf6, Cxf6** ; 19. **b5, e5** ; 20. **b6, Fb8** ; 21. **a5** (les Noirs manquent d'espace ; Shirov doit absolument trouver du contre-jeu), 21... **exd4** ; 22. **exd4, Ff4** ; 23. **Dc2, Dd7** ; 24. **g3, Dxb3!** (Shirov brûle les ponts derrière lui. Sur 24... **Fg5** ; 25. **h4**. Et 24... **Fb8** n'est pas envisageable) ; 25. **Fg2, Dh5** ; 26. **gxf4, Cg4** ; 27. **Tfd1, Tae8** ; 28. **Td3, Dh2+** ; 29. **Rf1, f5** (29... **Dxf4?** ; 30. **Dd2** ne laisserait aucune chance aux Noirs) ; 30. **Dd2, Tf6** ; 31. **f3** (sur 31. **Th3**, Shirov avait prévu une jolie variante : 31... **Tg6!** ; 32. **Txh2, Cxh2+** ; 33. **Rg1, Cf3+** ; 34. **Rh1, Cxd2+-**).

(VOIR DIAGRAMME).

31... **Te4!** (difficile de commenter objectivement ce coup. Shirov expliquera : « Les Blancs ont une pièce d'avance, ils peuvent prendre la Tour et le Cavalier. Mais la position n'est plus très simple à jouer, et les deux camps sont en crise de temps ») ; 32. **Cxd5** (étrangement, c'est le calme 32. **Ce2!** qui s'avère être le meilleur. Par exemple : 32... **Ce3+** ; 33. **Txe3, Tg6** ; 34. **Cg3, Txe3** ; 35. **Dxe3, Dxe3** ; 36. **Ta2**, gagne pour les Blancs. Une variante très difficile à trouver en *zeitnot*) ; 32... **cxd5** ; 33. **c6!** (Kramnik a néanmoins trouvé une forte suite), 33... **Txf4!?** (si 33... **Txc6** ; 34. **fxe4+-**. Et sur 33... **bx6** ; 34. **b7, Tf8** ; 35. **fxe4, fxe4** ; 36. **b8D!**, **Txb8** ; 37. **Th3+-**) ; 34. **cxb7, Te4!** (dans une position perdue, Shirov « s'arrache » pour survivre) ; 35. **Tc1, Rh7** ; 36. **b8D, Dxb8** ; 37. **fxg4, Dh2** (après 37... **fxg4+** ; 38. **Rg1+-**) ; 38. **Tf3, Txe4** ; 39. **b7?** (deux coups avant le contrôle de temps, Kramnik faiblit : 39. **Tf2!**) ; 39... **Tfg6** ; 40. **Tc2?** (cette fois, la faute est décisive, il fallait jouer : 40. **b8D, Dxb8** ; 41. **Tf2**, avec de bonnes chances de sauver la nulle), 40... **Txe2!** (cette fois, les Blancs sont submergés) ; 41. **Dxe2, Txe2** ; 42. **Txe2, Dh1+** ; 43. **Rf2, Db1** (les Blancs n'ont plus le courage de lutter : 44. **Rg3, Dxb7** ; 45. **Txf5, Db4+-** ; Kramnik abandonne) ; 0-1.



HORIZONTALEMENT

1. Pratique l'ouverture. – 2. Canidé. Petite formation. – 3. Dernière partie d'une « triade ». Protection marine. – 4. Qui se rapporte à la fierté du mâle. – 5. Supprimer n'importe comment. Va au cercle, mais n'est jamais rond. – 6. Déplacé phonétiquement. Cité axonaise. Conjonction. – 7. Feuillet embryonnaire. – 8. Permutations appréciées des cruciverbistes. – 9. Pieuse abréviation. Deux vertes selon Arthur. Le meilleur. – 10. Qualifie un produit qui facilite la digestion.

VERTICALEMENT

I. Malade souvent « soigné » par la police. – II. Sa circulation subit une forte pression. – III. Figure de la religion informatique. Possessif. – IV. Voit dans les viscères. – V. Une verte, une bleue et deux blanches. Sans concession ni queue. – VI. Grande voie. Ondulation dans les tribunes. – VII. Qui agit d'une manière constante (inv.). – VIII. Est censée précéder l'action. Le plaisir dans la souffrance. – IX. Attrapés. Le bon copain. – X. La femme du tabellion.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Idees SM. – IX. Eus. Porteau. – X. Notariresse.
 – VI. RN. Ola. – VII. Theanmi (mmant). – VIII.
 – III. Icone. Sa. – IV. Radiologie. – V. Uoe. Abrrp(i).
 Verticalement : I. Clpionnane. – II. Hlyperendu.
 Anagrammes. – 9. ND. Uu. As. – 10. Eupébtique.
 (ter). Pl. – 6. Or. Laon. Or. – 7. Mésoblaste. – 8.
 Duo. – 3. Epode. Test. – 4. Pénième. – 5. Ireo.
 Horizontalement : I. Chirurgen. – 2. Lycan.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Rd4, Rf4! (la course est perdue pour les Noirs : 1... a5 ; 2. c4, a4 ; 3. c5, a3 ; 4. Rc3+-) ; 2. c4 ; 3. c4, a4 ; 3. Rc4 (3. c4, a4 ; 4. c5, a3 ; 4. c4, a4 ; 6. Rxa4, Rc5=) ; 2... Rf5 ; 3. Rd5, Rd6 ; 5. c4, a4 ; 6. Rxa4, Rc5=) ; 2... Rf5 ; 3. Rd5, c5, a3 ; 6. c7, a1D=) ; 3... Rf5 ; 4. Rb5, a3 ; 9. c7, a2 ; 10. c8D+ ; Rf7 ; 11. Da8+-, 1-0.